

Arrondissement de Grasse

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

Siège social :  
Hôtel de Ville  
Cours Massena - CS 82205  
06605 ANTIBES CEDEX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**

**Séance du 08 avril 2024**

| Membres en exercice | Présents ou Représentés | Procurations |
|---------------------|-------------------------|--------------|
| <b>80</b>           | <b>63</b>               | <b>11</b>    |

N° de séance : 7

Objet de la délibération : Convention Territoriale Globale avec la CAF des Alpes-Maritimes - Renouvellement 2024-2028

**N° d'enregistrement : CC.2024.033**

Date de convocation :  
**02 avril 2024**

Date de publication  
du **15 AVR. 2024** au **15 JUIN 2024**

Date de réception en Préfecture  
**12 AVR. 2024**

Secrétaire de séance

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale 18 avenue des Fleurs CS 61039 06050 Nice Cedex 1, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site <http://www.telerecours.fr/>

L'an deux mil vingt-quatre et le 08 avril à 16H00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, régulièrement convoqué conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espaces du Fort Carré - Av. du 11 novembre à Antibes en session ordinaire du mois d'avril, sous la présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Maire d'Antibes Juan-Les-Pins.

**PRESENTS :**

Jean LEONETTI, Kevin LUCIANO, Lionnel LUCA, Joseph CESARO, Jean-Pierre DERMIT, Michel ROSSI, Gérald LOMBARDO, Frédéric POMA, Jean-Pierre CAMILLA, François WYSZKOWSKI, Thierry OCCELLI, Jean-Pierre MASCARELLI, Eric MELE, Sophie NASICA, Gilbert TAULANE, Gilbert HUGUES, Richard THIERY, Marc MALFATTO, Dominique TRABAUD, Jean-Paul ARNAUD, Georges TOSSAN, René TRASTOUR, Alexis ARGENTI, Michèle MURATORE, Jean LAVITOLA, Marie-Josée MERO, Marguerite BLAZY, Monique GAGEAN, Marie-Rose BENASSAYAG, Anne-Marie BOUSQUET, Christian LATY, Thérèse DARTOIS, Marie BRISON, Albert CALAMUSO, Sylvie MARCHAND, Denis FERRER, Serge JOVER, Michelle SALUCKI, Bernard GARNIER, Yves DAHAN, Audouin RAMBAUD, Geneviève PIERRAT, Serge AMAR, Catherine LANZA, Marika ROMAN, Christophe ETORE, Carole BONAUT, Nathalie DEPETRIS, Elisabeth DEBORDE, Laurence HARTMANN, David SIMPLOT, Marc BORIOSI, Fabrice MORENON, Hassan EL JAZOULI, Isabelle GARCIA, Virginie WASSER, Céline LAMBIN, Xavier WIJK, Delphine CAROSI, Alexia MISSANA, Kevin SEBASTIAN, François ZEMA, Aline ABRAVANEL

**PROCURATIONS :**

Jean-Bernard MION à Marie BRISON, Jacques GENTE à Jean LEONETTI, Henriette VENTRE à Michel ROSSI, Simone TORRES-FORET DODELIN à Marguerite BLAZY, Eric DUPLAY à Serge AMAR, Christophe FONCK à Kevin LUCIANO, Martine SAVALLI à Nathalie DEPETRIS, Françoise THOMEL à Carole BONAUT, Claire BAES à Jean-Pierre DERMIT, Olivia LEVINGSTON à Laurence HARTMANN, Eric PAUGET à Yves DAHAN

**ABSENTS :**

Emmanuel DELMOTTE, Marie OZENDA, Anne-Laure SEBBAR, Khéra BADAOUI HUGUENIN VUILLEMIN, Alain BERNARD, Arnaud VIE

Les Délégués communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

**Monsieur Xavier WIJK**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **Monsieur LUCIANO,**

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et les 24 Communes membres du territoire sont signataires avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes d'une Convention Territoriale Globale (CTG) depuis 2020. Cette convention vise à renforcer les partenariats de projets sur les champs d'intervention suivants : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité et l'accès aux droits.

La signature d'une Convention Territoriale Globale permet aux collectivités et/ou aux gestionnaires d'équipements de bénéficier :

- de « bonus territoire », qui sont des compléments d'aide au fonctionnement destinés aux services aux familles implantés sur les territoires couverts par une CTG et soutenus financièrement par les collectivités. Ces aides concernent notamment les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), Relais Petite Enfance (RPE), Lieux Accueil Enfant Parents (LAEP), ludothèques, Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), séjours et sessions BAFA, chargés de coopération CTG,
- de bonus « trajectoire de développement » pour la création de nouvelles places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

Cette contractualisation étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler pour une durée de 5 ans couvrant la période de 2024 à 2028.

Après avoir réalisé le bilan des actions et l'évaluation de la démarche CTG, pris connaissance du Schéma Départemental des Services aux familles 2022-2026, plusieurs temps d'échanges ont été organisés avec les communes, les partenaires institutionnels et associatifs pour rédiger le diagnostic territorial partagé, les orientations et le plan d'actions.

Pour cette nouvelle contractualisation, tous les champs de la branche « famille » feront l'objet d'actions : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap.

Lors du Comité de Pilotage qui s'est déroulé le 18 mars 2024, les 6 orientations et les 16 objectifs stratégiques suivants ont été actés :

### **ORIENTATION N°1 – Maintenir et développer les capacités d'accueil**

- objectif stratégique 1 : Maintenir et développer l'offre de places 0-3 ans, adaptée à la demande
- objectif stratégique 2 : Maintenir et développer l'offre de places en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)
- objectif stratégique 3 : Promouvoir la transition écologique dans les structures accueillant les enfants

### **ORIENTATION N°2 – Offrir une qualité et une diversité d'offres de services à destination des enfants et des jeunes**

- objectif stratégique 4 : Développer l'offre sociale, culturelle et sportive en dehors du temps scolaire
- objectif stratégique 5 : Développer des offres d'activité et d'accueil innovante, notamment adaptées aux besoins des jeunes

ORIENTATION N°3 – Valoriser les professions auprès des enfants et accompagner les professionnels dans l'exercice de leurs missions

- objectif stratégique 6 : Soutenir les métiers de la petite enfance et de la filière animation
- objectif stratégique 7 : Former les professionnels à la détection et l'accompagnement des enfants « différents » au sein des crèches et ACM

ORIENTATION N°4 – Développer des lieux repérés « accès aux droits » à des endroits stratégiques et les mettre en réseau

- objectif stratégique 8 : Favoriser l'accès aux droits des jeunes adultes
- objectif stratégique 9 : Développer un maillage de services de proximité pour lutter contre la fracture numérique et permettre un accès aux droits plus équitable
- objectif stratégique 10 : Lutter contre l'isolement social, éducatif, culturel, santé par des services de proximité et de cohésion sociale

ORIENTATION N°5 – Développer des actions de prévention et de santé

- objectif stratégique 11 : Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants et des jeunes
- objectif stratégique 12 : Lutter contre toute forme de violence auprès des enfants, des jeunes et des familles
- objectif stratégique 13 : Amorcer une réflexion sur l'offre de santé territoriale et son accessibilité

ORIENTATION N°6 – Développer des lieux ressources pour les familles, en co-construction avec elles

- objectif stratégique 14 : Promouvoir et faciliter l'accès à l'information sur la petite enfance
- objectif stratégique 15 : Développer des lieux/sites ressources et informations à destination des parents, pour les soutenir dans leur rôle
- objectif stratégique 16 : Accompagner les parents dans les démarches liées au handicap

Signée à l'échelle intercommunale, la CTG n'implique en aucune façon de transférer des compétences. La démarche CTG se réalise en concertation avec les collectivités locales parties-prenantes, et toujours dans le respect de leur libre administration.

Conformément à l'article 6 de la convention portant sur les modalités de pilotage et de collaboration :

- un chargé de coopération pilote porté par la CASA sera identifié,
- un représentant de la CASA sera désigné pour participer au Comité de Pilotage copiloté par la CAF 06 et la CASA.

La candidature de Monsieur Jean LEONETTI est proposée pour participer au Comité de Pilotage.

Conformément à la loi du 13 août 2004 (Art. 142, I) n°2004-809 relative aux libertés et aux responsabilités locales, je vous propose un vote à main levée.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OÙ L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'approuver les termes de la Convention Territoriale Globale avec la CAF des Alpes-Maritimes, dont le projet est joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document relatif à cette délibération ;
- de désigner Monsieur Jean LEONETTI afin de siéger au Comité de Pilotage de la Convention Territoriale Globale.

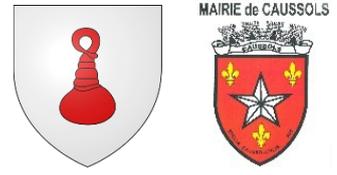
AINSI FAIT ET DELIBERE  
A ANTIBES LE 08 AVRIL 2024  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

  
Jean LEONETTI

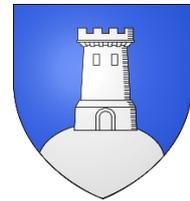
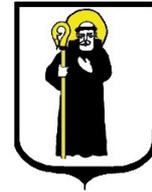
# **CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES**





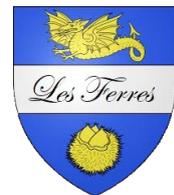
BEZAUDUN

BOUYON



COURMES  
CIPIERES

COURSEGOULES  
CONSEGUDES



LA ROQUE EN PROVENCE



Entre :

- La caisse des Allocations familiales des Alpes-Maritimes représentée par la présidente de son conseil d'administration, Madame Murielle CHAUDOIN et par son Directeur, Monsieur Frédéric OLLIVIER, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, représentée par son Président, Monsieur Jean LEONETTI dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil communautaire du 8 avril 2024 ;

Ci-après dénommée « la CASA »

Et

- La commune d'Antibes Juan-les-Pins, représentée par son adjointe à la petite enfance, Mme Vanessa LELLOUCHE
- La commune de Bézaudun les Alpes, représentée par son maire, M. Jean-Paul AR-NAUD
- La commune de Biot, représentée par son maire, M. Jean-Pierre DERMIT
- La commune de Bouyon, représentée par son maire, M. Jean-Pierre MASCARELLI
- La commune de Caussols, représentée par son maire, M. Gilbert HUGUES
- La commune de Châteauneuf de Grasse, représentée par son maire, M. Emmanuel DELMOTTE
- La commune de Cipières, représentée par son maire, M. Gilbert TAULANE
- La commune de Conségudes, représentée par son maire, M. René TRASTOUR
- La commune de Courmes, représentée par son maire, M. Richard THIERY
- La commune de Coursegoules, représentée par son maire, M. Dominique TRABAUD
- La commune de Gréolières, représentée par son maire, M. Marc MALFATTO
- La commune de Gourdon, représentée par son maire, M. Eric MELE
- La commune de La Colle sur Loup, représentée par son maire, M. Jean-Bernard MION
- La commune de La Roque en Provence, représentée par son maire, M. Alexis ARGENTI
- La commune de Le Bar sur Loup, représentée par son maire, M. François WYSZKOWSKI

- La commune de Le Rouret, représentée par son maire, M. Gérald LOMBARDO
- La commune de Les Ferres, représentée par son maire, M. Georges TOSSAN
- La commune d'Opio, représentée par son maire, M. Thierry OCCELLI
- La commune de Roquefort les Pins, représentée par son maire, M. Michel ROSSI
- La commune de St Paul de Vence, représentée par son maire, M. Jean-Pierre CAMILLA
- La commune de Tourrettes sur Loup représentée par son maire, M. Frédéric POMA
- La commune de Valbonne Sophia Antipolis, représentée par son maire, M. Joseph CESA-RO
- La commune de Vallauris, représentée par son maire, M. Kevin LUCIANO
- La commune de Villeneuve Loubet, représentée par son maire, M. Lionnel LUCA

Dûment autorisés à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommé « les communes de la CASA » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf des Alpes-Maritimes en date du 29 juin 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération des conseils municipaux des communes de la CASA figurant en annexe 7 de la présente convention.

## PRÉAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales.

Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles.

Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux.

A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf des Alpes-Maritimes, les communes de la CASA souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- De partager les caractéristiques de la CASA et d'identifier les besoins prioritaires sous forme de **portrait local-diagnostic** (Annexe 1 de la présente convention)
- D'identifier les besoins prioritaires de la CASA sous forme de **diagnostic partagé** (Annexe 2 de la présente convention, cf pièce jointe) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements des collectivités locales à destination des **équipements et des services du territoire** (Annexe 3 de la présente convention) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants et décrites dans le **plan d'actions** (Annexe 4 de la présente convention).

## **ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF**

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la CASA visent à :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

## **ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

Les communes de la CASA et/ou l'EPCI mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

|                  |  |                     |
|------------------|--|---------------------|
| <b>Enfance</b>   | Structures d'accueil de la petite enfance (création, gestion)  | Toutes les communes |
|                  | Autres actions en faveur de la petite enfance<br>Préciser :  | Toutes les communes |
|                  | Relais d'assistants maternels (création)   | Toutes les communes |
|                  | Activités périscolaire, centres de loisirs et de séjours (3 - 6 ans)   | Toutes les communes |
| <b>Jeunesse</b>  | Gestion du fonds d'aide aux jeunes en difficulté   | Toutes les communes |
|                  | Activités périscolaires, centres de loisirs et de séjours (6-18 ans)   | Toutes les communes |
|                  | Logement des étudiants   | Toutes les communes |
|                  | Participation aux structures d'accompagnement et d'insertion professionnelle                                       | CASA et communes    |
| <b>Insertion</b> | Action en faveur de l'insertion professionnelle : Participation aux travaux de la CLI, adhésion au PLIE...         | CASA                |
| <b>Logement</b>  | Programme local de l'habitat   | CASA                |
|                  | Politique logement, logement social, actions en faveur des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier | CASA                |
|                  | Conventions d'utilité sociale conclues par les OPH   | CASA                |

|                                 |   |   |
|---------------------------------|---|---|
| <b>Cadre de vie</b>             | Équipements culturels et sportifs (Construction, fonctionnement)  | Toutes les communes et la CASA pour les équipements communautaires                          |
|                                 | Autres actions d'amélioration du cadre de vie   | Toutes les communes   |
| <b>Politique de la ville</b>    | Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale | CASA et Vallauris   |
|                                 | Dispositifs locaux de prévention de la délinquance  | CASA et Vallauris, Biot, Valbonne, Villeneuve Loubet, La Colle sur loup, Roquefort les Pins |
| <b>Soutien à la parentalité</b> | Dispositifs d'accompagnement au soutien à la parentalité  | Communes et CASA  |
| <b>Accès aux droits</b>         | Dispositifs d'accompagnement à l'accès aux droits   | Communes et CASA  |
| <b>Autre</b>                    |   |   |

#### **ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGÉS AU REGARD DES BESOINS**

Les champs d'intervention conjoints sont :

| Orientations |  | Objectifs stratégiques |   | Petite enfance | Enfance | Jeunesse | Parentalité | Accès aux droits et services | Inclusion numérique | Animation de la vie sociale | Logement | Handicap | Accompagnement social |  |
|--------------|--|------------------------|---|----------------|---------|----------|-------------|------------------------------|---------------------|-----------------------------|----------|----------|-----------------------|--|
| 1            | Développer des capacités d'accueil   | 1                      | Développer l'offre de places 0-3 ans, adaptée à la demande                      | X              |         |          | X           |                              |                     |                             |          |          |                       |  |
|              |  | 2                      | Développer l'offre de places en ACM   |                | X       | X        |             |                              |                     |                             |          |          |                       |  |
|              |  | 3                      | Promouvoir la transition écologique dans les structures accueillant les enfants | X              | X       | X        |             |                              |                     |                             |          |          |                       |  |
| 2            | offrir une qualité et une diversité d'offres de services à destination des enfants et des jeunes | 4                      | Développer l'offre sociale, culturelle et sportive en dehors du temps scolaire  | X              | X       | X        | X           |                              |                     | X                           |          |          |                       |  |
|              |  | 5                      | encourager le développement d'actions innovantes, notamment autour de           | X              | X       | X        |             | X                            |                     |                             |          |          |                       |  |

|   |  |    |  |          |          |          |          |          |          |          |          |          |          |
|---|--|----|--|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
|   |  |    | l'engagement citoyen des jeunes  |          |          |          |          |          |          |          |          |          |          |
| 3 | Valoriser les professions auprès des enfants et accompagner les professionnels dans l'exercice de leurs missions | 6  | soutenir les métiers de la petite enfance et de la filière animation   | <b>X</b> | <b>X</b> | <b>X</b> |          |          |          |          |          |          |          |
|   |  | 7  | Former les professionnels à la détection et l'accompagnement des enfants « différents » au sein des crèches et ACM                       | <b>X</b> | <b>X</b> | <b>X</b> | <b>X</b> | <b>X</b> |          |          |          | <b>X</b> |          |
| 4 | Développer des lieux repérés « accès aux droits » à des endroits stratégiques et les mettre en réseau            | 8  | Favoriser l'accès aux droits des jeunes adultes  |          |          | <b>X</b> |          | <b>X</b> |          |          | <b>X</b> |          |          |
|   |  | 9  | Développer un maillage de services de proximité pour lutter contre la fracture numérique et permettre un accès aux droits plus équitable |          |          |          |          | <b>X</b> | <b>X</b> |          | <b>X</b> |          | <b>X</b> |
|   |  | 10 | Lutter contre l'isolement social, éducatif, culturel, santé par des services de proximité et de cohésion so-                             |          |          |          | <b>X</b> | <b>X</b> |          | <b>X</b> |          |          |          |

|   |  |    |   |          |          |          |          |          |  |          |  |          |  |  |
|---|--|----|---|----------|----------|----------|----------|----------|--|----------|--|----------|--|--|
|   |  |    | ciale   |          |          |          |          |          |  |          |  |          |  |  |
| 5 | Développer des actions de prévention et de santé                                     | 11 | Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants et des jeunes                                       | <b>X</b> | <b>X</b> | <b>X</b> |          |          |  |          |  |          |  |  |
|   |  | 12 | Lutter contre toute forme de violence auprès des enfants, des jeunes et des familles                              |          | <b>X</b> | <b>X</b> | <b>X</b> |          |  |          |  |          |  |  |
|   |  | 13 | Amorcer une réflexion sur l'offre de santé territoriale et son accessibilité                                      |          | <b>X</b> | <b>X</b> | <b>X</b> | <b>X</b> |  |          |  |          |  |  |
| 6 | Développer des « lieux » ressources pour les familles, en co-construction avec elles | 14 | Promouvoir et faciliter l'accès à l'information sur la petite enfance   | <b>X</b> |          |          | <b>X</b> |          |  |          |  |          |  |  |
|   |  | 15 | Développer des lieux/sites ressources et informations à destination des parents, pour les soutenir dans leur rôle |          | <b>X</b> | <b>X</b> | <b>X</b> |          |  | <b>X</b> |  |          |  |  |
|   |  | 16 | Accompagner les parents dans les démarches administratives liées au handi-  |          |          |          | <b>X</b> |          |  |          |  | <b>X</b> |  |  |

|  |  |     |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|-----|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
|  |  | cap |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|-----|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Les Annexes 3 et 4 de la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## **ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

La Caf des Alpes-Maritimes et la CASA s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des 24 communes de la CASA à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue de la première Convention Territoriale Globale, signée avec les 24 collectivités, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente et signataire de la Ctg, sous la forme de « bonus territoire Ctg » dans le cadre de conventions d'objectifs et de financement.

De son côté, les 24 communes s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en Annexe 3. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## **ARTICLE 6 - MODALITÉS DE PILOTAGE ET DE COLLABORATION**

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

La mise en place d'une fonction de chargé de coopération, co-financée par les parties, permet d'assurer (cf. Référentiel national d'emploi) :

- la conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques,
- l'assistance et conseil auprès des élus et du Comité de pilotage,
- l'accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg,
- le développement et l'animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux de professionnels,
- l'organisation et l'animation de la relation avec la population,
- la contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf des Alpes-Maritimes et de la CASA.

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la CASA.

Le secrétariat permanent est assuré dans le cadre de la fonction de chargé de coopération pilote.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 6 de la présente convention.

#### **ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNÉES**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière.

Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées.

Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

#### **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## **ARTICLE 9 - EVALUATION**

**Une évaluation des actions est conduite** au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant **une évaluation des effets de celle-ci**. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

## **ARTICLE 10 - DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter de 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028 (5 années).

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## **ARTICLE 11 - EXÉCUTION FORMELLE DE LA CONVENTION**

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## **ARTICLE 12 - FIN DE LA CONVENTION**

- **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

**ARTICLE 13 - LES RECOURS**

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

**ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITÉ**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à .....Le.....

Cette convention comporte 22 pages paraphées par les parties et les sept annexes énumérées dans le sommaire.

|  |   |
|--|---|
| Pour LA CAF DES ALPES-MARITIMES        |   |
| Le Directeur,<br><br>Frédéric OLLIVIER | La Présidente,<br><br>Murielle CHAUDOIN |

|                                    |
|------------------------------------|
| Pour la CASA                       |
| Le Président,<br><br>Jean LEONETTI |

|   |  |
|---|--|
| COMMUNE D'ANTIBES-JUAN LES PINS<br>Pour le Maire, l'adjointe à la petite enfance<br><br>Vanessa LELLOUCHE | COMMUNE DE LE BAR SUR LOUP<br>Le Maire,<br><br>François WYSZKOWSKI |
|---|--|

|  |  |
|--|--|
| COMMUNE DE BEZAUDUN LES ALPES<br>Le Maire,<br><br>Jean-Paul ARNAUD | COMMUNE DE BIOT<br>Le Maire,<br><br>Jean-Pierre DERMIT |
|--|--|

|                             |                                  |
|-----------------------------|----------------------------------|
| COMMUNE BOUYON<br>Le Maire, | COMMUNE DE CAUSSOLS<br>Le Maire, |
|-----------------------------|----------------------------------|

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| Jean-Pierre MASCARELLI | Gilbert HUGUES |
|------------------------|----------------|

|                                    |                                  |
|------------------------------------|----------------------------------|
| COMMUNE DE CHATEAUNEUF DE GRASSE   | COMMUNE DE CIPIERES              |
| Le Maire,<br><br>Emmanuel DELMOTTE | Le Maire,<br><br>Gilbert TAULANE |

|                                |                                 |
|--------------------------------|---------------------------------|
| COMMUNE DE CONSEGUDES          | COMMUNE DE COURMES              |
| Le Maire,<br><br>René TRASTOUR | Le Maire,<br><br>Richard THIERY |

|                                    |                                |
|------------------------------------|--------------------------------|
| COMMUNE DE COURSEGOULES            | COMMUNE DE GREOLIERES          |
| Le Maire,<br><br>Dominique TRABAUD | Le Maire,<br><br>Marc MALFATTO |

|                            |                                    |
|----------------------------|------------------------------------|
| COMMUNE DE GOURDON         | COMMUNE DE LA COLLE SUR LOUP       |
| Le Maire,<br><br>Eric MELE | Le Maire,<br><br>Jean-Bernard MION |

|                                 |                                  |
|---------------------------------|----------------------------------|
| COMMUNE DE LA ROQUE EN PROVENCE | COMMUNE DE LE ROURET             |
| Le Maire,<br><br>Alexis ARGENTI | Le Maire,<br><br>Gérald LOMBARDO |

|                       |                 |
|-----------------------|-----------------|
| COMMUNE DE LES FERRES | COMMUNE DE OPIO |
| Le Maire,             | Le Maire,       |

|                |                 |
|----------------|-----------------|
| Georges TOSSAN | Thierry OCCELLI |
|----------------|-----------------|

|                               |                                      |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| COMMUNE DE ROQUEFORT LES PINS | COMMUNE DE SAINT PAUL DE VENCE       |
| Le Maire,<br><br>Michel ROSSI | Le Maire,<br><br>Jean-Pierre CAMILLA |

|                                |                                      |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| COMMUNE DE TOURRETTES/LOUP     | COMMUNE DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS |
| Le Maire,<br><br>Frédéric POMA | Le Maire,<br><br>Joseph CESARO       |

|                                |                               |
|--------------------------------|-------------------------------|
| COMMUNE DE VALLAURIS           | COMMUNE DE VILLENEUVE LOUBET  |
| Le Maire,<br><br>Kevin LUCIANO | Le Maire,<br><br>Lionnel LUCA |

## ANNEXES 1 ET 2 – Portrait local et Diagnostic partagé

Cf en pièce jointe : Rapport – diagnostic Territorial partagé pour la nouvelle Convention Territoriale Globale 2024/2028 – Comité de pilotage du 18 décembre 2023 (Document CASA)



tram\_DIAG\_CTG\_20  
231206.pdf

## ANNEXE 3 – Listes des équipements et services soutenus par les collectivités locales

*(Liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)*

| <b>EQUIPEMENTS CASA</b>  |  |
|--------------------------|--|
| <b>TYPE DE STRUCTURE</b> | <b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>  |
| <b>EAJE</b>              | <b><u>ANTIBES</u> (06600) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Accueil familial les Tournesols -Vieux chemin de St Jean</li><li>- Jardin d’Enfant Saint Antoine – 13 rue Saint Antoine</li><li>- Jardin d’Enfant Saint Maymes – Chemin des Eucalyptus</li><li>- Multi-Accueil Laval - Vieux chemin de St Jean</li><li>- Multi-Accueil les Colonnes – quartier St Maymes</li><li>- Multi-Accueil les Terrasses – Traverse Fontmerle</li><li>- Mutli-Accueil Pomme de pin – Bd Apollinaire</li><li>- Multi-Accueil Châtaigniers – chemin Fournel Badine</li><li>- Multi-Accueil la Fontonne- 1 rue Mermoz</li></ul> |

- Multi-Accueil les Petites Terrasses – Traverse Fontmerle
- Multi-Accueil Pins d’Epices – Résidence les Pins – bât 1  
Rue Guillaume Apollinaire
- Multi-Accueil Roger Cardi – 580 route de St Jean

**OPIO** (06650) :

- Multi-Accueil Maurice Chappe – 7 chemin des Eigages

**LE BAR SUR LOUP** (06620) :

- Crèche « Elise et Célestin » -525 rue des Ecoles

**TOURRETTES SUR LOUP** (06140) :

- Crèche la Farandole – Route du Stade

**LE ROURET** (06650) :

- Crèche Vitamines : 8 chemin des pierres du moulin

**CHATEAUNEUF DE GRASSE** (06740) :

- Crèche les Rudylou - 40 chemin des Cerisiers

**BIOT** (06410) :

- Crèche Les Diabiotins : 6 bis chemin neuf, Les glycines
- Crèche L’orange bleue : 1150 avenue st Philippe

**ROQUEFORT LES PINS** (06330) :

- Crèche Boule de gomme : Place Mougins - RD 2085 - Cedex 401
- 

**VILLENEUVE LOUBET** (06270) :

- MACF les Ferrayonnes : 217 avenue des Ferrayonnes
- Multi Accueil Les Rives : route départementale 6007
- Crèche TOPAZ : 109 avenue des Baumettes

**VALLAURIS** (06220) :

- Souvenir Français/Babilou - 31 allée du souvenir français
- Li Pichoun – bd Jacques Ugo
- La Farandole – bd Jacques Ugo

**GOLFE JUAN** (06220) :

- Les Petits Cœurs – 48 chemin des Clos
- Les Clos – 105 rue Alexandre Louce

**VALBONNE** (06560) :

|             |   |
|-------------|---|
|             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- MA collectif et familial de Garbejaire – 84 bd Pompidou</li> <li>- MA collectif Ile verte – 2555 route de Biot</li> <li>- MA Halte Garbejaire – 84 bd Pompidou</li> <li>- MA Village La Vignasse – 173 route de Grasse</li> <li>- Jardin d'enfants – 2555 route de Biot</li> <li>- Crèche associative Les Petits Canaillous – 21 traverse du Barri – Garbejaire</li> <li>- Crèche inter-entreprises des Crêtes – 1300 route des Crêtes</li> </ul> <p><b><u>SAINT PAUL DE VENCE</u></b> (06570) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EAJE Le Mas des P'tits Loups – 1960 route des Serres</li> </ul> <p><b><u>LA COLLE SUR LOUP</u></b> (06480) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EAJE Ô P'tits Mômes – avenue Pierre Raybaud</li> <li>- Crèche associative Les Gros Câlins – parc de la Guèrinière – chemin de Montmeuille</li> </ul> |
| <b>LAEP</b> | <p><b><u>ANTIBES</u></b> (06600) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pré en Bulle Espace Cardi – Route de St Jean</li> <li>- Interlude – Vieux chemin de St Jean-Jean</li> </ul> <p><b><u>VILLENEUVE LOUBET</u></b> (06270) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- LAEP Villeneuve loubet 182 avenue Max Chaminadas</li> </ul> <p><b><u>VALLAURIS</u></b> (06220) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- LAEP Vallauris – avenue Paul Derigon</li> </ul> <p><b><u>VALBONNE</u></b> (06560) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- LAEP Valbonne – 173 route de Grasse et 2 rue Soubeirane</li> </ul> <p><b><u>SAINT PAUL DE VENCE</u></b> (06570) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- LAEP Saint Paul de Vence – route des Serres</li> </ul>  |
| <b>RPE</b>  | <p><b><u>ANTIBES</u></b> (06600) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relais Petite Enfance Cardi – 580 route de St Jean</li> <li>- Relais Petite Enfance Laval – Vieux chemin de St Jean</li> <li>- Relais Petite Enfance les Semboules<br/>Place Charles Cros – Résidence Les Pins Bât 2</li> </ul> <p><b><u>VILLENEUVE LOUBET</u></b> (06270) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relais Petite Enfance 182 avenue Max Chaminadas</li> </ul>  |

|                    |   |
|--------------------|---|
|                    | <p><b><u>VALLAURIS</u></b> (06220) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relais Petite Enfance Vallauris – avenue Paul Derigon</li> </ul> <p><b><u>VALBONNE</u></b> (06560) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relais Petite Enfance Valbonne – 10 traverse du Barri – Garbejaire</li> </ul> <p><b>Relais Départemental Petite Enfance</b> : interventions sur les communes de La Colle-sur-Loup, Biot, Roquefort les Pins et Le Rouret.<br/>SDPMI-147 boulevard du Mercantour-06201 Nice</p>  |
| <p><b>ALSH</b></p> | <p><b><u>ANTIBES</u></b> (06600) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre des Colonnes – 742 Chemin des Eucalyptus</li> <li>- Groupe Scolaire Jacques Boissier – 116 chemin des Bréguières</li> <li>- Groupe scolaire St Claude – 1411 chemin de St Claude</li> <li>- Ecole du Cap – 270 chemin de la Garoupe</li> <li>- Ecole Maternelle Roger Cardi 580 route de St Jean-Jean</li> <li>- Ecole Maternelle Paul Arene – 6 avenue Paul Arene</li> <li>- Groupe Scolaire Le Ponteil – 9/11 avenue Doniol</li> <li>- Groupe scolaire la Tournière -1157 Chemin Rabiac Estagnol</li> <li>- Groupe scolaire Laval – avenue du Parc Laval</li> <li>- Groupe scolaire la Fontonne 14/16 chemin Basses Bréguières</li> <li>- Groupe scolaire Pont Dulys – 61 chemin des Liserons</li> <li>- Groupe scolaire Jacques Prévert – 540 Bd Guillaume Apollinaire</li> <li>- Ecole Maternelle Super Antibes – 49 avenue des Bleuets</li> <li>- Groupe scolaire Jean Moulin – 1010 chemin des Combes</li> <li>- Groupe scolaire Saint Maymes – 732 chemin des Eucalyptus</li> <li>- Ecole Guynemer – 2 place Guynemer</li> <li>- Ecole élémentaire Juan Gare – 1 rue Marcel Paul</li> <li>- Ecole Maternelle Peynet – 6 avenue Docteur Rochet</li> <li>- Centre Ados Espace Jeunesse des Semboules – rue Max Jacob</li> <li>- Espace Jeunesse de la Fontonne – Avenue Beurivage prolongé, impasse N°12 -</li> <li>- Centre de Loisirs Jeunes Plage - base nautique du Ponteil – Boulevard James Wyllie –</li> <li>- Scouts et Guides de France 45-47 avenue Philippe Rochat</li> </ul> <p><b><u>ANTIBES JUAN LES PINS</u></b> (06160) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre de Loisirs Jeunes Plage – Boulevard du littoral</li> <li>- Centre Ados des Colonnes – 742 Chemin des Eucalyptus</li> </ul> <p><b><u>OPIO</u></b> (06650) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ALSH- Ecoles de la Tour d’Opio – 14 route de Cannes</li> </ul> <p><b><u>LE BAR SUR LOUP</u></b> (06620) :</p> |

- ALSH Amiral de Grasse – Avenue Yorktown
- ALSH Ados-Square Seytre-

**TOURRETTES SUR LOUP** (06140) :

- ALSH Maternelle : Ecole maternelle Bagaria-Route du Pré Neuf-
- ALSH : Ecole élémentaire Jean Ordan - Route des anciens combattants-
- ALSH Adolescents : parking de la Madeleine

**GREOLIERES** (06620) :

- ALSH Le serpolet Ecole de la Ferrage

**LE ROURET** (06650) :

- ALSH Ecole buissonnière 6 chemin des pierres de moulin

**VILLENEUVE LOUBET** (06270) :

- ALSH les PLANS, 383 Allée des Gouorgues
- ALSH des MAURETTES, 468 av du docteur Julien Lefebvre - (implantation jusqu'en juillet 2024)
- ALSH Antony FABRE – 2 Avenue des RIVES – (ouverture prévisionnelle juillet 24)
- ALSH ADOS – Parc des Sports – av des plans

**BIOT** (06410) :

- Groupe scolaire Eugène Olivari 40 avenue Saint-Philippe
- Groupe scolaire du Moulin Neuf - 880 route d'Antibes,
- Ecole maternelle Saint-Roch 6 Chemin Neuf, calade st roch

**ROQUEFORT LES PINS** (06330) :

- AL maternel Layet Boutonnier 55 chemin de Valbois
- AL élémentaire Jean Camp 401 chemin de Valbois
- AL adolescent Roger Baud 30 chemin du Peissaut

**VALBONNE** (06560) :

- Ecole élémentaire Campouns – 100 route de Grasse
- Ecole maternelle Daudet – LaVignasse – 173 route de Grasse
- Groupe scolaire Sartoux Sophia Antipolis – 160 promenade de la Bouillide
- Groupe scolaire Garbejaire – Sophia Antipolis – 126 avenue Georges Pompidou
- Groupe scolaire Ile verte – 2555 route de Biot
- ALSH Ados Ferme Bermond – Sophia Antipolis – rue de la vigne haute
- Scouts et guides de France - avenue Georges Pompidou - centre

|                                |  |
|--------------------------------|--|
|                                | <p>pastoral</p> <p><b><u>SAINT PAUL DE VENCE</u></b> (06570) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecole élémentaire La Fontette – 315 route des Serres</li> </ul> <p><b><u>LA COLLE SUR LOUP</u></b> (06480) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecole Noël Lanza – 1 place de la Libération</li> <li>- Ecole Brusquet – avenue Pierre Raybaud</li> <li>- Groupe scolaire Pierre Teisseire – chemin de Notre Dame</li> <li>- Groupe scolaire Daniel Pennac – Chemin du Béal</li> </ul> <p><b><u>VALLAURIS</u></b> (06220) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecole Daudet – Place Cavasse</li> <li>- Ecole Mistral – Avenue Lenta Pittari</li> <li>- Ecole des Tilleuls – Avenue Henri Pourtalet</li> <li>- Ecole Dolto – rue Hoche</li> <li>- Ecole Gachon maternelle et élémentaire – Place M.L. Gachon</li> <li>- Ecole Langevin maternelle – Avenue Paul Derigon</li> <li>- Ecole Langevin élémentaire 1 – Avenue de Cannes</li> <li>- Ecole Langevin élémentaire 2 – Avenue Paul Derigon</li> <li>- Ecole Pagnol – Chemin Lintier</li> </ul> |
|                                |  |
| <b>LUDOTHEQUE</b>              | <p>Ludothèque L'Île aux trésors – 6 place Méjane – Garbejaire<br/>06560 <b>Valbonne</b></p> <p>Ludothèque Ludobulle-54 vieux chemin de St Jean-<br/>06600 <b>Antibes</b></p>   |
|                                |  |
| <b>Habitat jeunes (ex FJT)</b> | <p>La Maison d'Antipolis – 2 rue François Delmas<br/>06600 <b>Antibes</b></p> <p>Habitat Jeunes Valbonne – 3 rue Soutrane – Garbejaire<br/>06560 <b>Valbonne</b></p>   |
|                                |  |
| <b>Médiation familiale</b>     | <p>Médiation 06<br/>Les Florales Bât A – 7 avenue des Frères Roustan<br/>06600 <b>Antibes</b></p>  |
|                                |  |
| <b>Espace rencontre</b>        | <p>CASA Trait d'Union<br/>Siège : Les Genêts – 449 Route des Crêtes – BPN 43<br/>06901 <b>Valbonne Sophia Antipolis</b></p> <p>Site : 690 route de Grasse – Les Grenadines Bât A<br/>06600 <b>Antibes</b></p>  |

|  |   |
|--|---|
|  |   |
|  |   |
| <b>Centre Social / Espace de Vie Sociale</b> | <p>Centre social « « L'Escale » – Place Méjane<br/>06560 <b>Valbonne</b></p> <p>Espace de Vie Sociale « Le Cœur des Hauts de Vallauris » - Les Hauts de Vallauris bât 7 – Avenue Henri Pourtalet<br/>06220 <b>Vallauris</b></p> |

## ANNEXE 4 – Plan d’actions - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

### Présentation synthétique du plan d’actions

|   |   |
|---|---|
| <b>Objectif 1</b><br><br>Assurer une veille sur l'offre d'accueil destiné à la petite enfance   | <b>Action 1</b> : Poursuite du gp de travail visant à proposer un maillage du territoire CASA en places collectives   |
|   | <b>Action 2</b> : Développer des places AVIP au sein des crèches implantées sur la CASA   |
| <b>Objectif 2</b><br><br>Moderniser les pratiques et outils professionnels pour optimiser l'offre   | <b>Action 1</b> : Réaliser un état des lieux des modalités d'inscription aux ALSH des communes CASA et un benchmark auprès d'autres collectivités, pour proposer un échange de pratiques  |
|   | <b>Action 2</b> : Réaliser un état des lieux des capacités d'accueil (et des potentielles listes d'attente) pour des activités péri et extrascolaires afin d'identifier les axes de progression ou d'optimisation (accueils intercommunaux) |
|   | <b>Action 3</b> : Mener une réflexion sur l'accueil des enfants en dehors de leur lieu de rattachement pendant les vacances scolaires, pour optimiser les taux de remplissage   |
| <b>Objectif 3</b><br><br>Accompagner les communes gestionnaires de structures accueillant des enfants vers une démarche de santé environnementale | <b>Action 1</b> : Accompagner les communes dans la réalisation d'un audit environnemental de leurs structures tant sur le plan des pratiques que des achats   |
|   | <b>Action 2</b> : Accompagner les gestionnaires de structures dans le changement des pratiques au quotidien   |
|   | <b>Action 3</b> : Identifier et mobiliser les leviers financiers pouvant accompagner ce type de changement  |
| <b>Objectif 4</b><br><br>Créer des groupes d'appui technique  | <b>Action 1</b> : GAT santé environnementale  |
|   | <b>Action 2</b> : GAT art et culture  |
|   | <b>Action 3</b> : GAT projet éducatif   |
|   | <b>Action 4</b> : référent cartographie   |
| <b>Objectif 5</b><br><br>Promouvoir et encourager l'engagement citoyen  | <b>Action 1</b> : Inciter à la mise en place de conseils consultatifs des jeunes  |
|   | <b>Action 2</b> : Inciter à la création d'espaces jeunesse  |
| <b>Objectif 6</b>   | <b>Action 1</b> : Relayer dans chaque commune les supports de communication développés par la CAF (vidéos) et ceux liés au SDSF   |

|  |   |
|--|---|
| Participer aux actions de communication et de sensibilisation, en lien avec le SDSF  | <b>Action 2 :</b> Organiser des sessions virtuelles "découverte des métiers de la petite enfance" (forum emploi, sensibilisation dans des lieux passants type médiathèque)              |
| <p><b>Objectif 7.1</b></p> <p>Organiser une rencontre entre professionnels suivie d'un forum tout public sur les différents troubles (langage, comportement, alimentaire, développement ...)</p>                                 | <b>Action 1 :</b> Connaitre toutes les formes de handicap liées au trouble envahissant du comportement  |
|  | <b>Action 2 :</b> Identifier et donner de la visibilité aux professionnels de santé et associatifs intervenant sur ce champs et présents dans le 06                                     |
|  | <b>Action 3 :</b> Organiser des ateliers "in situ" pour comprendre le handicap et identifier les solutions mobilisables   |
|  | <b>Action 4 :</b> Créer un espace de rencontre et d'échange entre professionnels, notamment entre le corps enseignant et les acteurs périscolaires                                      |
| <p><b>Objectif 7.2</b></p> <p>Créer un outil de réseautage numérique permettant le partage entre professionnels, d'informations et d'outils liés aux enfants en situation de handicap</p>  | <b>Action 1 :</b> Recenser les professionnels du territoire et identifier un référent pour  |
|  | <b>Action 2 :</b> Favoriser la mise en relation, la mise en commun des informations   |
|  | <b>Action 3 :</b> Etendre la visibilité du réseau CAS et animer pour stimuler le réseau des partenaires   |
| <p><b>Objectif 8</b></p> <p>Informier et sensibiliser les jeunes sur les différentes formes de mobilité</p>  | <b>Action 1 :</b> Organiser des sensibilisations auprès des professionnels sur l'offre existante en matière de mobilité   |
|  | <b>Action 2 :</b> Promouvoir le permis citoyen  |
|  | <b>Action 3 :</b> Mener une réflexion avec la direction Mobilité déplacements transports de la CASA pour diversifier l'offre de vélo électrique à destination des jeunes                |
| <p><b>Objectif 9</b></p> <p>Proposer une meilleure information sur l'offre existante en matière d'accès aux droits et aux services</p> <p><b>Objectif 10</b></p> <p>Promouvoir les dispositifs d'animation de la vie sociale</p> | <b>Action 1 :</b> Communiquer sur l'offre de service "accompagnement des familles" de la CAf06  |
|  | <b>Action 2 :</b> Organiser des actions collectives à destination des professionnels  |
|  | <b>Action 3 :</b> Organiser des actions collectives auprès des familles   |
|  | <b>Action 1 :</b> Informer les élus sur les thématiques relevant des structures d'animation de la vie sociale, en proposant un format innovant et adapté aux spécificités territoriales |
|  | <b>Action 2 :</b> Informer les DGS sur les modalités de fonctionnement et financement de ces structures et les différentes possibilités de portage                                      |
| <b>Action 3 :</b> Constituer une équipe projet pour mener une réflexion d'animation de la vie sociale sur les communes du haut pays  |   |

|  |   |
|--|---|
|  | <p><b>Action 4 :</b> Réaliser un benchmark d'espaces de vie sociale ruraux ou itinérants</p> <p><b>Action 5 :</b> Rencontrer des porteurs de projet d'animation de la vie sociale</p> <p><b>Action 6 :</b> Rédiger cahier des charges (appel à projet) itinérant et identifier le porteur de projet</p>   |
| <p><b>Objectif 11</b></p> <p>Lutter contre la surexposition aux écrans par le renforcement de l'éducation aux médias et à l'usage du numérique</p> | <p><b>Action 1 :</b> Identifier et promouvoir les outils de lutte contre la surexposition aux écrans</p> <p><b>Action 2 :</b> Identifier les leviers financiers permettant l'acquisition de ces outils (kit, jeux de société, vidéo ...)</p>  |
| <p><b>Objectif 12</b></p> <p>Lutter contre le silence, conscientiser la violence et donner du sens</p>   | <p><b>Action 1 :</b> Recenser les démarches et collaborations autour du harcèlement pour les 6-11 ans, tant pour les harcelés que pour les harceleurs</p> <p><b>Action 2 :</b> Relever et promouvoir les actions concluantes qui pourraient concerner les communes de la CASA et y être transposées</p> <p><b>Action 3 :</b> Créer, à défaut, une action innovante à l'échelle intercommunale sur le sujet</p>  |
| <p><b>Objectif 13</b></p> <p>Soutenir et renforcer les actions de prévention en santé et bien-être en direction des jeunes</p>                     | <p><b>Action 1 :</b> Organiser une formation certifiante à destination des parents et professionnels sur la santé mentale</p> <p><b>Action 2 :</b> Organiser des ateliers à destination des jeunes permettant la gestion des émotions, l'anxiété et le stress pour se présenter aux examens plus serein et détendu</p>  |
| <p><b>Objectif 14</b></p> <p>Mener une réflexion sur la création d'un service public de la petite enfance à l'échelle de l'intercommunalité</p>    | <p><b>Action 1 :</b> Réaliser un état des lieux des services existants dans les RPE présents sur le territoire et les mettre en perspective des attentes d'un SPPE</p> <p><b>Action 2 :</b> Réaliser un benchmark sur les RPE itinérant en France et en gestion intercommunale</p> <p><b>Action 3 :</b> Réaliser une étude de faisabilité pour la création d'un service public petite enfance</p> <p><b>Action 4 :</b> Consulter les familles sur la création d'un SPPE itinérant</p> |
| <p><b>Objectif 15.1</b></p> <p>Organiser des campagnes de communication pour promouvoir les dispositifs de soutien à la parentalité</p>            | <p><b>Action 1 :</b> Diffuser une newsletter à destination des professionnels pour leur présenter les différents dispositifs de soutien à la parentalité</p> <p><b>Action 2 :</b> Organiser une communication sur la diffusion des affiches "parentalité" à destination du grand public</p>   |
| <p><b>Objectif 15.2</b></p>  | <p><b>Action 1 :</b> Etude de faisabilité d'une maison de la</p>  |

|  |   |
|--|---|
| Etudier la création de lieux dédiés au soutien à la parentalité  | parentalité à Antibes et La Colle sur Loup  |
|  | <b>Action 2 :</b> Développer le PSFP (programme de soutien à la Famille et la Parentalité)  |
|  | <b>Action 3 :</b> Organiser forum parentalité "spécial ados" secteur littoral   |
| <b>Objectif 16</b><br>Mener une réflexion sur la création d'une aide financière pour l'acquisition d'équipements spécifiques pour les enfants en situation de handicap | <b>Action 1 :</b> Réaliser un état des lieux des aides existantes en matière de soutien financier aux familles pour l'acquisition d'équipements spécifiques pour les enfants en situation de handicap |
|  | <b>Action 2 :</b> Questionner les parents et les associations dédiées pour connaître leurs besoins en matière d'équipement  |
|  | <b>Action 3 :</b> Elaborer une aide financière complémentaire à celles existantes pour permettre aux parents d'alléger le coût d'acquisition des équipements  |

**Présentation détaillée des actions : voir fiches actions ci-après**

## OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : Maintenir et Développer l'offre de places 0-3 ans, adaptée à la demande

| PROJET :   |  |
|--|--|
| Apporter des réponses plurielles aux besoins d'accueil des familles, quel que soit leur lieu de résidence  |  |
| DIAGNOSTIC INITIAL - CONSTAT   | PUBLIC CIBLE   |
| <p>Une offre nouvelle de places en crèche collective à court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Secteur Moyen pays : Le <u>Rouret</u>, Roquefort les Pins</li> <li>Secteur littoral : Antibes, Villeneuve Loubet</li> </ul> <p>Des implantations de micro-crèche de plus en plus nombreuses sur le secteur littoral.</p> <p>Une baisse du nombre d'assistantes maternelles sur tout le territoire de la CASA.</p> <p>Un taux de couverture CASA au niveau de la moyenne nationale (52.8% sur la CASA et 59.3% en France en 2018), mais inégale entre les communes de la CASA.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>32 EAJE municipaux</li> <li>3 Crèches familiale</li> <li>15 micro-crèches</li> <li>9 MAM</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> 0-3 ans</li> <li><input type="checkbox"/> 3-11 ans</li> <li><input type="checkbox"/> 11-18 ans</li> <li><input type="checkbox"/> Jeunes adultes</li> <li><input type="checkbox"/> Familles</li> <li><input type="checkbox"/> Personnes isolées</li> <li><input type="checkbox"/> Tout public</li> </ul> <p>Périmètre d'intervention et degré de priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Littoral</li> <li><input type="checkbox"/> Moyen pays</li> <li><input type="checkbox"/> Haut pays</li> </ul> |
| Objectifs opérationnels  | Démarrage des actions  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li><b>A</b> : Poursuite du groupe de travail visant à proposer un maillage du territoire CASA en places d'accueil collectives.</li> <li><b>B</b> : Développer des places d'accueil AVIP</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2024 A</li> <li><input type="checkbox"/> 2025</li> <li><input type="checkbox"/> 2026</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2027 B</li> <li><input type="checkbox"/> 2028</li> <li><input type="checkbox"/> En continu</li> </ul>   |
| Ressources   | Partenaires à consulter ou mobiliser   |
| <p>Responsable du projet :</p> <p>Référent CAF :</p> <p>Équipe projet :</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Directrice EAJE</li> <li>Communes</li> <li>CD06 – PMI</li> </ul>  |

| Résultats attendus  | Questions évaluatives   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- A : Une cartographie qui permet d'objectiver les avis lors d'implantations de nouvelles crèches.</li> <li>- B : faciliter la réinsertion professionnelle des femmes</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- A : En quoi la cartographie permet-elle d'être une aide à la décision quant aux projets de nouvelle implantation ?</li> <li>- B : En quoi le financement de places AVIP a permis l'insertion professionnelle ?</li> </ul>  |
| Risques   | Facteurs de succès  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- A : Difficulté à suivre l'évolution des projets en temps réel</li> <li>- B : Des EAJE trop complets pour permettre la "réservation" de places AVIP</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- A : Reconnaissance de la cartographie par la CAF du travail réalisé par le groupe de travail</li> <li>- B : Développement de partenariat avec les acteurs de l'insertion professionnelle</li> </ul>  |
| Évaluation annuelle   | Indicateurs d'évaluation pour le bilan intermédiaire et final   |
| <input type="checkbox"/> Action en cours<br><input type="checkbox"/> Action reportée<br><input type="checkbox"/> Action annulée et/ou révisée<br><input type="radio"/> Objectif atteint<br><input type="radio"/> Objectif atteint partiellement<br><input type="radio"/> Objectif non atteint | <p>Indicateurs de réalisation ou de moyen (ressources)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A : Evolution du nombre de places collectives et individuelles</li> <li>- B : Evolution du nombre de places AVIP</li> </ul> <p>Indicateurs de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A : Nombre d'avis positif et/ou négatif des communes de la CASA en accord avec le maillage proposé <u>suite au diagnostic</u></li> <li>- B : Nombre de places AVIP, nombre de commune proposant des places AVIP</li> </ul> <p>Indicateurs d'impact</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A : Nombre de refus de places en crèche (diminution)</li> <li>- B : Nombre de familles bénéficiaires</li> </ul> |

## OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 :

### Maintenir et Développer l'offre de places en ACM pour optimiser l'offre

| PROJET :   |   |
|--|---|
| Moderniser les pratiques et les outils professionnels pour les ACM   |   |
| DIAGNOSTIC INITIAL - CONSTAT   | PUBLIC CIBLE  |
| <p>Dans le cadre des groupes de travail diagnostic CTG, plusieurs participants ont évoqué la mise en place de liste d'attente pour les activités « vacances » et parfois également pour les activités périscolaires. La demande d'accueil de loisirs est semble-t-il supérieure à celle d'avant COVID. L'une des explications avancées serait le coût élevé des activités proposées par les associations (volet sportif ou culturel). Les familles avec plusieurs enfants privilégieraient davantage les structures classiques ALSH.</p> <p>Les besoins des familles évoluent, ils ne sont plus linéaires (familles monoparentales, gardes alternées). Des solutions à la carte sont plébiscitées par les familles en matière d'accueil de loisirs. Or les fonctionnements actuels des ALSH proposent des modalités d'inscription sur du moyen et long terme (généralement au trimestre ou à l'année), pour anticiper les besoins de personnels. Par ailleurs, la dématérialisation des démarches n'est pas toujours efficace selon les fournisseurs de logiciels.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li><input type="checkbox"/> 0-3 ans</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> 3-11 ans</li> <li><input type="checkbox"/> 11-18 ans</li> <li><input type="checkbox"/> Jeunes adultes</li> <li><input type="checkbox"/> Familles</li> <li><input type="checkbox"/> Personnes isolées</li> <li><input type="checkbox"/> Tout public</li> </ul> <hr/> <p style="text-align: center;">Périmètre d'intervention et degré de priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Littoral</li> <li><input type="checkbox"/> Moyen pays</li> <li><input type="checkbox"/> Haut pays</li> </ul> |
| Objectifs opérationnels  | Démarrage des actions   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>A</b> : Réaliser un état des lieux des capacités d'accueils et des modalités d'inscription aux ALSH des communes CASA</li> <li>- <b>B</b> : Réaliser un benchmark auprès d'autres collectivités, pour proposer un échange de pratiques afin d'identifier les axes de progression ou d'optimisation</li> <li>- <b>C</b> : Mener une réflexion sur l'accueil des enfants en dehors de leur lieu de rattachement pendant les vacances scolaires, pour optimiser les taux de remplissage (en lien avec <a href="http://monenfant.fr">monenfant.fr</a>)</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> 2024</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2025 <b>A</b></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2026 <b>B</b></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> 2027 <b>C</b></li> <li><input type="checkbox"/> 2028</li> <li><input type="checkbox"/> En continu</li> </ul>  |

- A : Recenser les professionnels du

## OBJECTIF STRATÉGIQUE 10 :

### Lutter contre l'isolement social, éducatif, culturel, santé par des

Responsable du projet :

Référent CAF :

Équipe projet :

- Elus
- Secrétaires de mairie et DGS
- Expert santé
- Expert transport
- Témoins d'animation de la vie sociale

#### Résultats attendus

- A : Un taux de participation > 70% à l'information et une participation active des élus
- B : Un taux de participation > 70% à l'information et une participation active des DGS ou secrétaires de mairie
- C : Une équipe projet disponible et investie
- D : Un recensement de dispositifs existants pour identifier les + et les - des structures en fonctionnement
- E : Capitaliser sur les retours d'expériences pour mieux cibler les actions
- F : Lancement d'une consultation en 2025

#### Questions évaluatives

- A et B : Dans quelle mesure les actions d'information et de sensibilisation permettent d'acculturer les décideurs dans le déploiement de dispositifs d'AVS ?
- C : La démarche CTG a-t-elle permis de capitaliser des compétences pour pouvoir mener cette réflexion auprès de communes non dotées de personnels qualifiés sur ce sujet ?
- D : Dans quelle mesure le réseau CAF sur l'animation de la vie sociale a contribué à modéliser la structure d'animation de la vie sociale nécessaire aux communes du Haut pays ?
- E : La démarche CTG est-elle la bonne dynamique pour créer un espace de vie sociale itinérant ?

#### Risques

- A : Retours négatifs des expériences locales (actualités nationales sur les financements)
- A et B : Un tissu associatif non adapté au portage d'EVS
- C : Disponibilité des CDC pour intervenir sur le Haut pays (notamment les déplacements)
- D : Des exemples insuffisants pour répondre aux spécificités du territoire
- E : Un modèle associatif de portage non reproductible sur le territoire
- F : Absence de porteur de projet

#### Facteurs de succès

- A : Des retours d'expériences positifs d'AVS
- B : Identifier les leviers financiers permettant un investissement financier raisonné pour les collectivités.
- C : Une équipe projet équilibrée en terme de représentation des CDC
- D : Des actions menées dans le secteur rural potentiellement reproductible
- E : Les échanges entre élus

#### Évaluation annuelle



Action en cours

Action reportée

Action annulée et/ou révisée

Objectif atteint

Objectif atteint partiellement

Objectif non atteint

#### Indicateurs d'évaluation pour le bilan intermédiaire et final

##### Indicateurs de réalisation ou de moyen (ressources)

- Nombre de réunions/rdv avec le élus
- Nombre de réunion/rdv avec les DGS
- Nombre de réunion équipe projet et COTECH
- Nombre d'exemple d'EVS itinérant étudié
- Nombre d'échanges entre EVS et élus

##### Indicateurs de résultat

- Taux de participation des élus aux réunions
- Taux de participation des DGS aux réunions

##### Indicateurs d'impact

**OBJECTIF STRATÉGIQUE**

**11 :**

**Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants et  
des jeunes**

| PROJET :  |   |
|---|---|
| Lutter contre l'exposition aux écrans par le renforcement de l'éducation aux médias et à l'usage du numérique.  |   |
| DIAGNOSTIC INITIAL - CONSTAT  | PUBLIC CIBLE  |
| <p>Les professionnels alertent, dès le premier âge, sur les conséquences de l'exposition aux écrans tels que les troubles du sommeil et du neuro - développement.</p> <p>Sans remettre en cause leur potentiel éducatif et ludique, le temps passé devant les écrans n'a cessé d'augmenter chez les jeunes Français pour atteindre en moyenne 3 heures chaque jour pour un enfant ou un jeune âgé de 3 à 17 ans.</p> <p>Face à la place que prennent ces nouveaux médias dans la vie des jeunes avec des répercussions sur leur sommeil, leur santé, leurs connaissances ou encore le développement de leurs relations sociales, il apparaît nécessaire de développer des actions visant à limiter les risques associés à la surexposition aux écrans et aux pratiques numériques (protection de la vie privée et des données personnelles, prévention du cyber harcèlement, développement de l'esprit critique face aux fausses informations et aux discours manipulateurs).</p> | <p><input type="checkbox"/> 0-3 ans<br/> <input checked="" type="checkbox"/> 3-11 ans<br/> <input checked="" type="checkbox"/> 11-18 ans<br/> <input type="checkbox"/> Jeunes adultes<br/> <input checked="" type="checkbox"/> Familles<br/> <input type="checkbox"/> Personnes isolées<br/> <input type="checkbox"/> Tout public</p> <hr/> <p>Périmètre d'intervention et degré de priorité</p> <p><input type="checkbox"/> Littoral<br/> <input checked="" type="checkbox"/> Moyen pays<br/> <input type="checkbox"/> Haut pays</p> |
| Objectifs opérationnels   | Démarrage des actions   |
| <p><b>A :</b> Identifier et promouvoir les outils de lutte contre la surexposition aux écrans</p> <p><b>B :</b> Identifier les leviers financiers permettant l'acquisition de ces outils (kit, jeux de société, vidéo...)</p>   | <p><input type="checkbox"/> 2024<br/> <input type="checkbox"/> 2025<br/> <input checked="" type="checkbox"/> 2026 A<br/> <input checked="" type="checkbox"/> 2027 B<br/> <input type="checkbox"/> 2028<br/> <input type="checkbox"/> En continu</p>   |
| Ressources  | Partenaires à consulter ou mobiliser  |

|   |   |   |
|---|---|---|
| Responsable du projet :<br>Référent CAF :<br>Évaluation :   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Experts sur les conséquences des écrans<br/> <u>ex</u>: CLEMI (Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information)</li> <li>- Service prévention jeunesse de la CASA</li> </ul>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>A</b> : Etat des lieux des actions existantes (répertoire)</li> <li>- <b>B</b> : Echanges de pratiques sur les actions concluantes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les démarches engagées dans le cadre de la CTG ont-elles participé aux politiques nationales de lutte contre le harcèlement ou toute forme de violence ?</li> </ul>  |   |
| <b>Risq</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>A</b> : meilleure connaissance des dispositifs auprès des professionnels (nouvelle enquête à réaliser pour comparer les réponses par rapport à celle de 2021)</li> <li>- <b>B</b> : des familles qui sollicitent elles-mêmes les dispositifs de soutien à la parentalité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>A</b> : La newsletter a-t-elle permis aux professionnels de mieux connaître et de s'emparer des dispositifs de soutien à la parentalité ?</li> <li>- <b>B</b> : la campagne de communication via des affiches avec des QR code était-elle le bon format de communication ?</li> </ul>   |
|   | <b>Risques</b> ↔ <b>Facteurs de succès</b>  |   |
| <b>Éval</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>A</b> : modalités de diffusion de la newsletter qui ne toucheraient pas les bonnes cibles</li> <li>- <b>A et B</b> : la mise à jour des données sur chaque dispositif parentalité</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>A</b> : mobilisation de tous les acteurs pour diffuser largement la newsletter</li> <li>- <b>B</b> : une campagne offensive avec des relais réguliers sur les réseaux sociaux</li> </ul>  |
|   | <b>Évaluation annuelle</b> ↔ <b>Indicateurs d'évaluation pour le bilan intermédiaire et final</b>   |   |
| <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/> Action en cours<br><input type="checkbox"/> Action reportée<br><input type="checkbox"/> Action annulée et/ou révisée<br><input type="radio"/> Objectif atteint<br><input type="radio"/> Objectif atteint partiellement<br><input type="radio"/> Objectif non atteint                                   | <b>Indicateurs de réalisation ou de moyen (ressources)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>A</b> : nombre de newsletters diffusées /an</li> <li>- <b>B</b> : nombre de campagne de communication /an</li> </ul> <b>Indicateurs de résultat</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>A</b> : nombre de fois que cet outil a été inscrit en ordre du jour des réunions de services (service petite enfance et service enfance jeunesse)</li> <li>- <b>B</b> : nombre de vue par an de la page internet CASA dédiée</li> </ul> <b>Indicateurs d'impact</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>A</b> : taux de connaissance des professionnels des dispositifs de soutien à la parentalité (nouvelle enquête)</li> <li>- <b>B</b> : évolution du nombre de familles CASA se présentant de manière volontaire aux dispositifs de soutien à la parentalité</li> </ul> |

L'évaluation est un outil de pilotage, une aide à la décision qui offre l'opportunité d'ajuster le contenu de la CTG quand cela est nécessaire.

Il est proposé de collecter une fois par an ou à mi-parcours (2026) un certain nombre d'indicateurs, notamment sociodémographique ou de cadrage qui rendent compte de la situation du territoire ou d'un public cible et de son évolution dans le temps.

Ces indicateurs développés ci-dessous (complémentaires à ceux prévus dans les fiches actions), ont pour enjeux de s'assurer que les éléments du diagnostic, les enjeux identifiés avant la conception du programme d'actions sont stables.

En effet, si des indicateurs varient fortement, il pourrait être opportun de se questionner sur la nécessaire adaptation des actions programmées.

### Indicateurs pour le diagnostic territorial en continu

#### Données démographiques

- Nombre d'enfants par tranche d'âge
- Nombre d'enfants de moins de 3 ans et taux d'évolution de leur nombre
- Taux de natalité
- Nombre de familles monoparentales
- Nombre de familles vivant sous le seuil de bas revenus
- Nombre de familles dont les ressources sont composées à 80% ou plus de prestations légales
- Nombre d'allocataires

#### Petite enfance

- Nombre d'assistantes maternelles en activité
- Nombre de places proposées par les assistantes maternelles
- Nombre de RPE
- Nombre d'ETP animation RPE
- Nombre de MAM
- Nombre de places en MAM
- Nombre d'EAJE
- Nombre de places en EAJE
- Nombre de places PSU et/ou PAJE
- Nombre d'initiatives combinant accueil du jeune enfant et démarche d'insertion

- Nombre de places fléchées AVIP dans les EAJE
- Taux de couverture
- Nombre d'équipements petite enfance concernés par la pénurie de personnel petite enfance nombre d'ETP manquant sur le territoire (cumul des besoins de chaque équipement petite enfance)
- Nombre d'EAJE bénéficiaire du bonus mixité sociale

## Enfance et jeunesse

- Nombre et profil des gestionnaires d'accueil de loisirs
- Part des communes couvertes par un accueil de loisirs, par type d'accueil de loisirs (périscolaire, extrascolaire, adolescents)
- Nombre d'accueil de loisirs déclarés
- Nombre de PEDT et Plan mercredi
- Nombre d'enfants bénéficiaires du dispositif VACAF
- Nombre de PS jeunes sur le territoire
- Nombre de structures information jeunesse
- Nombre de PAEJ, dont labellisé CAF
- Nombre de jeunes fréquentant les PAEJ
- Nombre de jeunes fréquentant la mission locale
- Nombre de CLAS à destination des enfants et des adolescents
- Nombre de stage BAFA organisés sur le territoire de la CASA
- Nombre de jeunes ayant obtenu leur BAFA via les stages organisés localement
- Nombre de places habitat jeune (ex FJT)
- Nombre d'associations pour l'habitat intergénérationnel
- Nombre de jeunes bénéficiant d'un habitat intergénérationnel
- Nombre de « promeneurs du net » déployés
- Nombre de PS jeunes formés Promeneurs du net
- Nombre de jeunes touchés/ concernés par les promeneurs du net
- Nombre d'accueils de loisirs concernés par la pénurie de personnel de la filière animation, notamment lors des activités extrascolaires.

## Enfants en situation de handicap

- Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH
- Nombre d'enfants accueillis en EAJE et bénéficiaires de l'AEEH
- Nombre d'équipements bénéficiaires du bonus handicap et montant total des bonus handicap versés sur le territoire
- Nombre d'équipements bénéficiant d'un financement exceptionnel (type FPT) pour l'accueil d'enfants en situation de handicap/maladie chronique
- Nombre d'enfants en situation de handicap fréquentant des accueils de loisirs

### Soutien à la parentalité

- Nombre de parents accueillis dans les PAEJ
- Nombre d'aide et accompagnement à domicile (AAD)
- Nombre de permanences de médiation familiale implantées
- Nombre de médiatisation dans espace de rencontre enfant parents
- Nombre d'initiatives locales autour des violences familiales/conjugales
- Nombre d'initiatives locales autour de l'hébergement, les soutien et l'accompagnement des femmes victimes de violence
- Nombre d'actions parentalité dans les espaces de vie sociaux ou centres sociaux
- Nombre de parents ayant bénéficiés d'actions parentalité dans les espaces de vie sociaux ou centres sociaux

### Accès aux droits et inclusion numérique

- Nombre d'allocataires en situation d'impayés de loyer
- Nombre d'allocataires concernés par le logement indécemment
- Nombre d'allocataires concernés par le logement insalubre
- Nombre d'heures AVS par motif de prise en charge
- Nombre d'heures TISF par motif de prise en charge
- Nombre de familles aidées par l'aide à domicile
- Nombre de permanence Maison France service
- Nombre de personnes fréquentant Maison France service
- Nombre de conseillers numériques
- Nombre d'aidant connect

## Indicateurs pour la démarche CTG

### Gouvernance et pilotage

#### *Indicateurs de réalisation*

- Nombre de COPIL
- Nombre de COTECH
- Nombre de réunions thématiques (groupe de travail CTG)
- Nombre d'équipe projet

#### *Indicateurs de résultats*

- Taux de satisfaction des acteurs impliqués dans les instances

### Dynamiques partenariales

#### *Indicateurs de réalisation*

- Nombre d'évènements avec les partenaires

#### *Indicateurs de résultats*

- Nombre de chargés de coopération CTG participant aux évènements
- Nombre de partenaires participants aux évènements

### Implication et participation des habitants

#### *Indicateurs de réalisation*

- Nombre d'évènements ou actions organisés dans le cadre de la CTG pour échanger avec les habitants et encourager leur implication

#### *Indicateurs de résultats*

- Nombre d'habitants mobilisés

## ANNEXE 6 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel de la Ctg

### La gouvernance de la démarche CTG

#### a. Les attendus de la gouvernance :

- Garantir la représentation des signataires de la Ctg ;
- Coordonner, mettre en œuvre et évaluer les objectifs et les actions de la future Ctg
- Développer les coopérations et les innovations articulant l'échelon communal et intercommunal pour une dynamique territoriale globale ;
- Garantir l'articulation et la cohérence de l'ensemble des actions et services relevant des champs de compétences partagées.

#### b. Composition de la gouvernance et objectifs des instances

##### Comité de pilotage

- Président de la CASA
- Directeur général de la CAF ou son représentant
- Maires des 24 communes ou leurs représentants
- Le chargé de coopération CTG pilote

Le comité de pilotage valide les décisions et impulse des projets ou actions à déployer.

##### Comité technique restreint

- Chargés de coopération référents de chaque commune
- Les secrétaires de mairie ou DGS non pourvus de chargés de coopération CTG
- Les conseillers de développement de la Caf06

Le comité technique restreint prépare les éléments des décisions, notamment à destination du CO-PIL. Il assure la coordination globale et le suivi de réalisation des objectifs stratégiques. Il vérifie la cohérence des actions proposées par les gp de travail et propose des adaptations le cas échéant.

##### Le comité technique élargi

- Tous les chargés de coopération CTG de la CASA
- Les secrétaires de mairie ou DGS non pourvus de chargés de coopération CTG
- Les conseillers de développement de la Caf06
- Les partenaires associatifs et institutionnels

Le comité technique élargi est une Instance d'échanges, de partage d'expérience et de réflexions.

##### L'équipe pilotage CTG

Elle est composée des chargés de conseil et de développement Caf et de la chargée de coopération CTG pilote. Cette équipe assure le suivi des instances, et est garante de la méthodologie de projet.

##### L'équipe projet

Pour chaque projet ou action identifiée dans le plan d'actions, il est constitué une équipe projet. Cette équipe est composée de chargés de coopération CTG et également des agents des communes experts ou associations ou institutions selon les sujets.

### *Le groupe d'appui technique*

Il est composé d'experts qui peuvent accompagner les équipes projet CTG ou les communes en proposant une méthodologie de projet par le biais d'échanges de pratiques et d'expériences.

## Démarche CTG

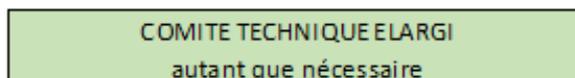
### Instances décisionnaires



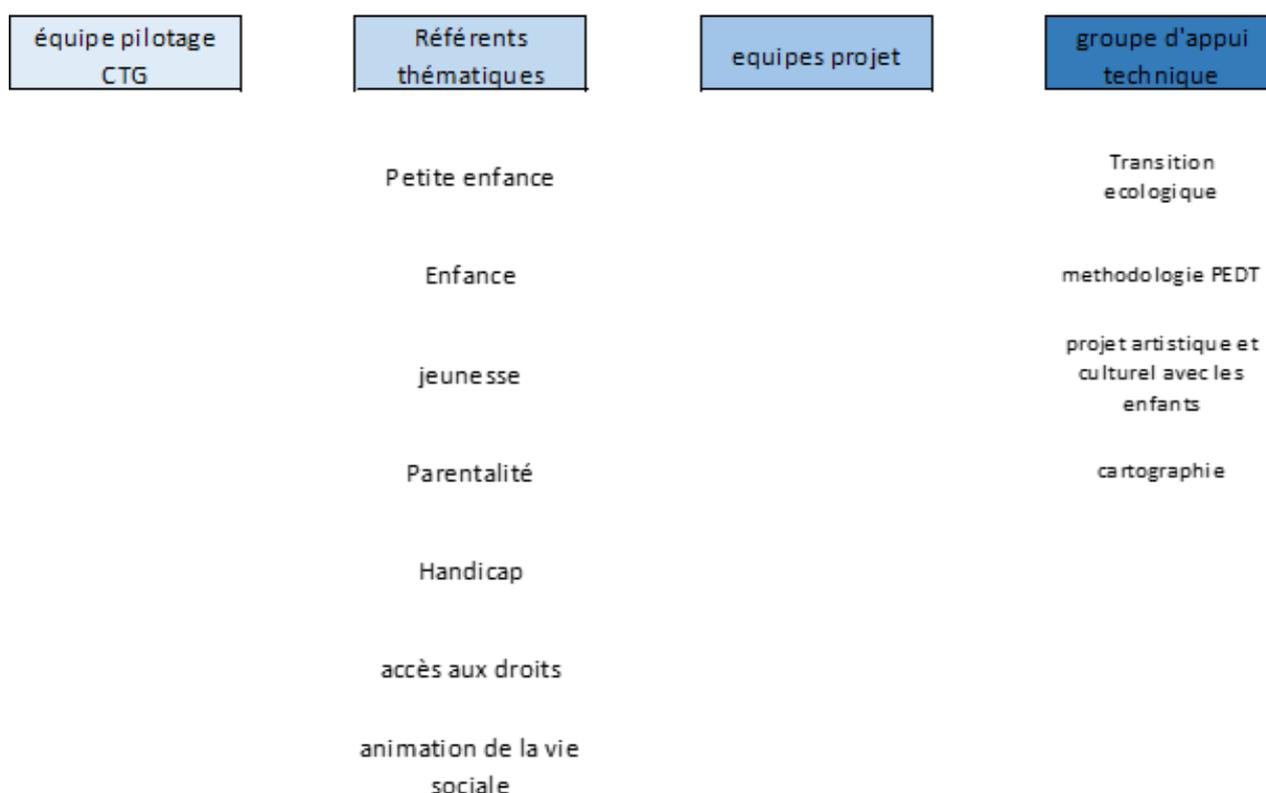
### Instances stratégiques



### Instance de concertation



### Instances opérationnelles



**ANNEXE 7 – Décision du conseil municipal de la commune de ... en date du .....**  
**(autant de décisions que de communes signataires dans le cas d'un groupement de communes)**

**RAPPORT - DIAGNOSTIC TERRITORIAL  
PARTAGÉ POUR LA NOUVELLE CONVENTION  
TERRITORIALE GLOBALE 2024-2028**

COMITÉ DE PILOTAGE DU 18 DÉCEMBRE 2023

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Préambule .....  | 5  |
| La CTG en bref .....   | 5  |
| La CTG au carrefour des politiques publiques.....  | 5  |
| L'élaboration du diagnostic territorial partagé .....  | 5  |
| Partie 1 : le territoire de la CASA.....   | 6  |
| I. Les éléments emblématiques.....   | 6  |
| II. Un territoire hétérogène .....   | 7  |
| III. Un territoire multipolaire .....  | 9  |
| IV. Un territoire orienté Est-Ouest .....  | 11 |
| Partie 2 : la situation socio-économique des familles.....   | 13 |
| I. Evolution démographique .....   | 13 |
| II. Densité de population .....  | 17 |
| III. Caractéristiques de la population .....   | 19 |
| 1. Tranche d'âge .....   | 19 |
| 2. Composition des ménages .....   | 23 |
| 3. Revenus des ménages .....   | 25 |
| IV. Focus sur la population allocataire caf.....   | 27 |
| 1. Evolution du nombre d'allocataires .....  | 27 |
| 2. Structure familiale des allocataires .....  | 28 |
| 3. Allocataires en situation de fragilité économique .....   | 34 |
| Partie 3 : Les besoins et attentes des familles des communes de la CASA.....   | 38 |
| I. Questionnaire CASA 2040 : dans quel territoire voulons-nous vivre demain ?.....   | 38 |
| 1. Méthodologie .....  | 38 |
| 2. Les priorités .....   | 39 |
| II. Un partage d'expériences entre professionnels des communes et partenaires pour<br>l'émergence des problématiques de terrain du Littoral et du Moyen pays ..... | 41 |
| 1. Recensement des problématiques liées à la santé et à la situation sociale des enfants et<br>jeunes adultes .....  | 41 |
| 2. Recensement des problématiques inhérentes à la conciliation vie familiale et<br>professionnelle, accident de la vie .....                                       | 43 |
| III. Les spécificités du Haut pays : secteur géographique atypique.....  | 43 |
| Partie 4 : Etat des lieux des services aux familles .....  | 44 |
| I. L'offre d'accueil petite enfance.....   | 44 |
| 1. L'offre collective .....  | 45 |
| 2. L'offre individuelle.....   | 46 |

|      |   |     |
|------|---|-----|
| 3.   | Le taux de couverture.....  | 46  |
| 4.   | Les Relais Petite Enfance.....  | 46  |
| II.  | L'offre d'accueil enfance (3-10 ans).....   | 48  |
| 1.   | Les enfants sur le territoire de la CASA.....   | 48  |
| 2.   | La réforme des rythmes scolaires.....   | 48  |
| 3.   | Projet éducatif territorial (PEdT).....   | 48  |
| 4.   | L'offre périscolaire sur le territoire de la CASA.....  | 51  |
| 5.   | L'offre extrascolaire sur le territoire de la CASA.....   | 51  |
| 6.   | Les départs en vacances sur le territoire de la CASA.....   | 52  |
| 7.   | Action à l'échelle départementale : plan de relance des colos.....                                | 54  |
| III. | L'offre en direction des « jeunes » du territoire.....  | 55  |
| 1.   | La jeunesse : une population porteuse d'enjeux.....   | 55  |
| 2.   | L'offre d'accueil et de loisirs.....  | 55  |
| 3.   | Les actions de prévention.....  | 55  |
| IV.  | L'accueil des enfants en situation de handicap.....   | 57  |
| 1.   | Quelques définitions.....   | 57  |
| 2.   | L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).....  | 57  |
| 3.   | Les résultats de l'enquête menées auprès des communes de la CASA en 2022.....                     | 58  |
| 4.   | L'accompagnement des enfants dans les structures financées par la CAF.....                        | 62  |
| V.   | Le soutien à la parentalité.....  | 63  |
| 1.   | Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents.....  | 63  |
| 2.   | Les ludothèques.....  | 67  |
| 3.   | Réseau d'Ecoute d'Appui Aux Parents et actions diverses autour de la parentalité sur la CASA..... | 67  |
| 4.   | L'Espace Rencontre : Trait d'Union.....   | 70  |
| 5.   | Médiation familiale : Médiation 06.....   | 73  |
| 6.   | L'aide et l'accompagnement à domicile avec conventionnement CAF.....                              | 76  |
| VI.  | Un réseau d'accueil social de proximité et d'accès aux droits.....                                | 79  |
| 1.   | Maisons France service.....   | 79  |
| 2.   | Les dispositifs pour lutter contre la fracture numérique.....                                     | 82  |
| 3.   | Centres communaux d'action sociale.....   | 89  |
| 4.   | Maisons des Solidarités Départementales.....  | 91  |
| 5.   | L'accompagnement social global de la CAF.....   | 96  |
| VII. | Les structures d'animation de la vie sociale.....   | 99  |
| 1.   | Le centre social l'Escale.....  | 99  |
| 2.   | L'espace de vie sociale.....  | 100 |

|       |   |     |
|-------|---|-----|
| VIII. | Le logement.....  | 102 |
| 1.    | Le logement : une compétence partagée .....                   | 102 |
| 2.    | Trouver des solutions logement aux familles vulnérables ..... | 105 |
| 3.    | Lutter contre la non-décence des logements.....               | 110 |
| 4.    | Les logements à destination des jeunes.....                   | 114 |
|       | Sigles.....   | 116 |

## Préambule

### La CTG en bref

C'est une démarche partenariale qui a pour objectif d'accompagner le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux familles dans leur ensemble.

### La CTG au carrefour des politiques publiques

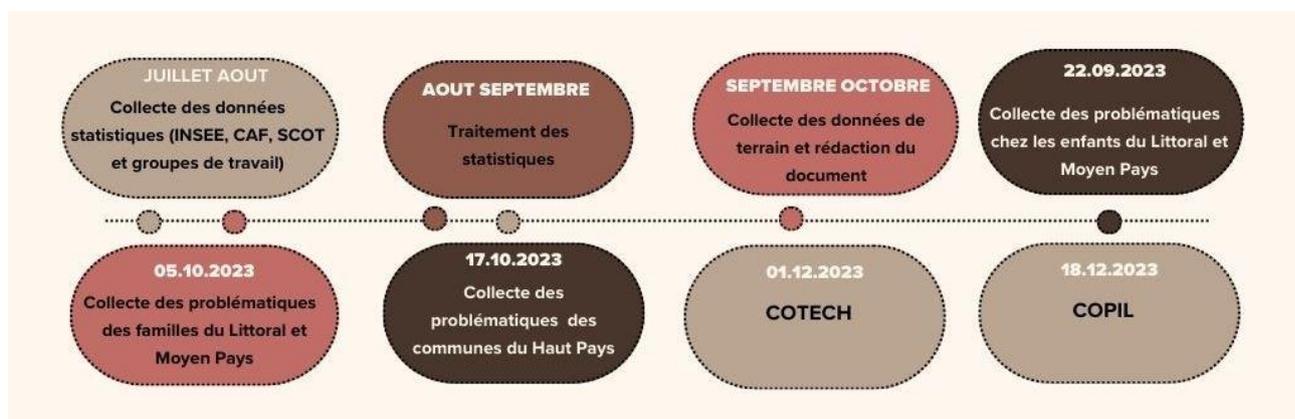
Après avoir soutenu les collectivités locales dans leurs projets de développement d'accueils en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse dans le cadre du « Contrat Enfance Jeunesse », la Caf étend son accompagnement pour un projet social de territoire. En effet, pour favoriser la qualité de vie des familles, de nombreux défis sont à relever sur le territoire : un réseau d'accueil social de proximité pour faciliter l'accès aux droits, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale pour favoriser les liens sociaux, l'accompagnement des enfants en situation de handicap, le logement des jeunes ... sont quelques exemples des besoins identifiés dans le diagnostic territorial partagé.

La CASA est en charge du pilotage de la nouvelle contractualisation CTG pour 2024-2028. En dehors du logement, les domaines d'intervention de la CTG restent de la compétence des communes.

### L'élaboration du diagnostic territorial partagé

Un groupe de travail, composé de 5 personnes (issues de 4 collectivités : Antibes, Valbonne, Vallauris et CASA) a été constitué pour recenser et compiler les documents, enquêtes, diagnostics réalisés au cours des deux à trois dernières années écoulées. Ces documents ont été récoltés auprès de la CASA, la CAF, l'INSEE et des partenaires.

De nombreux services des collectivités (petite enfance, enfance, jeunesse, CCAS, médiathèques), du département (MSD) des associations (issues de l'éducation populaire, de l'insertion par le logement, handicap) et des représentants des communes du haut pays (élu et/ou agent) ont été associés dans le cadre de 5 groupes de travail participatif. Ces derniers se sont déroulés par secteurs géographiques (Littoral, moyen pays, Haut pays) afin de recueillir leur connaissance, leur perception du territoire et de ses problématiques. Tous les partenaires qui œuvrent au service des familles ont été sollicités.



## Partie 1 : le territoire de la CASA

### I. Les éléments emblématiques

| INSEE 2020   | CASA    | AM        | %<br>CASA/AM |
|--|---------|-----------|--------------|
| Population   | 180 750 | 1 097 410 | 16,47        |
| variation annuelle moyenne de la population en % 2014-2020 | 0,4     | 0         |              |
| Taux de natalité pour 1000                                 | 10,7    | 10,9      |              |
| Taux de mortalité pour 1000                                | 10,1    | 10,8      |              |
| Nombre de ménages  | 85 033  | 519 668   | 16,36        |
| taille moyenne des ménages                                 | 2,1     |           |              |
| couple avec enfants  | 20 138  | 115 421   | 17,45        |
| famille monoparentale                                      | 7 943   | 54 146    | 14,67        |
| population âgée de 0 à 14 ans                              | 28 238  | 172 060   | 16,41        |
| population âgée de plus de 60 ans                          | 55 542  | 337 843   | 16,44        |

| INSEE 2020                       | CASA    | AM      | %<br>CASA/AM |
|----------------------------------|---------|---------|--------------|
| Nombre de logements              | 132 295 | 793 398 | 16,67        |
| Nombre de résidence principale   | 85 033  | 519 776 | 16,36        |
| Nombre de résidences secondaires | 39 325  | 198 038 | 19,86        |

| INSEE 2020                    | CASA   | AM      | %<br>CASA/AM |
|-------------------------------|--------|---------|--------------|
| Nombre d'actifs               | 82 741 | 490 900 | 16,85        |
| actifs en %                   | 76,4   | 74,9    |              |
| inactifs en %                 | 23,6   | 25,1    |              |
| taux d'activité des 15-24 ans | 36,9   | 38,3    |              |
| taux d'emploi des 15-24 ans   | 27,7   | 28,4    |              |
| Nombre de chômeurs            | 9 895  | 61 898  | 15,99        |
| taux de chômage en %          | 12,0   | 12,6    |              |
| % d'homme en temps partiel    | 15,6   | 7,4     |              |
| % de femme en temps partiel   | 48,1   | 22,2    |              |

| INSEE 2020   | CASA   | AM      | %<br>CASA/AM |
|--|--------|---------|--------------|
| nombre de ménages fiscaux                                | 88 000 | 535 444 | 16,43        |
| médiane du revenu disponible par unité de consommation € | 24 750 | 22 630  |              |
| part des ménages fiscaux imposés %                       | 58,8   | 53,7    |              |

## II. Un territoire hétérogène

Sur ses 483 km<sup>2</sup>, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis compte environ 180 750 habitants, en 2020.

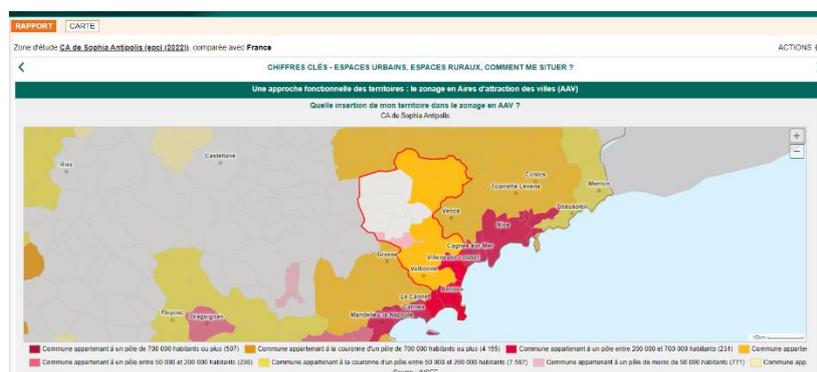
Ceux-ci sont répartis administrativement sur 24 communes, dont la plus grande, Antibes Juan- Les-Pins, avoisine les 74 709 habitants et la moins peuplée, la Roque-en-Provence en compte 73. Cette exceptionnelle inégalité dans la répartition de la population s'étage en fonction du relief, lui aussi très contrasté, depuis le bord de mer jusqu'aux Ferres, commune située à plus de 1 100 m d'altitude. Au sud, la façade maritime compte de nombreuses plages et ports de plaisance, tandis qu'au nord, 60 % de la surface du territoire sont occupés par le Parc Naturel Régional (PNR) des Préalpes d'Azur et ses montagnes. Ce relief particulier divise le territoire de la CASA en trois secteurs distincts :

- Le secteur Littoral-Sophia qui abrite 78 % de la population et 88% des emplois avec la Techno-  
pole Sophia Antipolis ;
- Le Moyen-Pays, très collinaire, à vocation résidentielle ;
- Le Haut-Pays très montagneux et faiblement peuplé (moins de 2% de la population de la CASA  
et moins de 1% des emplois).

| SECTEURS          | Communes   |
|-------------------|--|
| Sophia & Littoral | Antibes, Biot, Valbonne, Vallauris, Villeneuve-Loubet  |
| Moyen-Pays        | Le Bar-sur-Loup, Châteauneuf-Grasse, La Colle-sur-Loup, Opio, Roquefort-les-Pins, Le Rouret, Saint-Paul-de-Vence, Tourrettes-sur-Loup,   |
| Haut Pays         | Bézaudun-les-Alpes, Bouyon, Caussols, Cipières, Conségudes, Courmes, Coursegoules, Les Ferres, Gourdon, Gréolières, La Roque-en-Provence |

7

### Les aires d'attraction des villes de la CASA



Vallauris, Antibes et Villeneuve Loubet appartiennent à un pôle entre 200 000 et 700 000 habitants.

15 communes issues soit du secteur littoral (Valbonne et Biot) soit du secteur moyen pays (7 communes) ou soit du haut pays (Coursegoules, Bezaudun, Bouyon, les Ferres,

Conségudes, La Roque en Provence) sont considérées comme appartenant à la couronne d'un pôle de 200 000 700 000 habitants. La commune de Bar Sur Loup est toutefois considérée comme appartenant à un pôle de moins de 50 000 habitants. Enfin, 5 communes du haut pays sont considérées comme hors influence de pôles (Gourdon, Courmes, Caussols, Cipières et Gréolières).

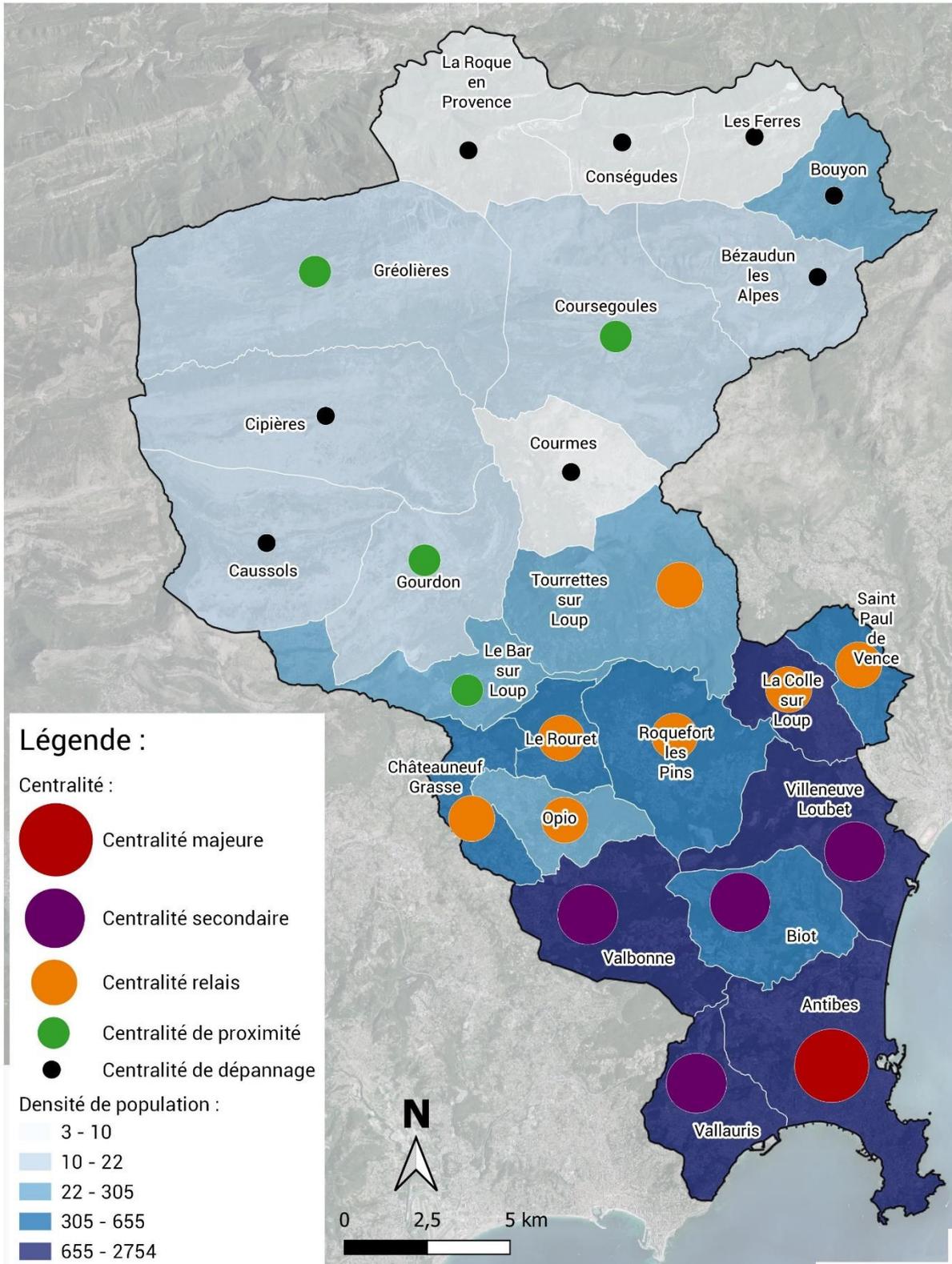
*Zoom méthodologique : L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail. L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est composée d'un pôle défini à partir de critères de population et d'emploi et d'une couronne constituée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. Si un pôle envoie au moins 15 % de ses actifs travailler dans un autre pôle de même niveau, les deux pôles sont associés et forment ensemble le cœur d'une aire d'attraction. Cette approche fonctionnelle de la ville permet d'étudier les disparités territoriales selon deux dimensions : la taille de l'aire et la distinction entre centre et périphérie. Les pôles sont définis principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant peu d'emplois, soient considérées comme des pôles. Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle. Les communes n'appartenant ni à un pôle ni à une couronne sont appelées communes hors attraction des villes. Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. Les aires dont le pôle est situé à l'étranger sont classées dans la catégorie correspondant à leur population totale (française et étrangère). Le zonage en aires d'attraction des villes (ZAAV) 2020 se substitue au zonage en aires urbaines (ZAU) de 2010.*

Un des principaux enjeux ou objectifs sera d'apporter des offres de services ou équipements à destination des familles adaptés aux différentes zones du territoire et à leurs spécificités.

### III. Un territoire multipolaire

Le territoire de la CASA est structuré autour de multiples pôles de vie. En effet, les centres-villages ou centres urbains de chacune des 24 communes du territoire constituent autant de pôles de proximité devant nécessairement être pris en considération dans l'organisation des déplacements sur le territoire.

Plus particulièrement, certaines de ces communes possèdent un pôle secondaire, notamment les communes littorales Antibes et Vallauris, avec respectivement « Juan-les-Pins » et « Golfe Juan ». Ces différents pôles ainsi que ceux situés sur les 22 autres communes sont autant de pôles de proximité devant être mis en valeur pour offrir aux habitants les services et, autant que possible, les commerces nécessaires à la vie quotidienne.



#### IV. Un territoire orienté Est-Ouest

En termes de mobilité, le territoire de la CASA se développe d'est en ouest, parallèlement au littoral méditerranéen caractérisé par deux grandes infrastructures dont les rares franchissements possibles limitent le nombre de liaisons nord sud :

- La voie ferrée, construite dans la deuxième moitié du 19ème siècle, qui longe le littoral pour éviter les forts reliefs du territoire et qui constitue une coupure majeure entre les espaces urbanisés et le bord de mer.
- L'autoroute A8, plus à l'intérieur des terres, qui n'offre actuellement des franchissements routiers qu'à hauteur des diffuseurs de Villeneuve Loubet (avec la RD6007) et d'Antibes Est, et plus ponctuellement par des ouvrages d'infrastructures.

Ces grandes infrastructures nord-ouest, qui relient le territoire de la CASA aux autres grands pôles de la côte, sont complétées par un réseau départemental structurant :

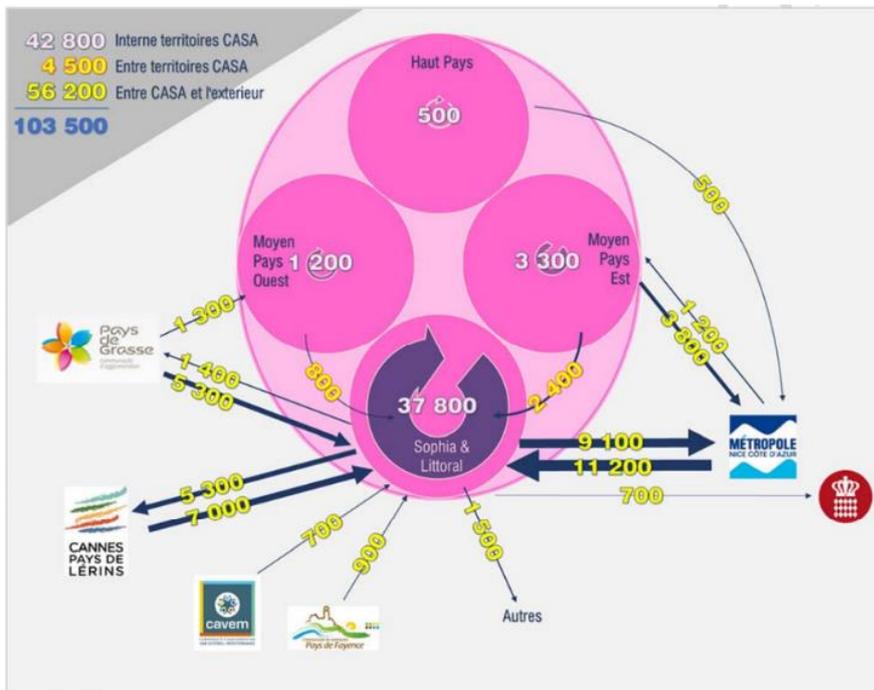
- La RD35, la RD103 et la RD4 constituent l'armature pour la desserte de la Technopole de Sophia Antipolis ;
- La RD2085 relie Villeneuve Loubet à Grasse en passant par Roquefort-les-Pins, Le Rouret et Châteauneuf-Grasse ;
- La RD2210 et la RD3 permettent de relier les communes du Moyen-Pays aux communes du HautPays.
- La RD6007 longe la côte et relie Cannes à Nice.

Ce réseau départemental permet la desserte du Moyen-Pays, mais est contraint par sa configuration (liée au relief) et par le gabarit de certaines voies.

11



Toutes ces infrastructures de déplacement permettent ainsi aux familles de se déplacer dans différents bassins d'emplois.



PRINCIPAUX FLUX D'ACTIFS OCCUPÉS DEPUIS LEURS LIEUX DE RÉSIDENCE VERS LEURS LIEUX D'EMPLOIS  
 SOURCE : INSEE RP 2018 (ARRONDIS À LA CENTAINE)

La moitié des actifs du Haut pays (500) effectuent des déplacements domicile travail en direction de la MNCA. 40% des actifs du moyen pays Est effectuent des déplacements domicile travail en direction de la MNCA, et 25% vers la technopole. 39% des actifs du moyen pays Ouest effectuent des déplacements domicile travail en direction de la CAPG, et 24% vers la technopole.

## Partie 2 : la situation socio-économique des familles

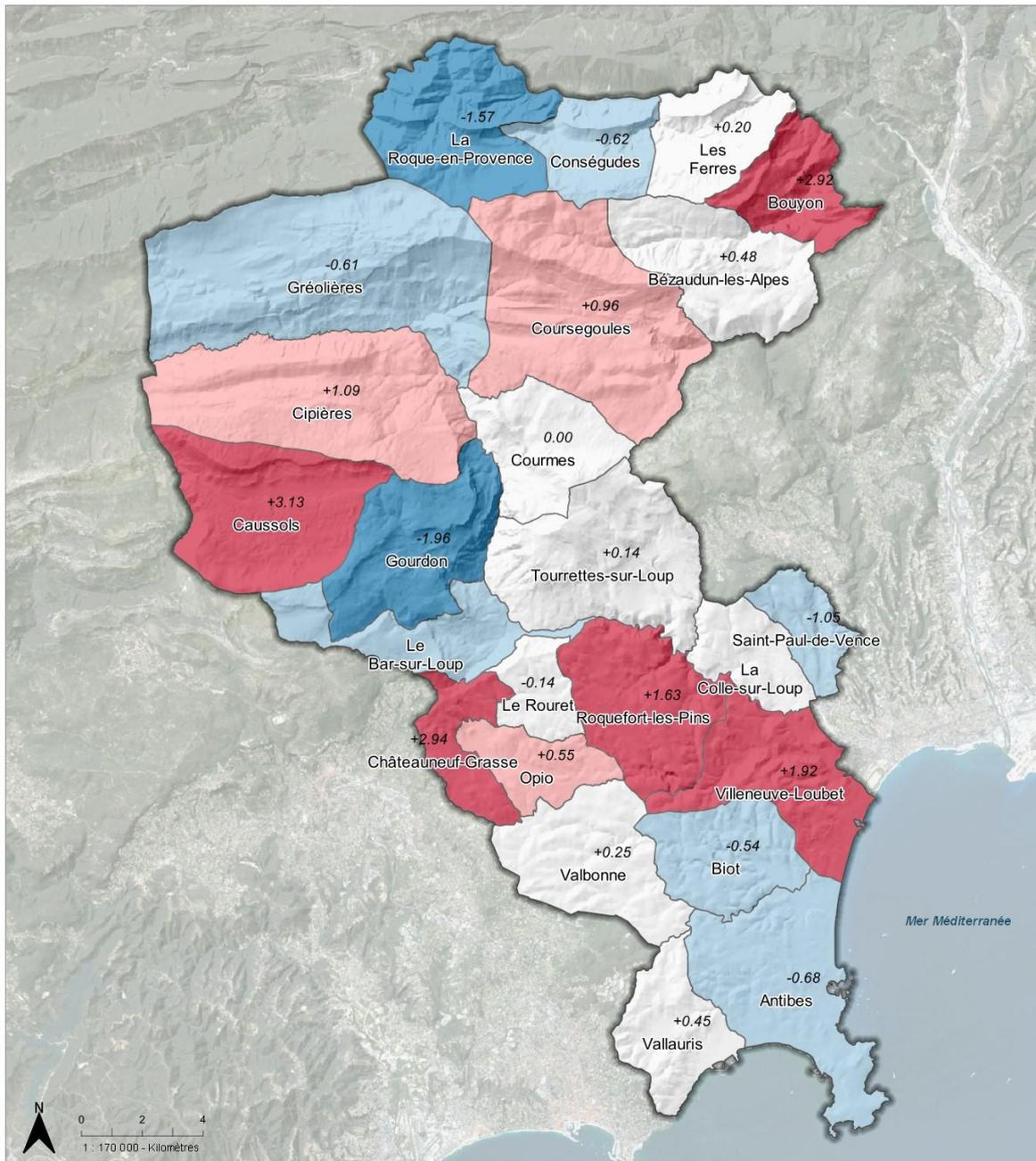
*Les statistiques de cette seconde partie sont principalement issues du diagnostic du SCOT de la CASA, élaboré en 2022, notamment à partir des données INSEE 2018. La mise à jour de toutes ces statistiques, avec les données millésimées 2020, n'était pas possible dans le temps imparti pour l'élaboration de ce diagnostic.*

### I. Evolution démographique

La population de la CASA est majoritairement concentrée au sud de l'agglomération, sur les communes du Littoral et du Moyen Pays. A contrario, les communes du Haut Pays sont les moins peuplées et comptent toutes moins de 1 000 habitants.

Entre 2013 et 2018, si on constate de nouveau une légère progression de la population avec un taux de croissance annuel moyen de +0.04% entre 2013 et 2018, il existe d'importantes disparités entre les communes de la CASA :

- Antibes communes centre de la CASA comptant 72 915 habitants (NSEE 2018), connaît depuis 2008 un recul de sa population (- 0.68% / an entre 2013 et 2018), ce qui a un impact sur la croissance démographique à l'échelle intercommunale.
- 7 autres communes connaissent une baisse de leur population entre 2013 et 2018, avec un taux de croissance annuel moyen compris entre -0.54% et -1.96% : Biot, Saint Paul-de-Vence, Le Bar-sur-Loup, Gourdon, Gréolières, La Roque en Provence et Conségudes.
- 8 communes connaissent une croissance démographique mesurée, inférieure à +0.5% / an entre 2013 et 2018 : Vallauris, Valbonne, La Colle-sur-Loup, Le Rouret, Tourrettes-sur-Loup, Courmes, Bézaudun-les-Alpes et Les Ferres.



N° Version [1] / Réalisation : PLAN@D, 2021.

Source(s) : INSEE RP 2018. Fond : BD ORTHO, BD TOPO

Éléments de repère :

□ Limite communale

Taux de croissance annuel moyen de la population (en %) :

■ De - 1,96 à - 1,5

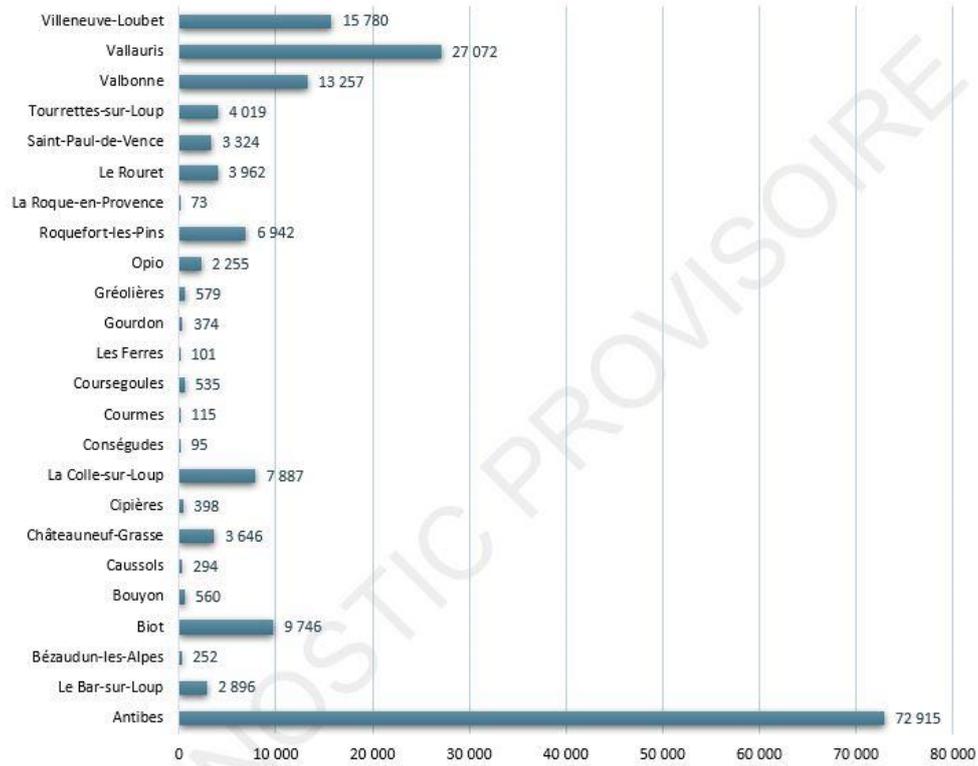
■ De - 1,5 à - 0,5

■ De - 0,5 à 0,5

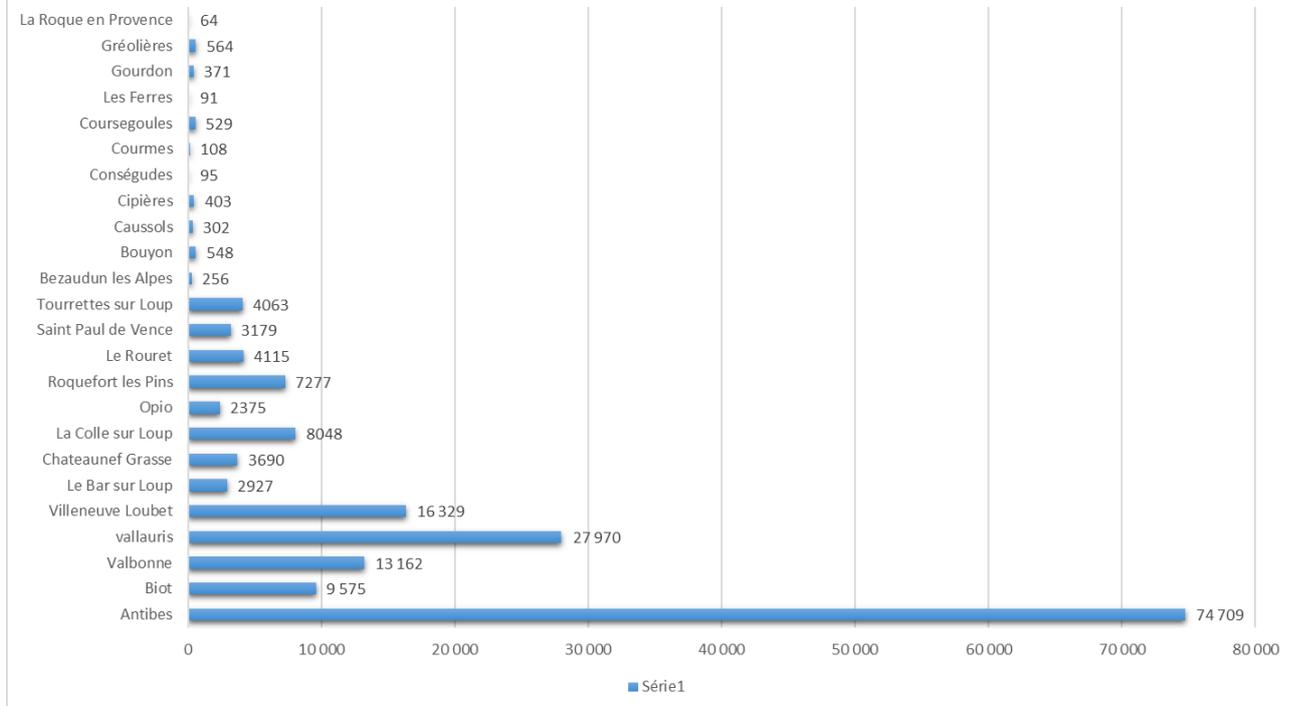
■ De 0,5 à 1,5

■ De 1,5 à 3,13

### Population municipale en 2018 des communes de la CA Sophia Antipolis



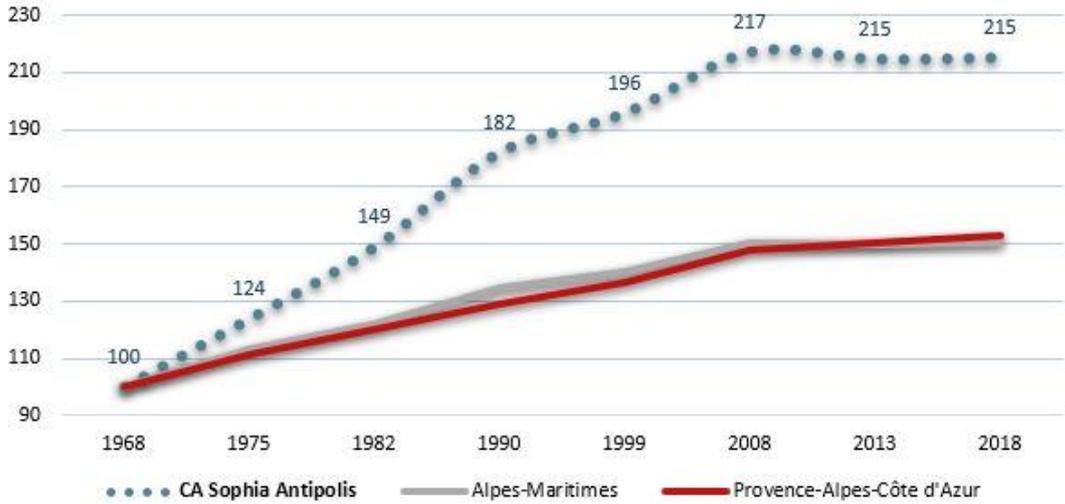
### Population en 2020 (INSEE) des communes de la CA Sophia Antipolis



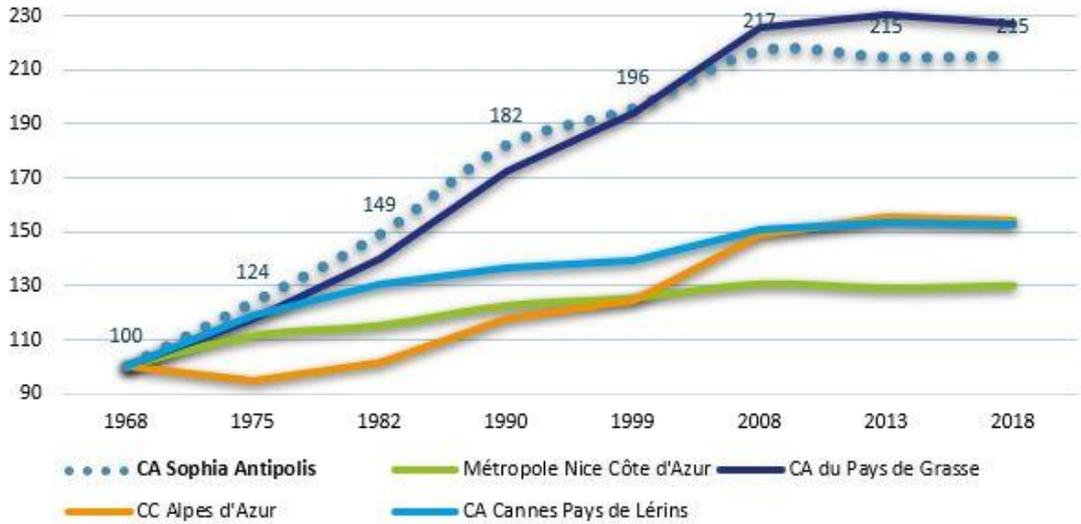
La dynamique démographique de la CASA a été en pleine croissance jusqu'en 2008. L'évolution a d'ailleurs été bien plus soutenue qu'à l'échelle des Alpes-Maritimes et de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Entre 2008 et 2013, l'évolution démographique a légèrement baissé, avant de se stabiliser autour des 177 000 habitants.

Cette stagnation est également constatée à l'échelle du département et de la région.

Evolution démographique depuis 1968 (base 100)



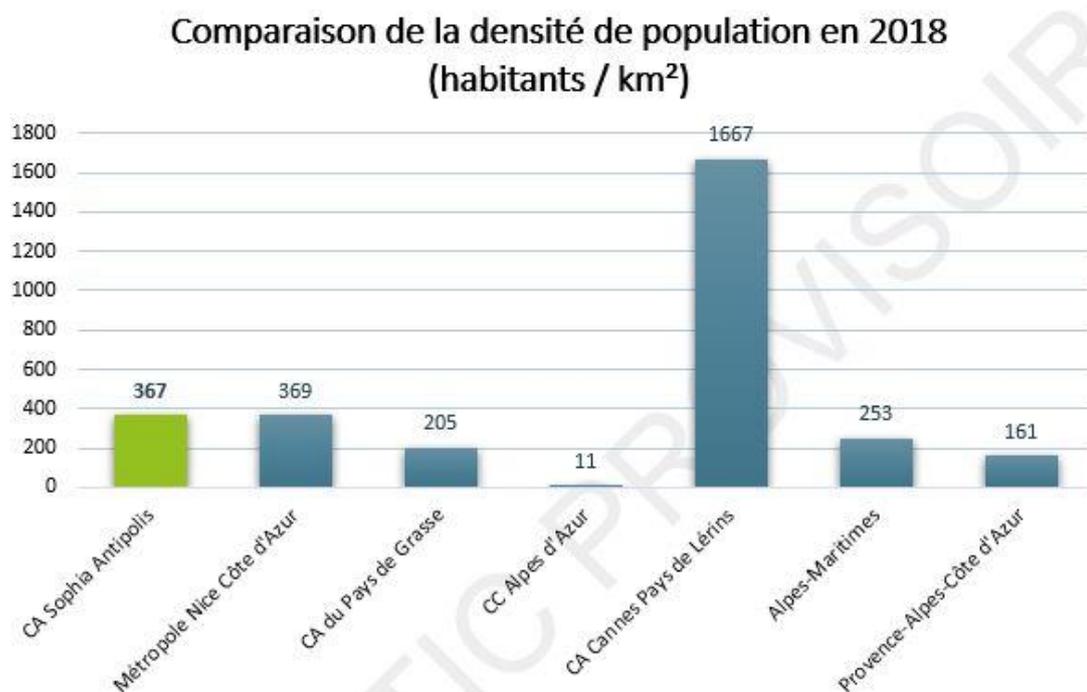
Evolution démographique depuis 1968 (base 100)



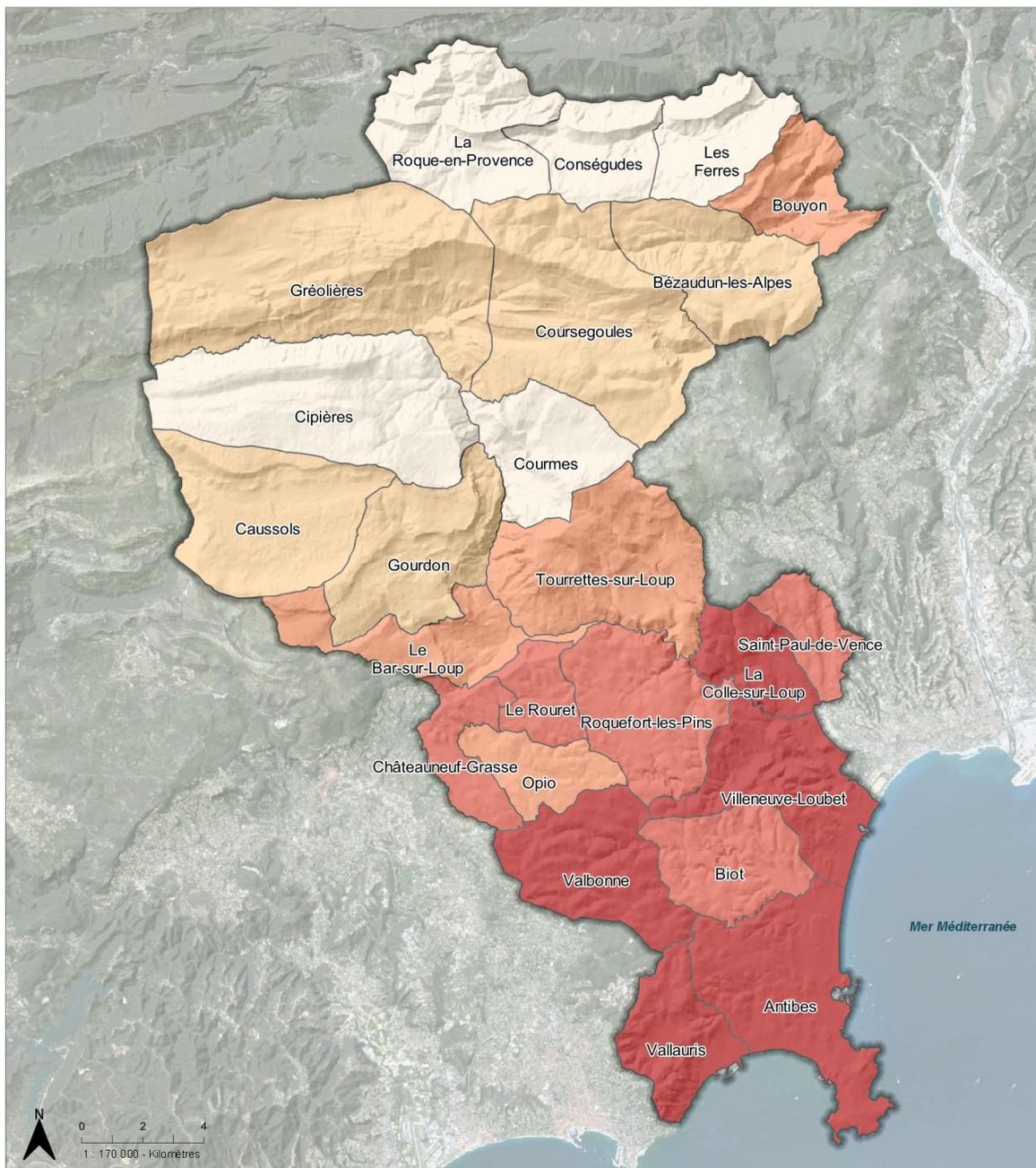
Par rapport aux intercommunalités limitrophes, la CASA possède une dynamique démographique parmi les plus soutenues, similaire à celle de la CA du Pays de Grasse. Les trois autres territoires de comparaison ont connu des croissances beaucoup plus modérées, notamment sur la période 1968-2008.

## II. Densité de population

La densité moyenne de population de la CA Sophia Antipolis est de 367 habitants/km<sup>2</sup>, ce qui est supérieur à celle du département (253 habitants/km<sup>2</sup>) et similaire à la métropole niçoise (369 habitants/km<sup>2</sup>).



Au sein du territoire de la CASA, à l'image de la répartition de la population vu précédemment, les densités de population les plus importantes sont localisées au sud de l'agglomération, sur la partie littorale (principalement Antibes et Vallauris). Les densités les plus faibles sont localisées au nord, sur le haut-pays. Le moyen-pays fait ainsi office de tampon entre ces deux dernières zones avec des valeurs comprises entre ces deux extrêmes.



N° Version [1] / Réalisation : PLANeD, 2021.

Source(s) : INSEE RP 2018. Fond : BD ORTHO, BD TOPO

**Éléments de repère :**

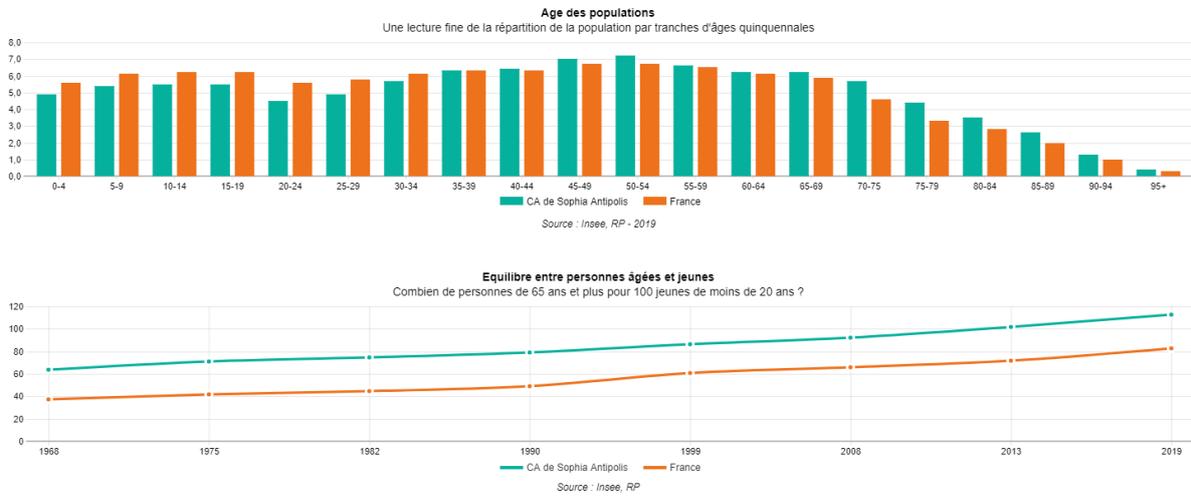
□ Limite communale

**Densité de population (habitants/km<sup>2</sup>) :**

- De 3 à 10
- De 10 à 22
- De 22 à 305
- De 305 à 655
- De 655 à 2754

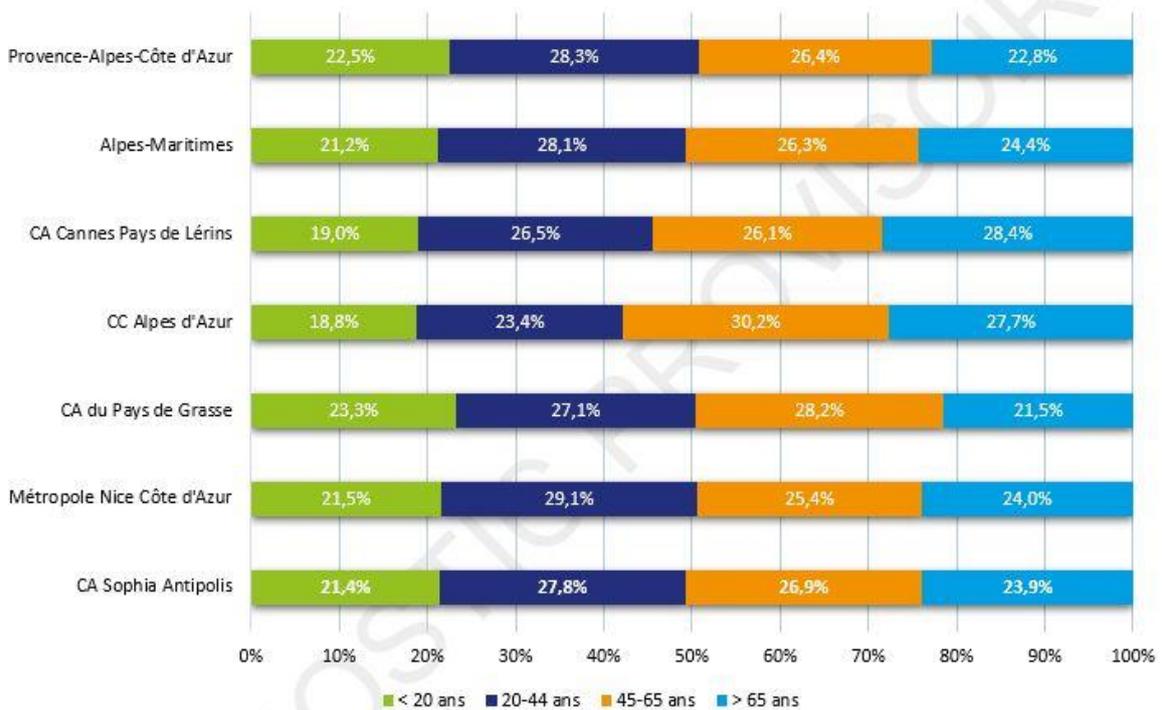
### III. Caractéristiques de la population

#### 1. Tranche d'âge



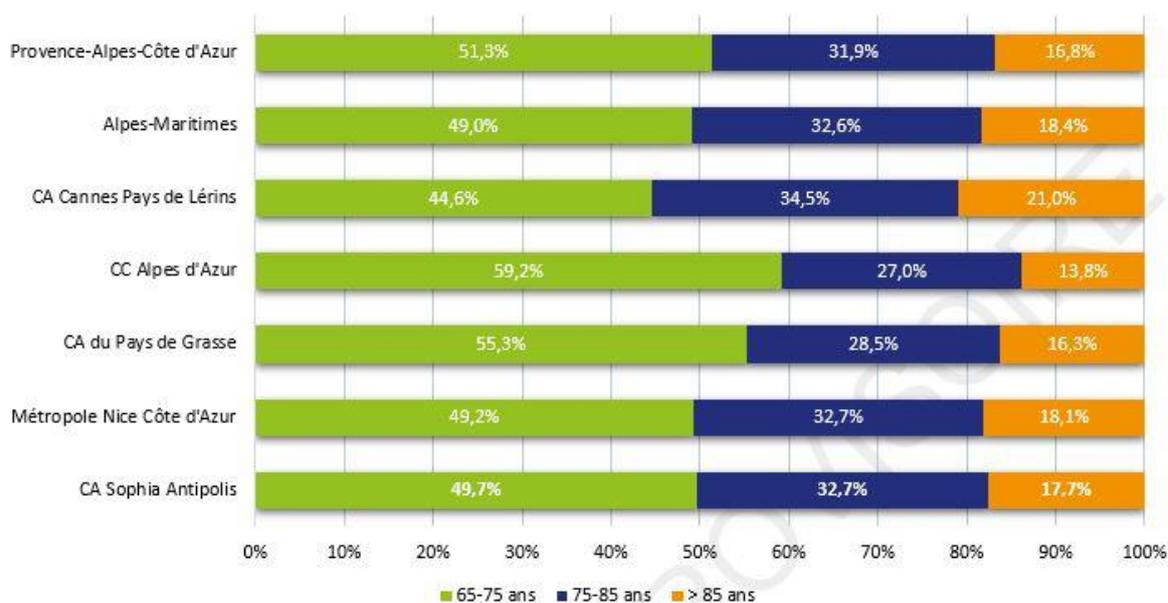
La répartition de la population par âge de la CASA est relativement proche de celle de la métropole niçoise et des Alpes Maritimes. A l'échelle de la région, la moyenne d'âge est légèrement plus basse avec une part des classes d'âges plus jeunes plus importante.

#### Répartition de la population par catégories d'âge en 2018



La répartition de la population par âge est relativement équilibrée à l'échelle de la CASA, même si la classe d'âges des 20-44 ans est celle qui est la plus représentée sur le territoire (27,8 % en 2018). Néanmoins, sa part diminue depuis 2008, notamment au profit des plus de 65 ans, témoignant du phénomène de vieillissement de la population.

## Répartition de la population de plus de 65 ans en 2018



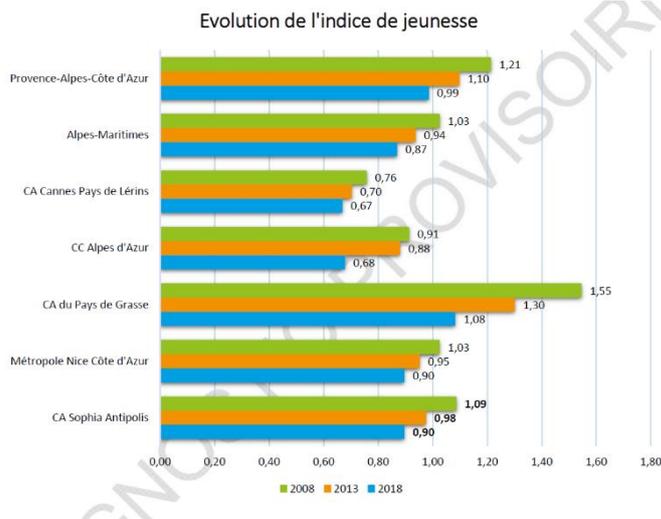
Le vieillissement de la population est une problématique qui touche l'ensemble des territoires. C'est un enjeu important à prendre en compte, car cette population nécessite des réponses multiples et adaptées en matière de logements (plus petits, à proximité des centres), services, etc. A l'image de la répartition de l'ensemble de la population, la répartition des plus de 65 ans de la CASA est sensiblement la même qu'à l'échelle de la métropole niçoise et du département.

20

A l'échelle de la CASA, près de 50 % des plus de 65 ans ont entre 65 et 75 ans. A noter également l'augmentation depuis 2008 de la part des plus de 85 ans, passant de 13,7 % à 17,7 % en 2018.

## Répartition de la population de plus de 65 ans de la CA Sophia Antipolis



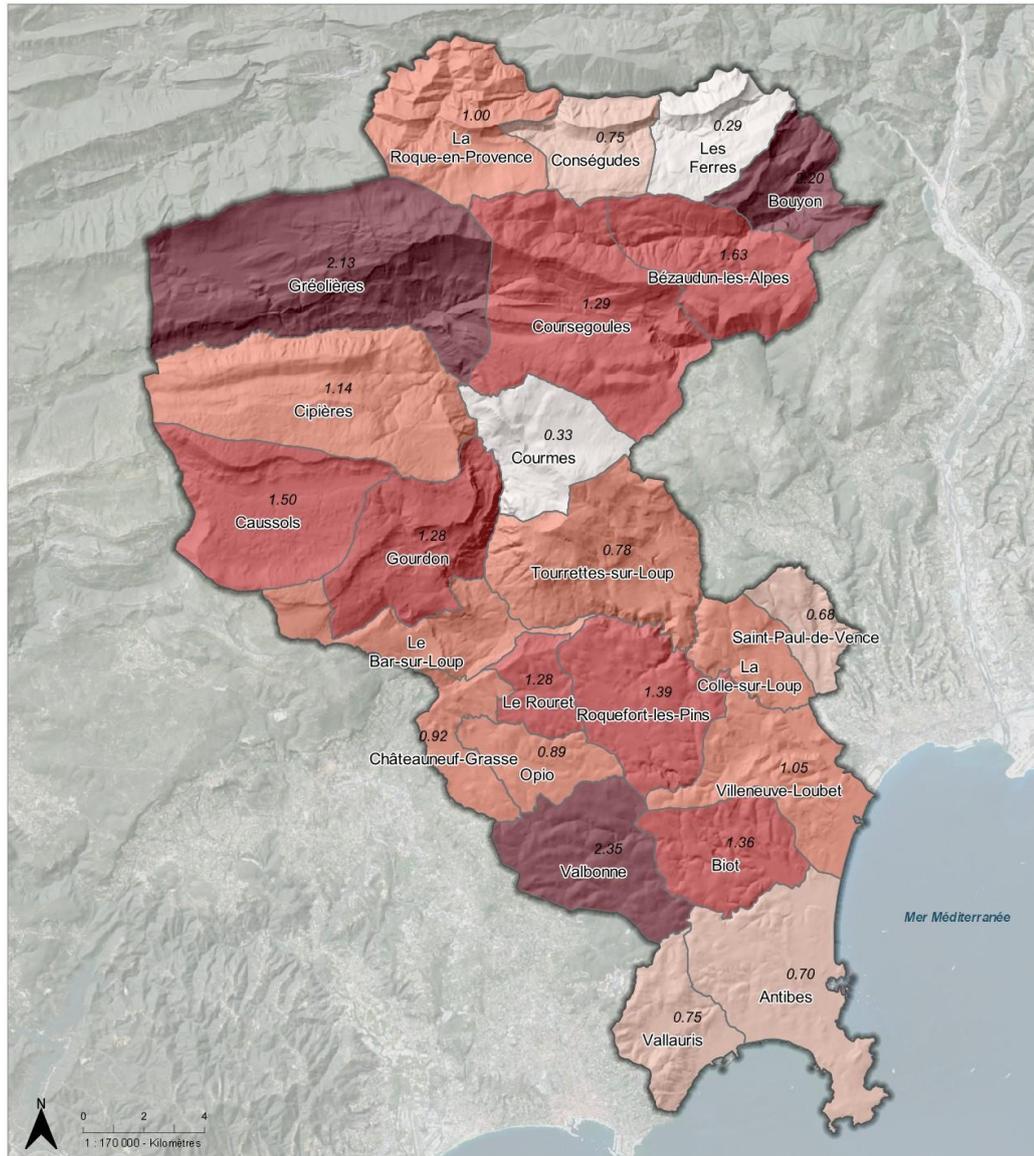


En complément, l'évolution de l'indice de jeunesse<sup>1</sup> démontre que le phénomène de vieillissement de la population se produit pour tous les territoires. En effet, l'indice baisse entre 2008 et 2018 pour tous les territoires. Il passe ainsi sous le cap des 1 pour la CASA, la Métropole Nice Côte d'Azur, le département et la région.

Depuis 1968, l'indice de jeunesse à l'échelle de la CASA ne cesse de diminuer. Il est de 0,90 en 2018, la part des moins de 20 ans est donc inférieure à celle des plus de 65 ans.

Cependant, entre les communes de la CASA, des disparités importantes existent :

- Dans le secteur littoral, les communes d'Antibes et de Vallauris accueillent plus de personnes âgées eu égard à leur indice de jeunesse respectivement de 0.70 et 0.75
- Dans le secteur du Moyen Pays, Valbonne accueille une majorité de jeunes (indice de jeunesse de 2.35) alors que les communes d'Opio, de Saint Paul de Vence de Chateaufort et de Tourrettes-sur Loup sont plus concernées par le vieillissement, avec un indice de jeunesse inférieur à 1.
- Dans le secteur du Haut Pays, certaines communes comptent une part plus importante de jeunes (Gréolières, Caussols, Bouyon, Bézudun les Alpes, Gourdon, Coursegoules). Les 5 autres communes (Cipières, Courmes, La Roque en Provence, Conségudes et Les Ferres) sont plus marquées par le vieillissement de leur population.



N° Version [1] / Réalisation : PLANeD, 2021.

Source(s) : INSEE RP 2018. Fond : BD ORTHO, BD TOPO

Éléments de repère :

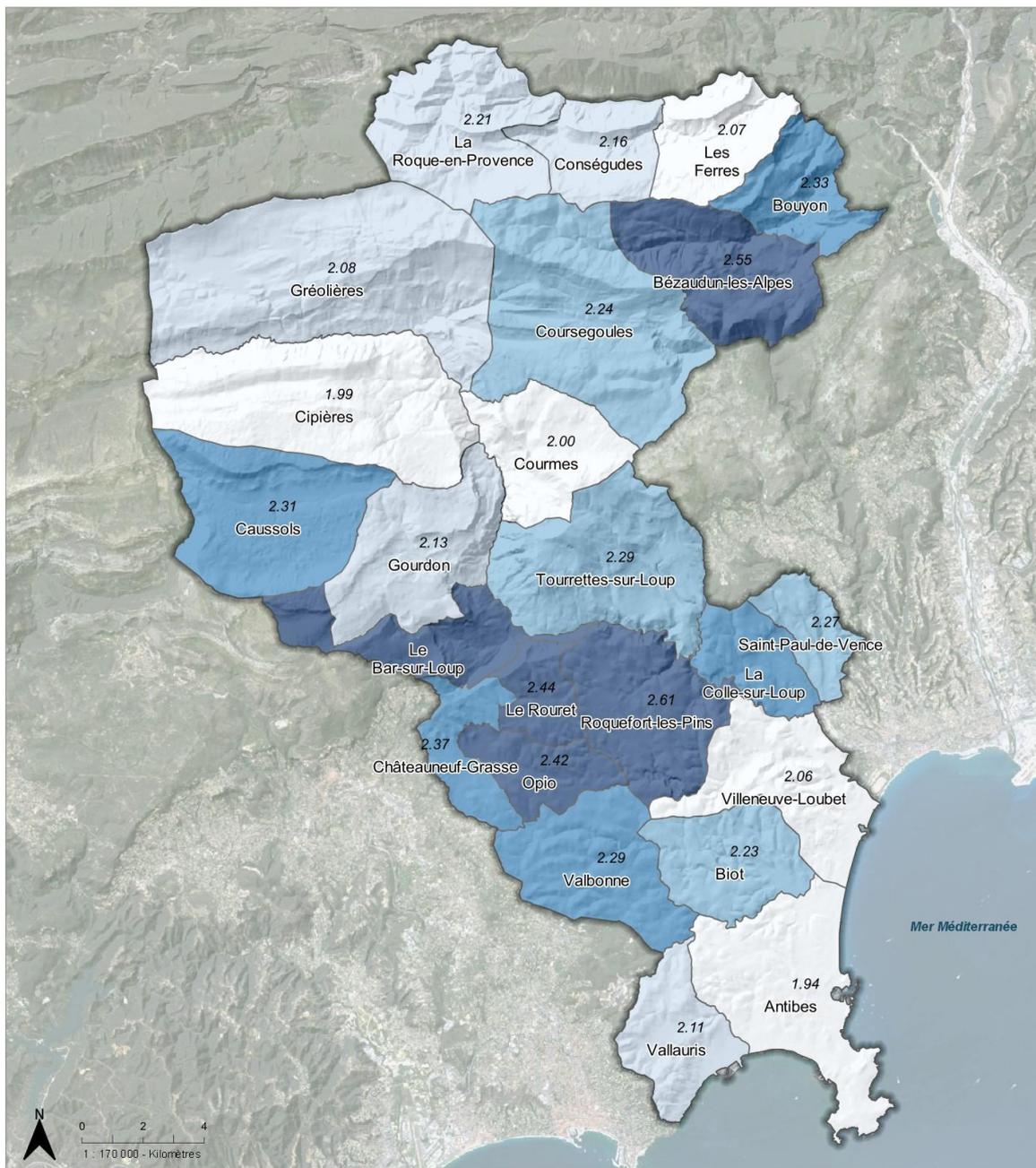
□ Limite communale

Indice de jeunesse :

- De 0,28 à 0,49
- De 0,49 à 0,77
- De 0,77 à 1,20
- De 1,20 à 1,67
- De 1,67 à 2,35

## 2. Composition des ménages

Les ménages de la CA Sophia Antipolis sont majoritairement des ménages familiaux (59,8 % des ménages). Néanmoins, les ménages familiaux sont globalement en baisse sur le territoire ces dix dernières années, à l'exception des familles monoparentales qui sont les seules à augmenter (+ 510 ménages de ce type entre 2008 et 2018). Les ménages composés d'une seule personne sont, eux, en nette progression avec + 5 222 ménages en dix ans.



N  
0 2 4  
1 : 170 000 - Kilomètres

N° Version [1] / Réalisation : PLANeD, 2021.

Source(s) : INSEE RP 2018. Fond : BD ORTHO, BD TOPO

**Éléments de repère :**

□ Limite communale

**Taille moyenne des ménages :**

□ De 1,936 à 2,072

□ De 2,072 à 2,212

□ De 2,212 à 2,292

□ De 2,292 à 2,413

□ De 2,413 à 2,607

### 3. Revenus des ménages

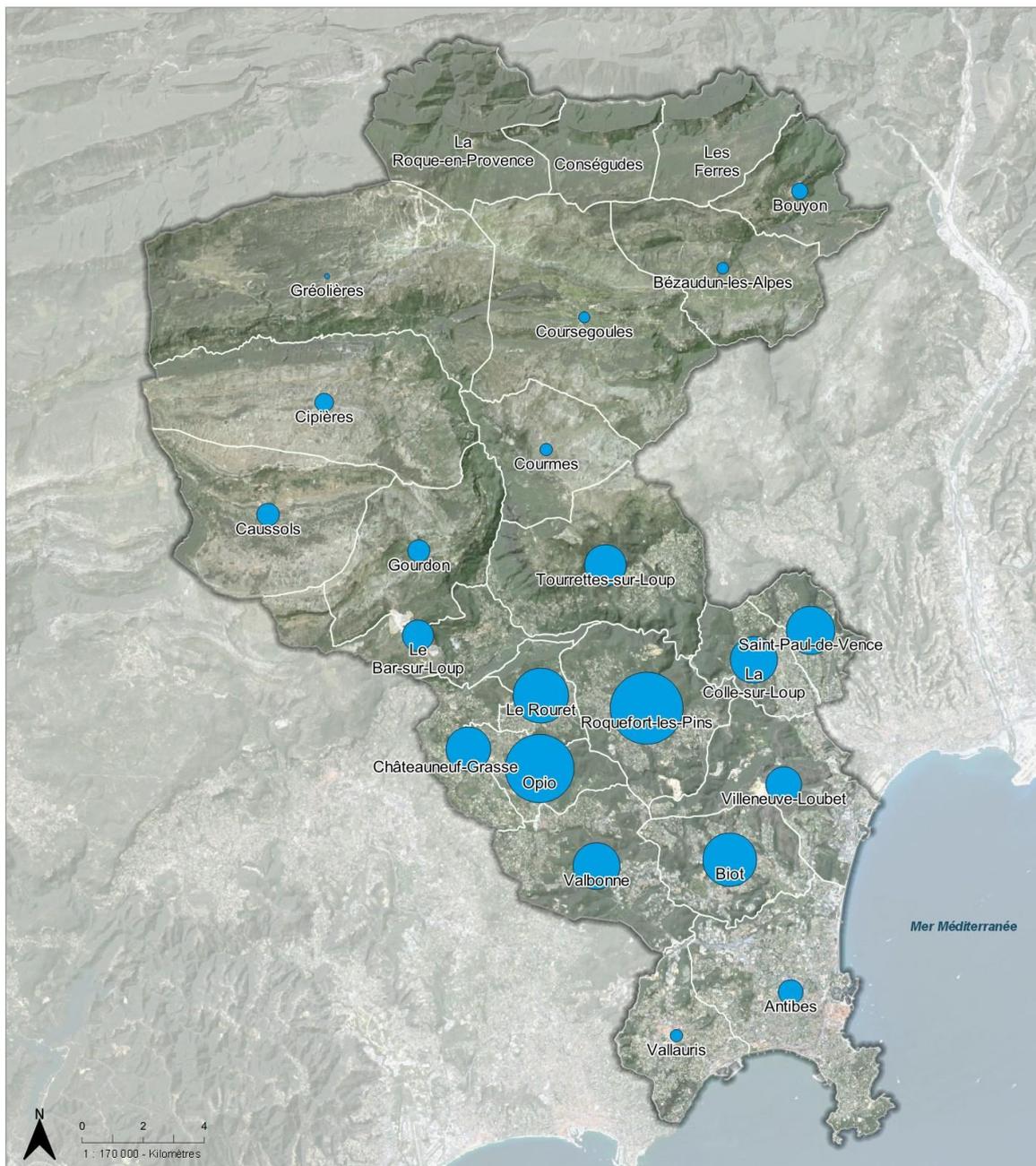
Par rapport aux territoires de comparaison, les ménages de la CASA se caractérisent par les niveaux de revenus les plus élevés (24 160 € en 2018). Cependant, le rapport inter décile, c'est-à-dire le rapport entre les ménages relevant du 1er décile et du 9ème décile, est aussi parmi le plus élevé, témoignant d'écarts de revenus importants entre les ménages les plus modestes et les ménages les plus aisés.

|                            | Revenu médian disponible | Revenu mensuel médian disponible | Limite 1er décile | Rapport interdécile |
|----------------------------|--------------------------|----------------------------------|-------------------|---------------------|
| CA Sophia Antipolis        | 24 160                   | 2 013                            | 12 010            | 3,9                 |
| Métropole Nice Côte d'Azur | 21 460                   | 1 788                            | 10 640            | 3,9                 |
| CA du Pays de Grasse       | 23 270                   | 1 939                            | 12 230            | 3,4                 |
| CC Alpes d'Azur            | 19 760                   | 1 647                            | 10 780            | 3                   |
| CA Cannes Pays de Lérins   | 21 590                   | 1 799                            | 10 930            | 3,8                 |
| Alpes-Maritimes            | 22 140                   | 1 845                            | 11 090            | 3,8                 |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 21 350                   | 1 779                            | 10 730            | 3,7                 |

Les ménages disposant des niveaux de revenus les plus élevés se concentrent d'abord dans les communes du Moyen Pays. Cela peut s'expliquer par la proximité directe de la technopole de Sophia Antipolis et par le choix et la capacité des cadres de s'installer dans ces communes. En effet, ces communes offrent un cadre de vie de qualité recherché mais elles restent très sélectives du point de vue du marché immobilier où les prix sont parmi les plus élevés de la CASA.

Le fait que les communes du littoral accueillent des ménages avec des revenus plus bas s'explique notamment par la présence d'une population et d'un parc de logements plus diversifiés (parc privé et parc social).

Les communes du Haut Pays accueillent les ménages aux revenus plus faibles à l'échelle de la CASA, les prix de l'immobilier y étant beaucoup plus bas.



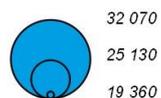
N° Version [1] / Réalisation : PLANeD, 2021.

Source(s) : INSEE 2018. Fond : BD ORTHO, BD TOPO

**Éléments de repère :**

□ Limite communale

**Revenus (en €) :**



\* Données non-disponibles pour certaines communes en raison du secret statistique

#### IV. Focus sur la population allocataire caf

##### 1. Evolution du nombre d'allocataires

A l'échelle de la CASA et par secteurs géographiques

| CASA                          | 2018    | 2021    | évolution en % |
|-------------------------------|---------|---------|----------------|
| nombre d'allocataires         | 32 090  | 35 067  | 9,28           |
| nombre de personnes couvertes | 78 202  | 81 125  | 3,74           |
| population totale             | 175 868 | 180 750 | 2,78           |
| taux de couverture caf        | 44,47   | 44,88   |                |

Si la population de la CASA a légèrement augmenté, (+2,8points), le nombre d'allocataires a quant à lui augmenté de manière plus conséquente (+ 9,28 points).

| LITTORAL                      | 2018    | 2021    | évolution en % |
|-------------------------------|---------|---------|----------------|
| nombre d'allocataires         | 26 233  | 26 493  | 0,99           |
| nombre de personnes couvertes | 61 732  | 58 653  | -4,99          |
| population totale             | 138 166 | 141 745 | 2,59           |
| taux de couverture caf        | 44,68   | 41,38   |                |

Ce n'est pas le secteur littoral qui a accueilli les nouveaux allocataires. Au contraire ce secteur dispose de moins de personnes allocataires "couvertes" : -5 points.

| MOYEN PAYS                    | 2018   | 2020/2021 | évolution en % |
|-------------------------------|--------|-----------|----------------|
| nombre d'allocataires         | 4 724  | 5 154     | 9,10           |
| nombre de personnes couvertes | 14 009 | 14 787    | 5,55           |
| population totale             | 35 541 | 35 674    | 0,37           |
| taux de couverture caf        | 39,01  | 41,70     |                |

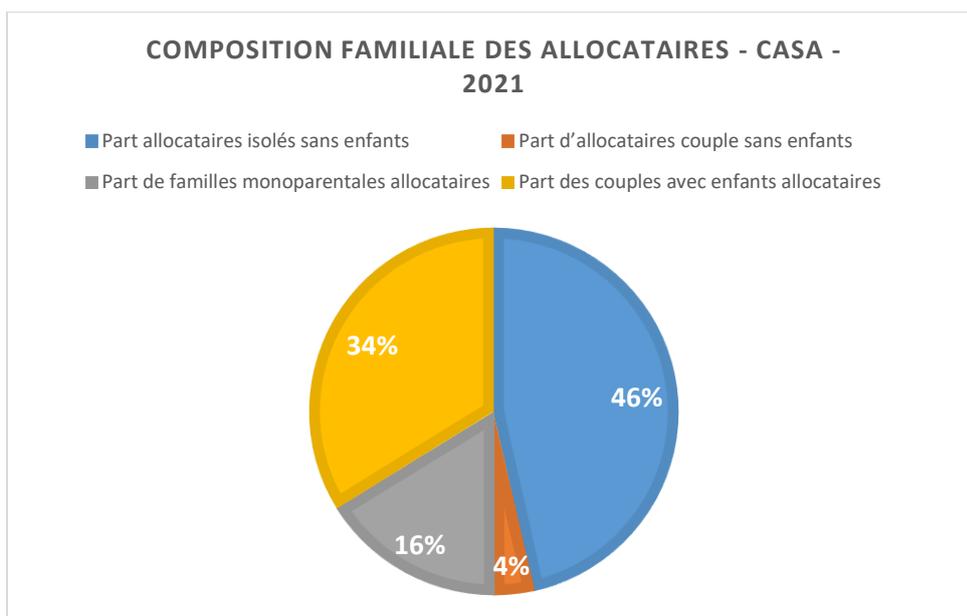
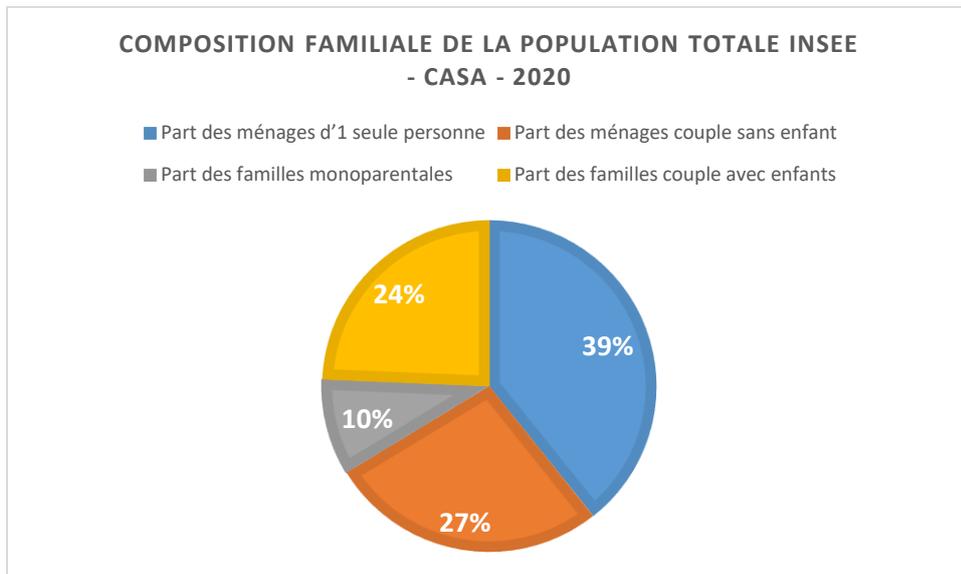
Si la population a peu augmenté sur le secteur géographique moyen pays (+0,37 points), le nombre d'allocataires a par contre augmenté de manière importante : +9 points.

| HAUT PAYS                     | 2018  | 2020  | évolution en % |
|-------------------------------|-------|-------|----------------|
| nombre d'allocataires         | 430   | 508   | 18,14          |
| nombre de personnes couvertes | 1 189 | 1 234 | 3,78           |
| population totale             | 3 325 | 3 837 | 15,40          |
| taux de couverture caf        | 35,76 | 32,16 |                |

Toute proportion gardée, la population des communes du haut pays a augmenté de 15 points et ces familles sont à priori toutes allocataires : +18points.

## 2. Structure familiale des allocataires

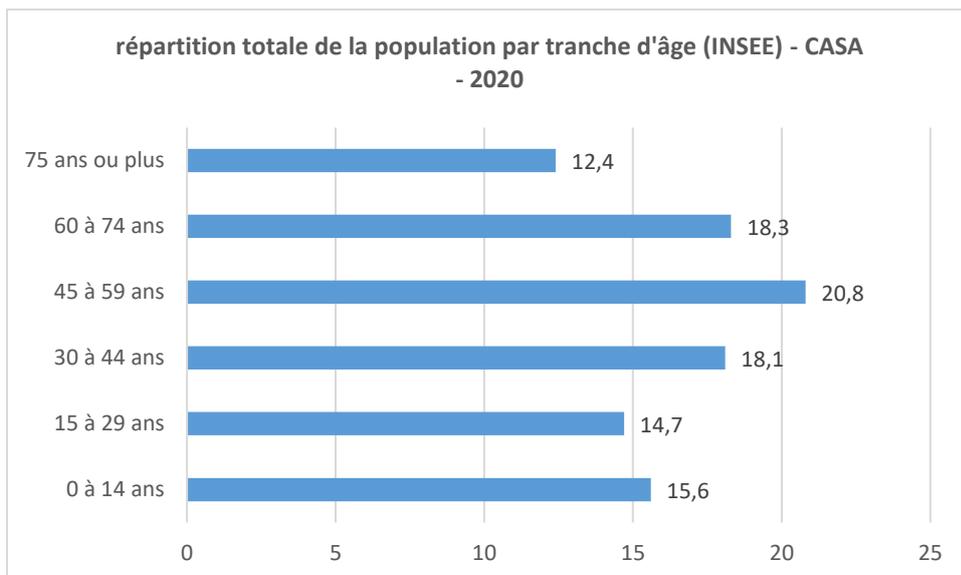
À l'échelle de la CASA



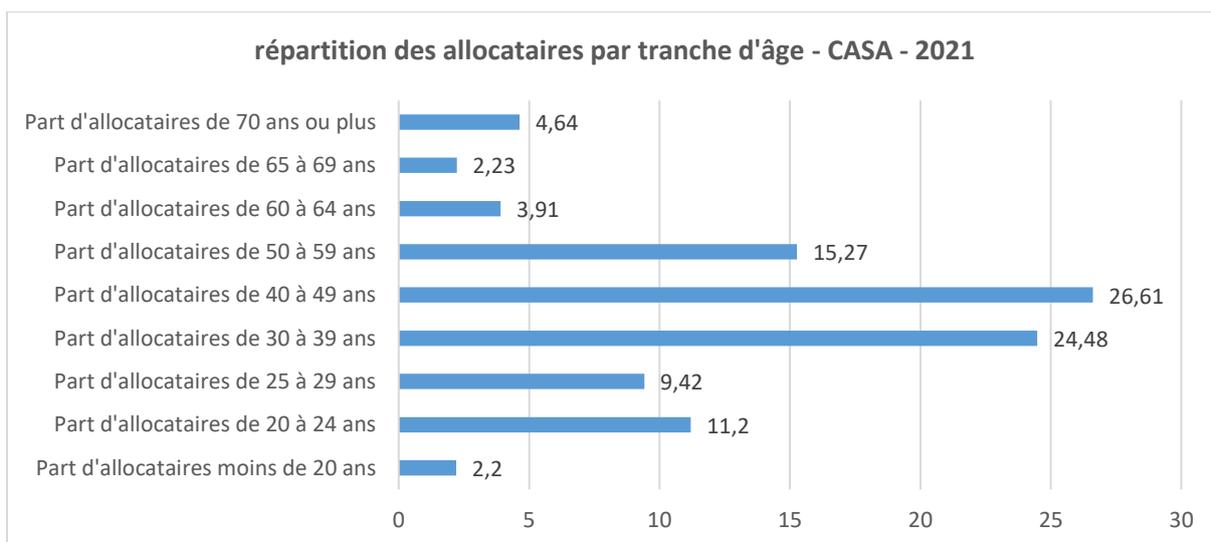
Les ménages « couple sans enfant » sont peu soutenus par la CAF.

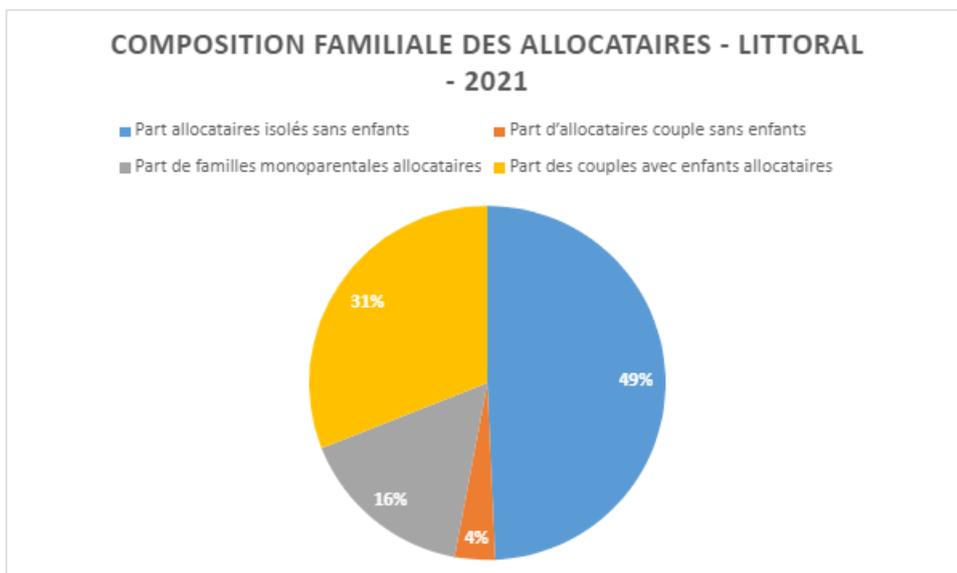
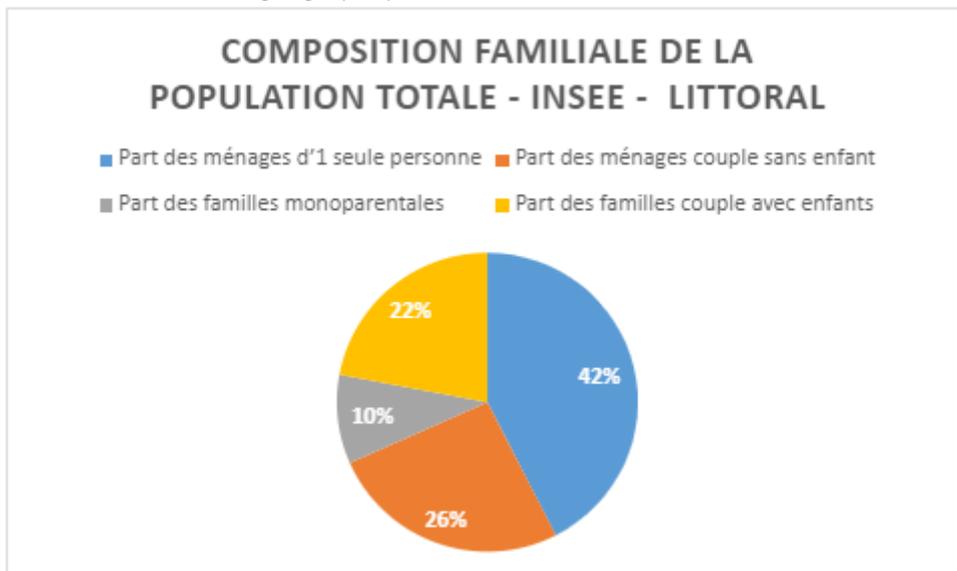
Les allocataires isolés sont prédominant dans le soutien apporté par la CAF.

Toutefois, comme le démontre les graphiques ci-dessous ce n'est pas la tranche d'âge des seniors qui est la plus concernée par les aides apportées par la CAF. Si 30% de la population a plus de 60 ans, seulement 10% des allocataires ont plus de 60 ans.



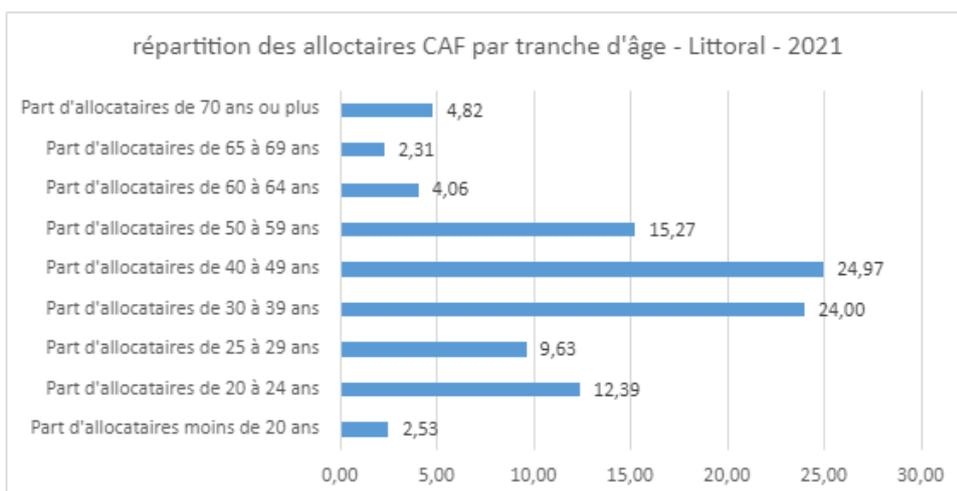
Si les jeunes de moins de 30 ans représentent 30% de la population totale, seulement 23% des allocataires ont moins de 30 ans.





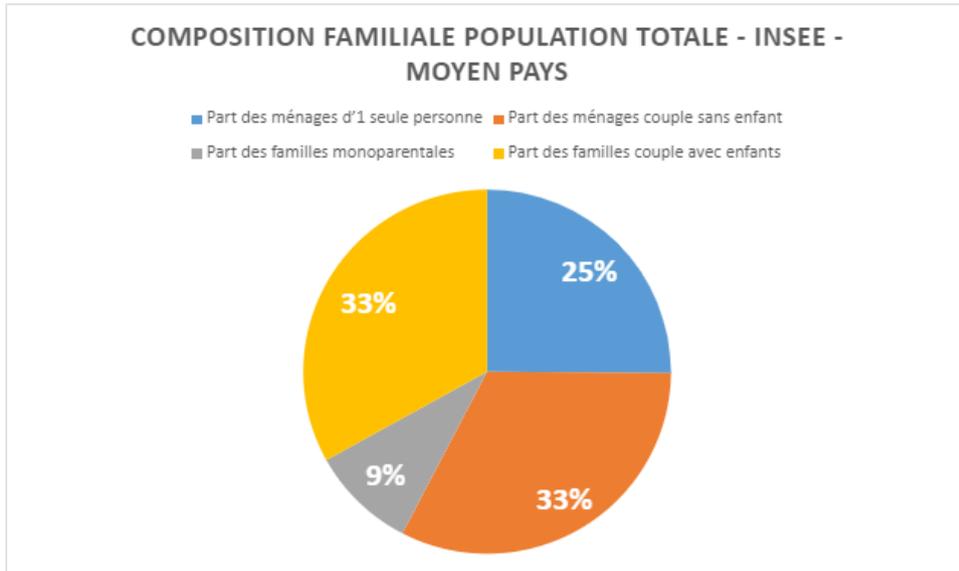
30

Les personnes isolées allocataires sont prédominantes sur le secteur littoral : 49%

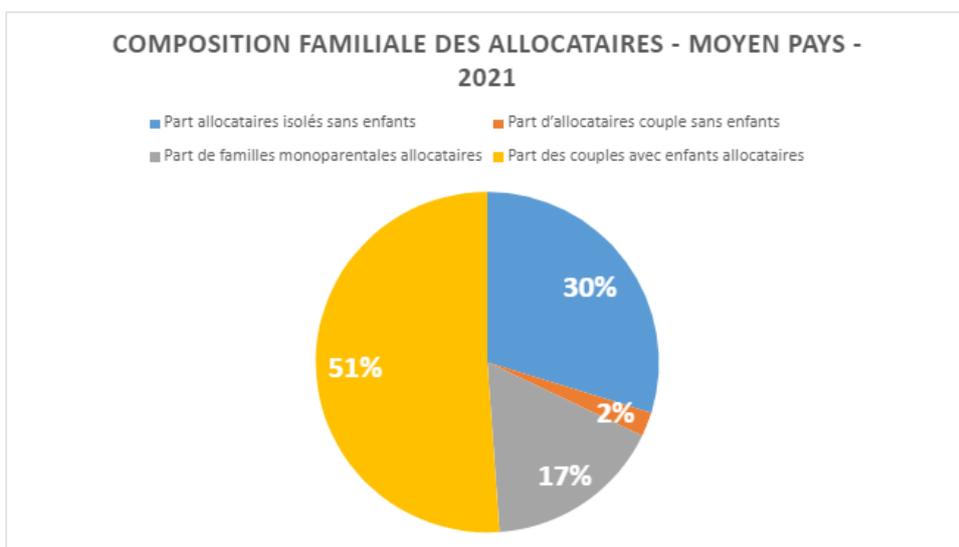


Près de 25% des allocataires sont des jeunes de moins de 30 ans. 11% des allocataires sont des séniors.

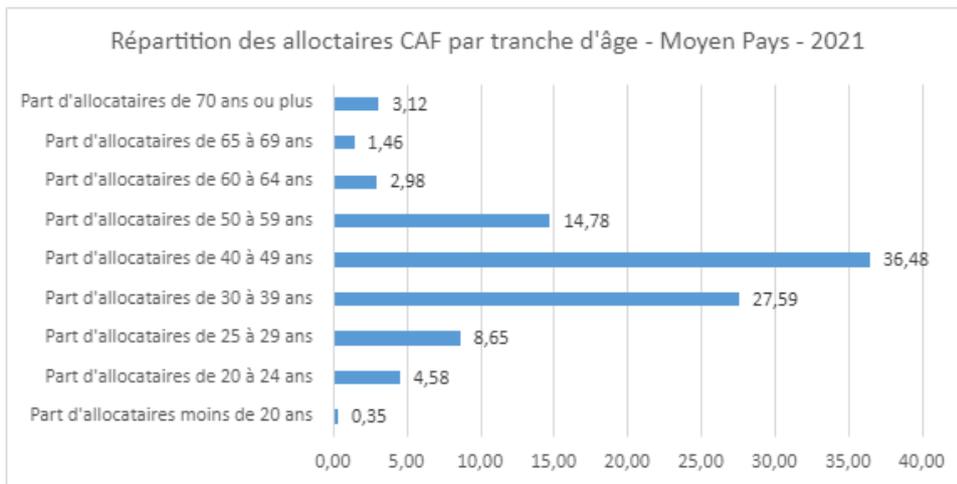
*A l'échelle du secteur géographique Moyen pays*



Contrairement au secteur littoral, les profils des familles selon l'INSEE sont variés, et ce sont des couples avec enfants et couples sans enfants qui le caractérisent le secteur.



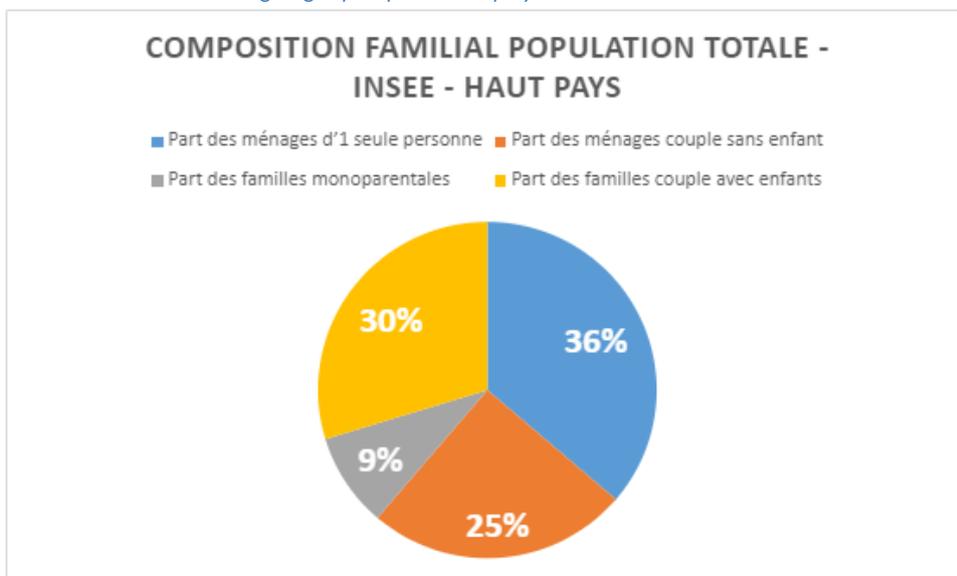
Concernant les allocataires, une vraie spécificité du secteur moyen pays, les couples avec enfants : 51%, puis des personnes isolées, puis des familles monoparentales (17%).

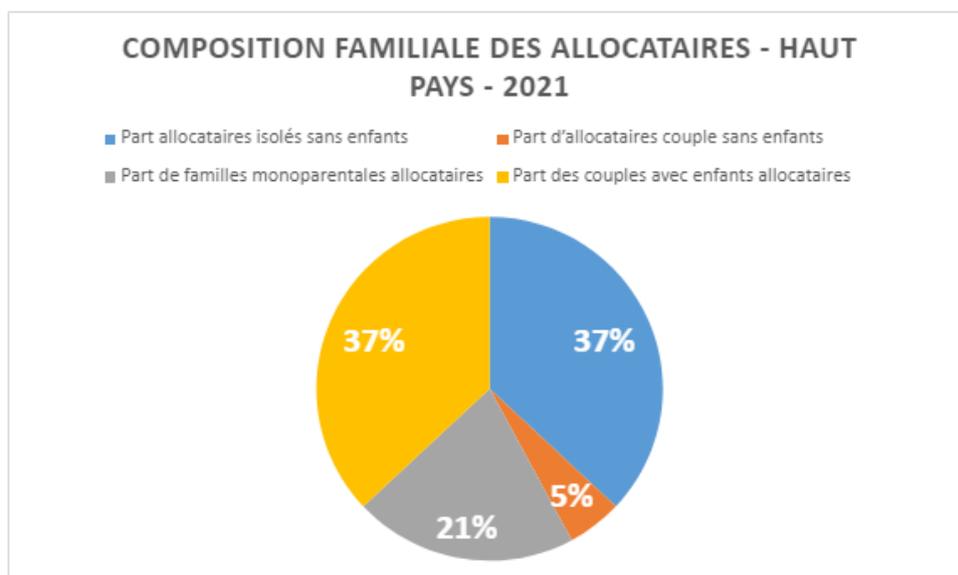


Les tranches d'âges des allocataires confortent le profil des ménages type famille.

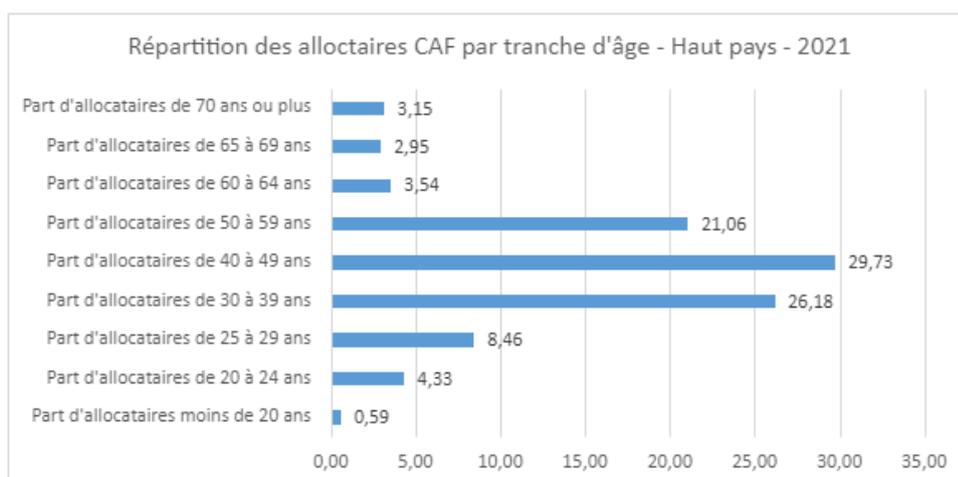
Seulement 8% ont plus de 60 ans, et 14% ont moins de 30 ans.

*A l'échelle du secteur géographique Haut pays*





Sur l'aspect allocataires, les personnes isolées et familles avec enfants sont caractéristiques des communes du haut pays (37%). Il convient toutefois de noter, que le volume de familles monoparentales est important : 21%.



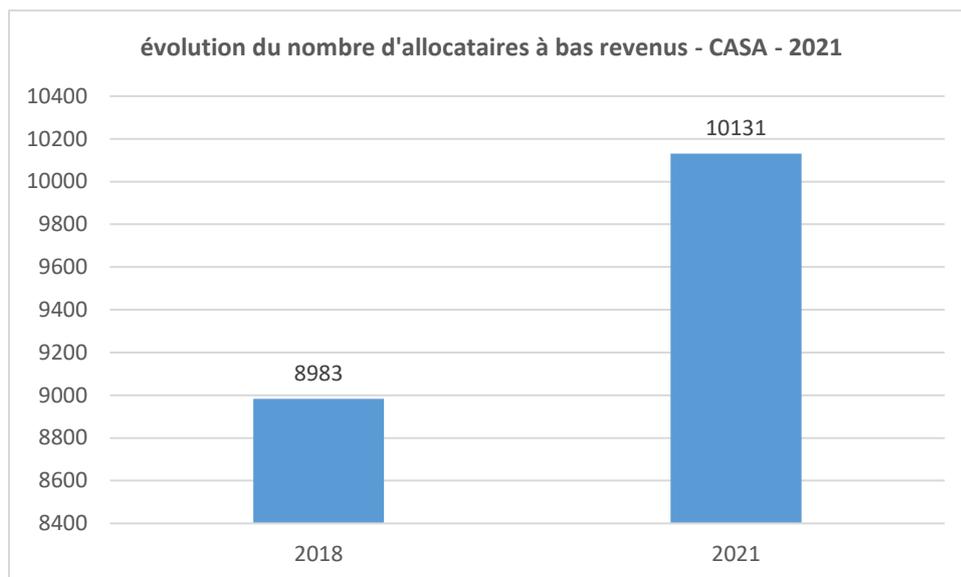
Pour le haut pays, la part des plus de 60 ans d'allocataires est de 9,64%, et pour les moins de 30 ans : 13,58%.

|                         | Littoral | Moyen Pays | Haut pays |
|-------------------------|----------|------------|-----------|
| Personnes isolées       | 49%      | 30%        | 37%       |
| Familles monoparentales | 16%      | 17%        | 21%       |
| Familles avec enfants   | 31%      | 51%        | 30%       |
| > 60 ans                | 11,19%   | 7,56%      | 9,64%     |
| < 30 ans                | 24,55%   | 13,58%     | 13,38%    |

### 3. Allocataires en situation de fragilité économique

#### Allocataires et bas revenus

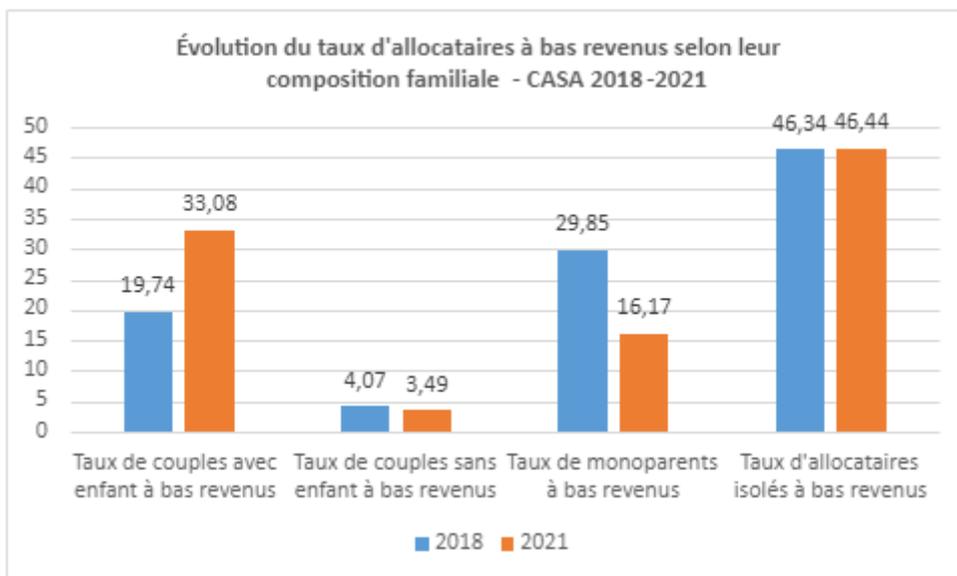
##### À l'échelle de la CASA



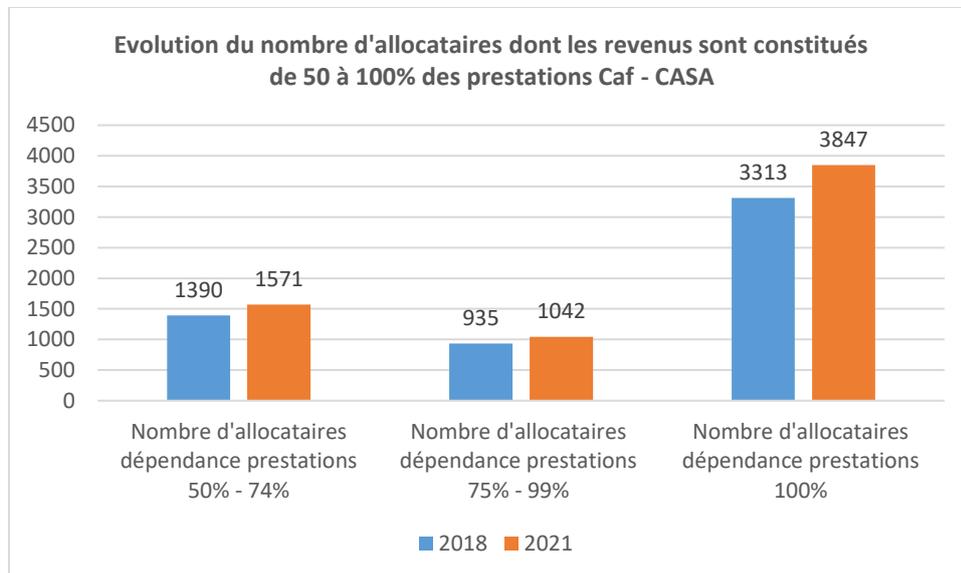
Si le nombre d'allocataires à bas revenu a augmenté de 13% entre 2018 et 2021, le taux d'allocataire disposant d'un bas revenu reste toutefois identique : 34%.

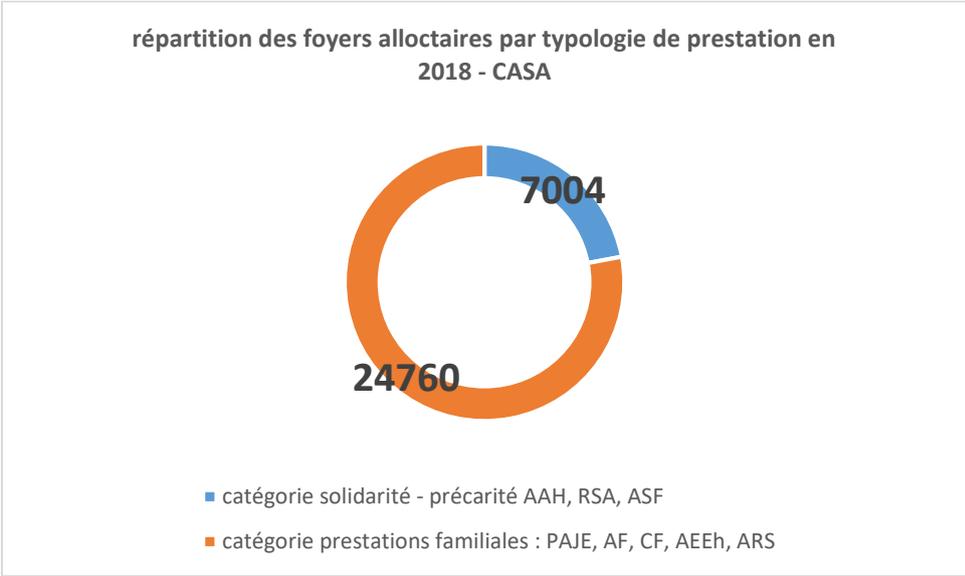
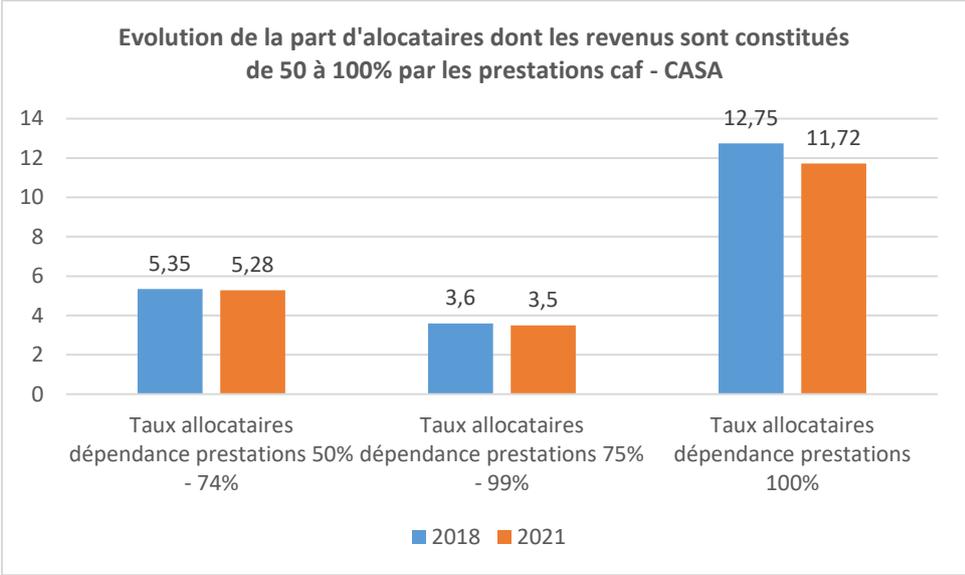
##### À l'échelle de chaque secteur géographique

| Nombre d'allocataires à bas revenus | 2018 | 2021 | Évolution 2018-2021 |
|-------------------------------------|------|------|---------------------|
| Littoral                            | 7659 | 8101 | 5,77                |
| Moyen pays                          | 1221 | 1321 | 8,19                |
| Haut pays                           | 122  | 178  | 45,90               |

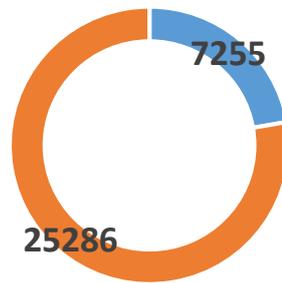


*Allocataires dont les revenus sont constitués de 50 à 100% par les prestations CAF*





**répartition des foyers alloctaires par typologie de prestation 2021 -  
CASA**



- catégorie solidarité - précarité AAH, RSA, ASF
- catégorie prestations familiales : PAJE, AF, CF, AEEh, ARS

## Partie 3 : Les besoins et attentes des familles des communes de la CASA

*Après avoir analysé des données statistiques quantitatives dites « froides » (INSEE, CAF), cette partie du diagnostic vise à récolter des données dites « chaudes », c'est-à-dire issues du terrain, soit auprès des habitants, soit auprès des professionnels agissant sur le territoire de la CASA.*

*Le questionnaire CASA 2040, même si sa cible n'était pas la branche famille, permet d'identifier la parole des habitants sur leurs préoccupations.*

*Les groupes de travail avec les professionnels et/ou des élus qui se sont déroulés en septembre et octobre 2023 permettent ainsi de qualifier des faits ou des phénomènes, difficilement mesurable par des données quantitatives.*

### I. Questionnaire CASA 2040 : dans quel territoire voulons-nous vivre demain ?

#### 1. Méthodologie

La CASA a lancé une enquête auprès des habitants de l'EPCI du 30 novembre 2022 au 7 février 2023.

Les habitants pouvaient y répondre selon 3 modalités : sur internet, par courrier ou en déposant le questionnaire à l'accueil de sa mairie.

8011 réponses ont été reçues :

- Âge
  - 84,2% des personnes ayant répondu ont de 18 à 65 ans
  - 15,8% des personnes ayant répondu ont 66 ans et plus
- Sexe
  - 50,7% des personnes ayant répondu sont des femmes
  - 48,1% des personnes ayant répondu sont des hommes
- Profession
  - 53,5% des personnes ayant répondu sont des actifs
  - 36% des personnes ayant répondu sont des retraités

38

#### RAPPEL DE LA NOTATION

Questionnaire composé de 10 thématiques comprenant chacune 5 propositions :

- Habitat/logement/solidarité
- Déplacements / mobilités / Bus – Tram
- Développement économique / emploi / tourisme
- Jeunesse
- Développements sportifs et culturels
- Aménagement du territoire
- Développement durable / espaces naturels / environnement
- Eau assainissement
- Lutte contre les inondations
- Gestion des déchets

Les communes avaient la possibilité d'ajouter des thématiques spécifiques pour leurs administrés.

Système de notation selon le degré d'importance de ces propositions de 0 à 5.

0 = sans importance

1 = peu important

2 = moyennement

3 = important

4 = très important

5 = indispensable

Note moyenne calculée par rapport au nombre de personnes ayant attribuées une note de 0 à 5.

## 2. Les priorités

|                         |             |                 |
|-------------------------|-------------|-----------------|
| <b>1. Environnement</b> | <b>4,46</b> | <b>17,84/20</b> |
| <b>2. Déplacements</b>  | <b>4,01</b> | <b>16,04/20</b> |
| <b>3. Emploi</b>        | <b>3,77</b> | <b>15,08/20</b> |
| Sécurité                | 3,63        | 14,52/20        |
| Logement                | 3,56        | 14,24/20        |
| Culture & Sports        | 3,51        | 14,04/20        |
| Solidarité              | 3,46        | 13,84/20        |

39

Autres : réponses libres (487 réponses)

Synthèse des réponses les plus récurrentes, par ordre d'importance :

- 1. Développer l'éducation et la participation citoyenne et écologique
- 2. Lutter contre l'individualisme, aller vers la solidarité, la vie de quartier
- 3. Limiter l'urbanisation et la bétonisation
- 4. Lutter contre les embouteillages, rendre la circulation plus fluide
- 5. Lutter contre le bruit

Sur la thématique *jeunesse*, les résultats sont :

|  |             |                 |
|--|-------------|-----------------|
| <b>1. Accompagner les jeunes dans la recherche d'un emploi</b>         | <b>3,91</b> | <b>15,64/20</b> |
| <b>2. Favoriser l'éducation à la citoyenneté</b>                       | <b>3,79</b> | <b>15,16/20</b> |
| <b>Ouvrir les activités sportives/éducatives et culturelles à tous</b> | <b>3,5</b>  | <b>14/20</b>    |
| <b>Permettre aux jeunes l'accès à un logement</b>                      | <b>3,33</b> | <b>13,32/20</b> |

|   |      |          |
|---|------|----------|
| <b>Poursuivre l'aide au financement du permis de conduire</b> | 3,33 | 13,32/20 |
|---|------|----------|

Autres : réponses libres (419 réponses)

Synthèse des réponses les plus récurrentes, par ordre d'importance :

- Favoriser l'éducation à la citoyenneté : respect, environnement, écologie, prévention des risques, éducation civique, secourisme
- Améliorer la mobilité des jeunes, en particulier des ceux de -18 ans: bus le soir, les weekends
- Développer l'apprentissage et l'alternance et faire les jeunes rester sur le territoire : loyers modérés, transports facilités, etc.
- Il faut que les entreprises du territoires (public/privé/entreprises de Sophia) proposent des contrats en alternance et en apprentissage
- Proposer un accès aux sports et à la culture, gratuit
- Créer des lieux de rencontres/d'échanges/ de "fertilisation croisée" spécifique à l'avenir des jeunes.

*Question spécifiques communales et les réponses « libres » du questionnaire au sein des communes du haut pays, en rapport avec la branche famille*

- ❖ Cipières (17 répondants) : Organiser une journée des associations réunissant différents thèmes
- ❖ Courmes (7 répondants) : Promouvoir la culture et le bien vivre ensemble (conférence, cinéma, activités diverses ...)
- ❖ Gréolières (42 répondants) :
  - Une offre culturelle à partir de structures et d'animations,
  - Offre culturelle tout au long de l'année le soir (ex : aide aux devoirs scolaires et animations en jours fériés...)

## II. Un partage d'expériences entre professionnels des communes et partenaires pour l'émergence des problématiques de terrain du Littoral et du Moyen pays

1. Recensement des problématiques liées à la santé et à la situation sociale des enfants et jeunes adultes

Au-delà des statistiques purement froides issues des bases de données INSEE et allocataires CAF, il était important d'impliquer les professionnels du secteur qu'ils soient chargés de coopération CTG ou partenaires afin que ces derniers, de par leur expérience de terrain, puissent faire émerger collectivement les problématiques qu'ils rencontrent au quotidien. Le premier travail s'est axé sur les enfants – de la petite enfance aux jeunes adultes – via le prisme des volets social et santé.

|                            |              | MOYEN PAYS  | LITTORAL  | EN COMMUN   |
|----------------------------|--------------|---|---|---|
| PETITE ENFANCE             | VOLET SOCIAL | Places occasionnelles ou d'urgence  | Visibilité et lisibilité des dispositifs  | 1. Augmenter la capacité d'accueil  |
|                            | VOLET SANTÉ  | Recommandation en matière d'alimentation et soutien à la parentalité  | Exposition aux écrans et ses conséquences   | 2. Recrutement de professionnels<br>3. Dépistage des troubles   |
| ENFANCE 3-11 ANS           | VOLET SOCIAL | Violences intrafamiliales, l'offre culturelle à développer, augmentation des impayés                                      | Harcèlement, émotion/frustration, coordination des professionnels et/ou dispositifs                     | 1. Difficulté de recrutement filière animation et AESH  |
|                            | VOLET SANTÉ  | Soutien auprès des familles dont l'enfant est en cours de diagnostic (administratif, recherche de professionnel de santé) | Sédentarité et malnutrition, sommeil et écran   | 2. Le soutien à la parentalité (carence éducative)<br>3. Accompagnement et soutien quand les troubles du neurodéveloppement sont constatés pour l'enfant et/ou pour les parents |
| ADOS 12-18 ANS             | VOLET SOCIAL | Isolement, difficulté de mobiliser les jeunes, moins de pratique sportive   | Banalisation de la violence et/ou harcèlement, isolement des jeunes, interaction entre jeunes difficile | 1. Addictions de tout type (écrans, jeux, stupéfiants, alcool...)<br>2. Harcèlement   |
|                            | VOLET SANTÉ  | Formation des enseignants pour repérage   | Santé mentale, sédentarité et mal nutrition, améliorer l'image de soi                                   | 3. Manque de professionnels de santé, délais de prise en charge trop long y compris sur le volet administratif (MDPH)   |
| JEUNES ADULTES 18 ANS ET + | VOLET SOCIAL | Accès aux droits, mobilité  | Absence d'engagements dans la vie de la cité, carence dans les savoirs fondamentaux                     | 1. Accès au logement<br>2. Addictions et santé mentale  |
|                            | VOLET SANTÉ  | Handicap invisible  | souffrance psychique, accès à une alimentation saine  | 3. Insertion professionnelle  |

## 2. Recensement des problématiques inhérentes à la conciliation vie familiale et professionnelle, accident de la vie

Dans ce deuxième temps de travail collaboratif entre professionnels, il s'agissait de faire émerger les enjeux prioritaires pour les familles. Dans leur quotidien où la conciliation vie familiale et vie professionnelle n'est pas toujours aisée, avec parfois des accidents de la vie (séparation, veuvage, accident...), quelles difficultés doivent-elles surmonter ? quelles problématiques rencontrent-elles le plus ?

|                              | MOYEN PAYS  | LITTORAL                             | EN COMMUN   |
|------------------------------|---|--------------------------------------|---|
| <b>ENJEUX PRIORITAIRES</b>   | Accès aux modes de garde en lien avec l'insertion professionnelle | Handicap et troubles du comportement | 1. Fracture numérique<br>2. Les écrans                            |
| <b>AUTRES SUJETS ABORDÉS</b> | Citoyenneté   | Accès au logement                    | 1. Burn out parental<br>2. Insertion professionnelle et formation |
|                              | Difficultés financières   | Accès aux modes de garde             |   |
|                              | Troubles du comportement  | Harcèlement                          |   |
|                              |   | Addictions                           |   |
|                              |   | Enfant en danger                     |   |
|                              |   | Séparation des parents               |   |
|                              | Santé mentale des parents   |                                      |   |

### III. Les spécificités du Haut pays : secteur géographique atypique

43

Les 11 communes ont été sondées lors d'une matinée d'échanges pour identifier les problématiques rencontrées par les familles dans les 11 villages du Haut Pays. Les sujets les plus prégnants sur ce secteur géographique sont :

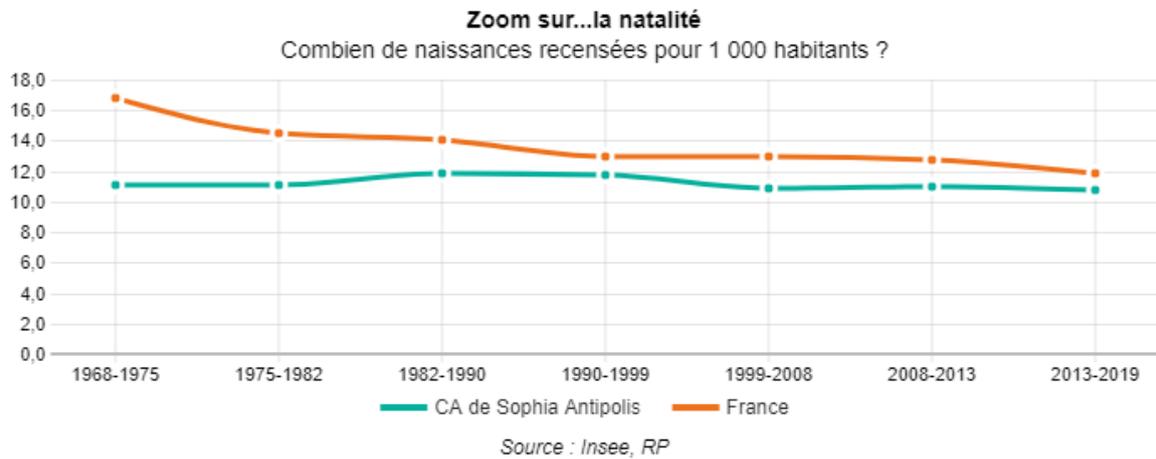
|                              | HAUT PAYS  |
|------------------------------|--|
| <b>ENJEUX PRIORITAIRES</b>   | L'isolement  |
|                              | L'accès aux soins  |
|                              | Les problématiques de transport (scolaire et transport médical)                                  |
| <b>AUTRES SUJETS ABORDÉS</b> | La qualité et/ou diversité des activités proposées sur les temps périscolaires ou extrascolaires |
|                              | Le découpage institutionnel pour l'accès aux droits  |
|                              | Le traitement des impayés de loyers dans les logements communaux, avec les interlocuteurs CAF    |
|                              | Des logements attractifs   |

Lors de cet échange, les participants ont mis en avant le souhait de travailler sur le thème « animation de la vie sociale » et de personnaliser cette idée à leurs besoins.

## Partie 4 : Etat des lieux des services aux familles

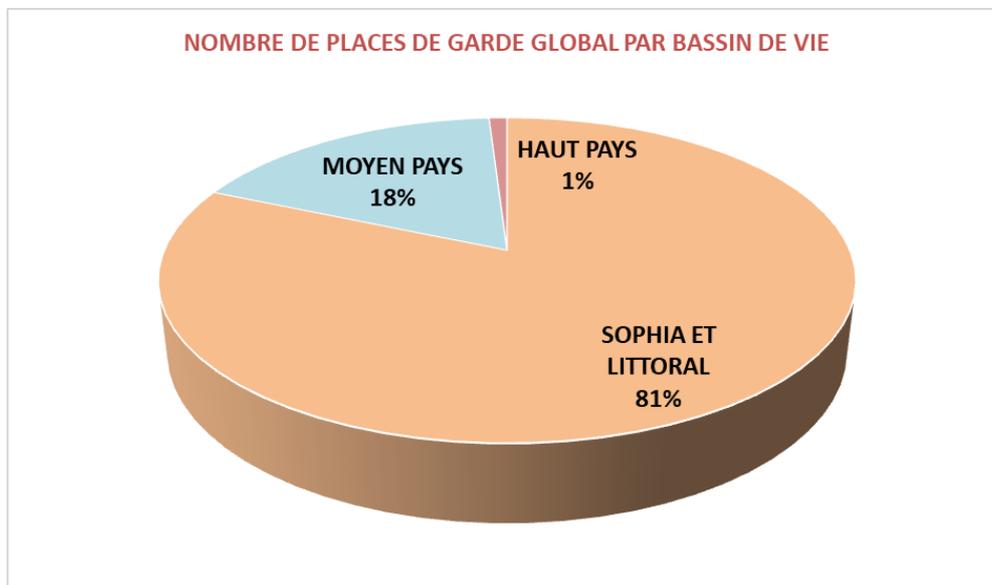
Cette 4ème partie recense tous les services offerts auprès des familles qui relèvent de la branche famille.

### I. L'offre d'accueil petite enfance



Qu'elle soit individuelle, collective, en structure privée ou publique, le territoire de la CASA dispose en 2022, d'une offre globale d'accueil petite enfance de 3 507 places. Avec 2 857 places, le bassin de vie du littoral représente à lui seul 81% de l'offre. Le Moyen Pays, avec 18% de l'offre globale, compte quant à lui 615 places. Et enfin, le Haut Pays, avec 35 places, représente 1% de l'offre d'accueil totale.

44



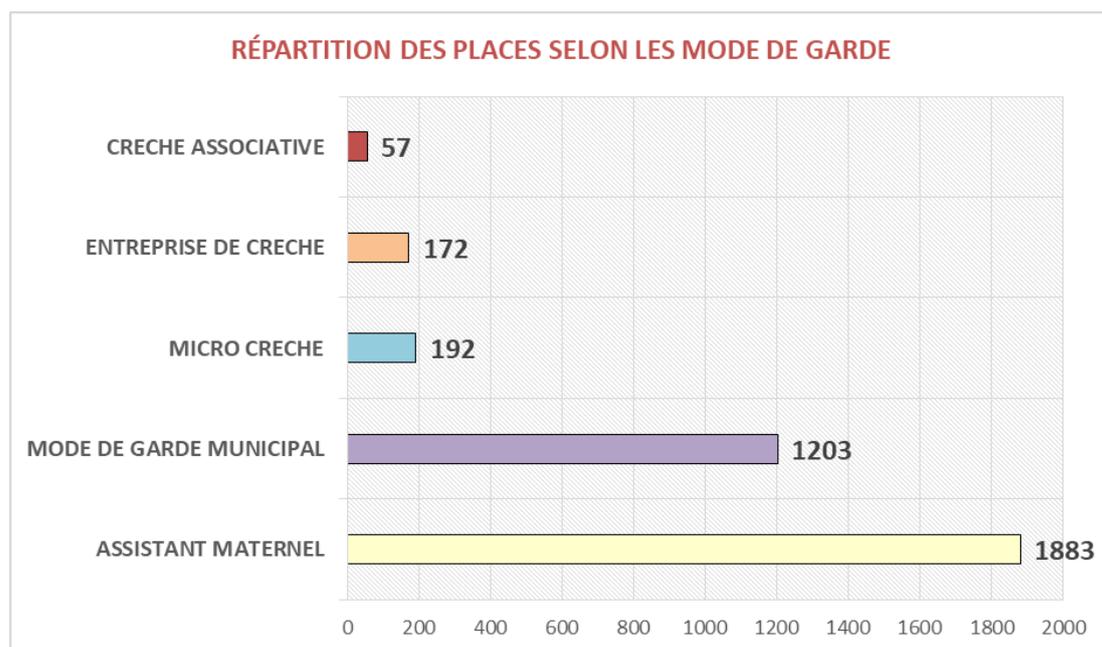
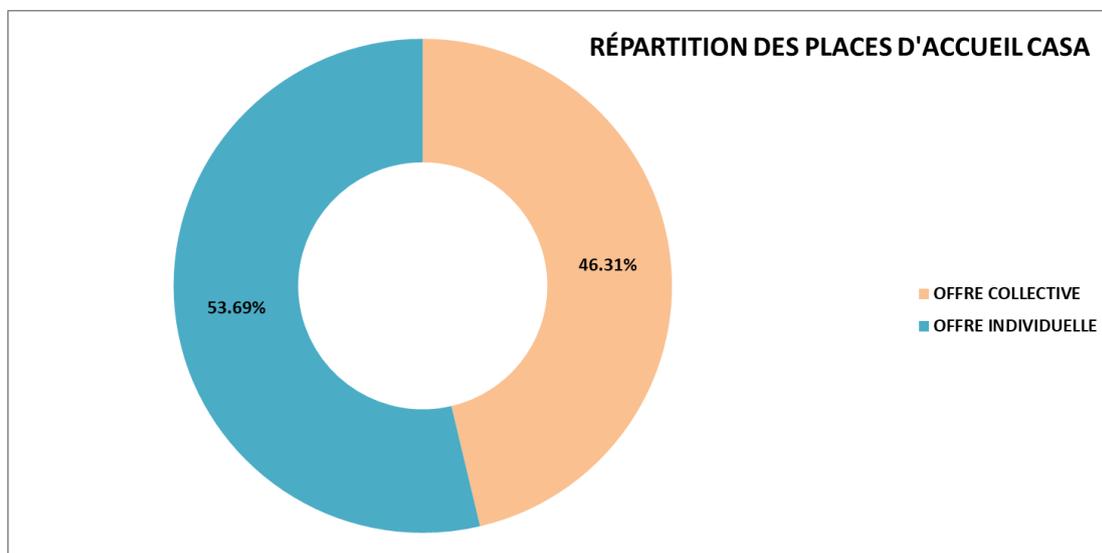
### 1. L'offre collective

Avec 1 624 places totales, l'offre collective représente 46.31% de l'offre globale. L'offre collective comprend les places d'accueil répartis sur 56 établissements tels que :

- Structures municipales
- Micro-crèches
- Entreprises de crèche
- Crèches associatives

À l'image de la représentativité générale de l'offre petite enfance CASA, c'est le littoral qui compte le plus de places en structures collectives (1 281 places contre 343 places pour le Moyen Pays et aucune place pour le Haut Pays).

Il est à noter que dans cette offre collective, les deux bassins de vie Littoral et Moyen Pays accueillent sur le territoire des structures privées représentant respectivement 26.23% et 24.78% de leur offre collective globale.



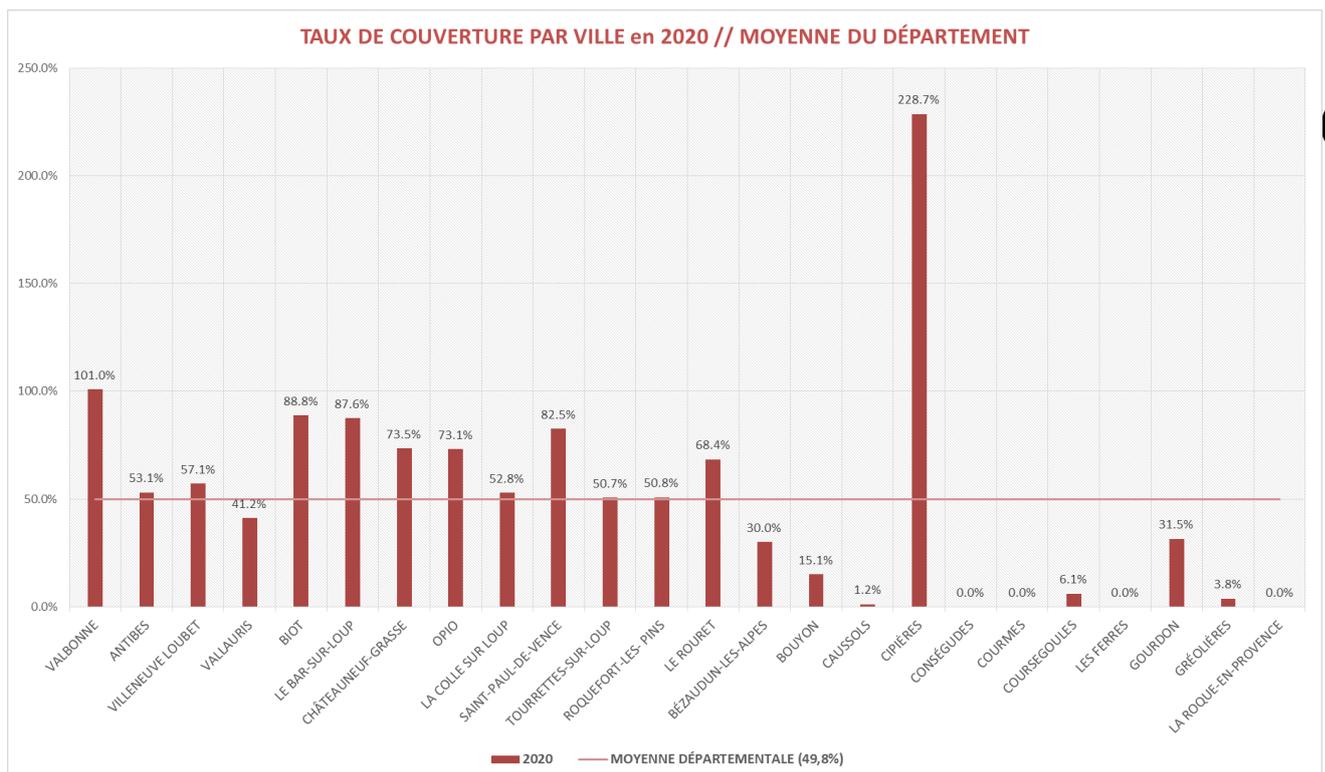
## 2. L'offre individuelle

Avec 1 883 places contre 1 624 en collectif, l'offre individuelle est la plus importante au sein du territoire CASA et représente 53.69% de l'offre globale. Cette offre individuelle est proposée par 567 assistantes maternelles agréées PMI en 2023, 30 gardes à domiciles et 9 maisons d'assistantes maternelles. Notons qu'avec 35 places ouvertes en assistantes maternelles et/ou MAM, l'offre individuelle est la seule offre disponible sur le haut Pays.

## 3. Le taux de couverture

Sur l'année 2020, tandis que le taux de couverture national s'élève à 58.8%, celui du départementale est de 49.8%, et 58.4% pour le territoire de la CASA. Ce dernier est réparti comme suit :

- 68.24 % pour le Littoral avec seulement une commune en dessous de la moyenne départementale et 2 communes à plus de 80% de couverture.
- 67.43% pour le Moyen Pays avec aucune commune en dessous de la moyenne départementale et 4 communes à plus de 70% de couverture
- 28.76% pour le Haut Pays, chiffre qui s'explique par la présence d'une MAM à Cipières lui conférant un taux de couverture avoisinant les 230%



6

## 4. Les Relais Petite Enfance

Le territoire de la CASA compte 6 RPE (Relais Petite Enfance) communaux : 3 sur la commune d'Antibes, 1 sur Valbonne, 1 sur Villeneuve Loubet, et 1 sur Vallauris ainsi qu'un RPE départemental itinérant qui couvre les communes suivantes : Auribeau-sur-Siagne - Biot - Gattières - La Colle sur Loup - La Gaude - La Roquette sur Siagne - Le Bar sur Loup - Pégomas - Puget-Théniers - Roquebillière – Roquefort-les-

Pins - Sospel – Vence. Lieux d'information, de rencontre et d'échanges, les RPE s'adressent à la fois aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel.

Ils accompagnent les parents dans leur parcours de recherche d'un mode d'accueil :

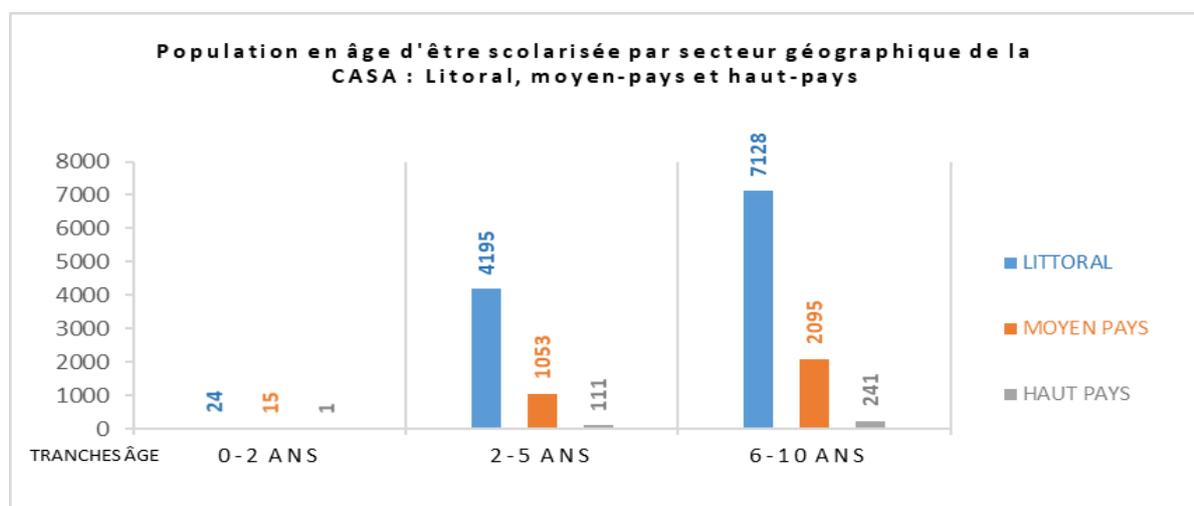
- En les informant sur l'ensemble de l'offre d'accueil existante sur le territoire ;
- En facilitant la mise en relation avec les assistants maternels, et le cas échéant avec les gardes d'enfants à domicile ;

Ils accompagnent les assistants maternels :

- En les informant sur le cadre d'exercice du métier ;
- En les accompagnant dans leurs démarches d'inscription et de déclaration sur monenfant.fr ;
- En proposant des temps d'échanges entre assistants maternels sur leurs pratiques professionnelles ;
- En organisation des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis par les professionnels.

## II. L'offre d'accueil enfance (3-10 ans)

### 1. Les enfants sur le territoire de la CASA



Les enfants scolarisés dans les trois secteurs géographiques : Littoral, haut pays et moyen pays sont proportionnellement identiques en comparaison de leur population.

### 2. La réforme des rythmes scolaires

La réforme des rythmes à l'école primaire a encouragé les communes à mettre en place des activités périscolaires complémentaires des temps scolaires et extrascolaires. Le décret du 23 juillet 2018 a précisé les définitions des temps périscolaires et extrascolaires et impacté le régime de déclaration et d'encadrement des accueils organisés les jours où les élèves sont scolarisés et les mercredis.

Le temps périscolaire est le temps durant lequel un encadrement est proposé dans les locaux scolaires ou à hors de l'école, aux enfants scolarisés sur les semaines où ils ont classe :

- Le mercredi, que l'accueil soit organisé sur la journée ou la demi-journée ;
- Le matin juste avant la classe ; Sur le temps méridien (entre la fin de la classe du matin et le retour en classe l'après-midi) ;
- Le soir juste après la classe.

Le temps extrascolaire comprend :

- Les vacances scolaires (petites vacances et vacances d'été) ;
- Les dimanches et jours fériés ;
- Les samedis.

### 3. Projet éducatif territorial (PEdT)

Le projet éducatif territorial (PEdT), mentionné à l'article L.551-1 du Code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Elle doit favoriser l'élaboration d'une offre d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante. Il permet de faire converger les contributions de chacun des acteurs du territoire au service de la complémentarité et de la continuité entre le temps scolaire et le temps périscolaire, dans l'intérêt de l'enfant. Il permet l'installation, à l'initiative des élus, d'un partenariat associant tous les acteurs pour en suivre et en évaluer la mise en œuvre dans le temps. La mise en place d'un PEdT est toutefois obligatoire pour bénéficier des conditions spécifiques d'encadrement dans les accueils de loisirs périscolaires mis en place dans ce cadre.

8 communes sur la CASA disposent d'un PEdT :

- Antibes, Biot, Caussols, bar sur Loup, Opio, Valbonne (2021-2024)
- Roquefort les Pins, Tourrettes sur Loup (2022-2025).

En 2023, deux communes sur la CASA sont en cours de réflexion pour l'élaboration d'un PEdT : Châteauneuf Grasse et Villeneuve Loubet.

Pour ces communes qui disposent d'un PEdT, une réglementation spécifique doit être mise en place pour les accueils périscolaires.

Pour les communes qui ne disposent pas de PEdT, mais qui mettent en place un mode de garde pour les enfants, cet accueil est dénommé : garderie ou accueil périscolaire hors PEdT.

### *La garderie*

Une garderie se déroule indifféremment à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux scolaires, sur le temps périscolaire. Les enfants y sont placés sous la surveillance d'adultes qui veillent à leur sécurité physique et morale sans toutefois proposer d'animations formalisées. Ils peuvent y pratiquer des activités de leur choix (jeux libres, lecture, dessin, sieste, temps calme...) sans intervention pédagogique du personnel d'encadrement. L'organisateur ne déclare pas son activité et n'est donc pas tenu d'élaborer de projet éducatif. La réglementation n'impose pas de taux d'encadrement pour les garderies ni de condition de qualification pour le personnel chargé de la surveillance des enfants. Cette activité se déroule sous la responsabilité de l'organisateur qui est toutefois soumis à une obligation de sécurité envers les mineurs concernés.

Une garderie périscolaire ne peut pas être déclarée auprès du SDJES au titre des ACM. Pas de taux d'encadrement ou de qualifications particulières.

### *Un accueil de loisirs périscolaire hors PEdT*

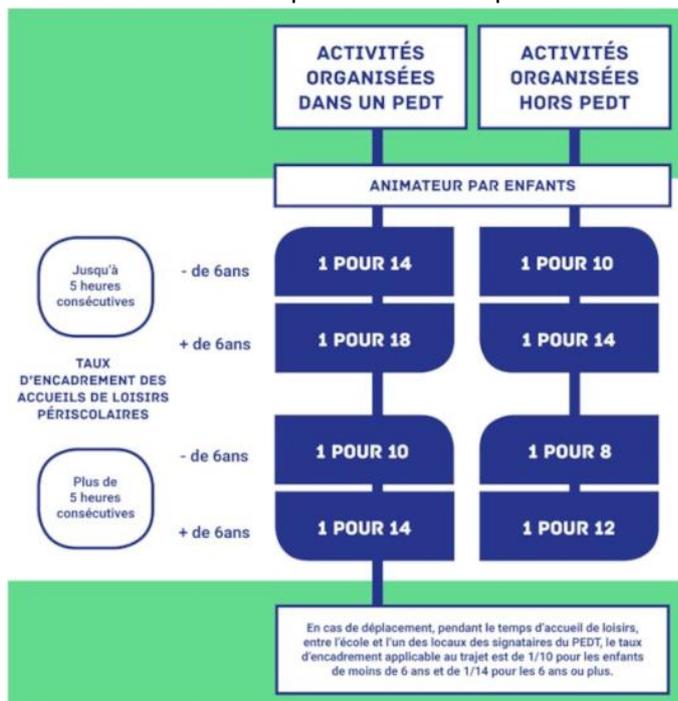
Un accueil de loisirs périscolaire est un accueil collectif de mineurs (ACM) organisé sur le temps périscolaire et qui répond à l'ensemble des caractéristiques suivantes :

- Être organisé en dehors du domicile parental ;
- Accueillir de manière régulière 7 à 300 mineurs ;
- Offrir une diversité d'activités organisées ;
- Avoir un caractère éducatif ;
- Se dérouler sur 14 jours au moins consécutifs ou non au cours d'une même année ;
- S'étendre sur une durée minimale de 2 heures sur une journée ;
- Sur un temps contigu au temps scolaire.

Pour caractériser un accueil de loisirs, il convient notamment d'apprécier les modalités d'inscription de l'enfant sur ces temps. La municipalité propose un dispositif global d'accueil à caractère éducatif, les parents inscrivent leur enfant pour une période et non pas pour une activité précise.

Un accueil de loisirs périscolaire est soumis à déclaration auprès du SDJES. Exigences sur les taux d'encadrement et les qualifications des encadrants.

Le taux d'encadrement pour les accueils périscolaires :



#### 4. L'offre périscolaire sur le territoire de la CASA

Les tableaux présentés ci-dessous sont issus du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux Sports (SDJES) pour l'année 2022. Pour ce qui est des accueils de loisirs, il s'agit de chiffres représentant le potentiel d'accueil de chaque structure et non le nombre réel d'enfants accueillis car chaque structure fonctionne sur plusieurs périodes avec des enfants souvent différents.

##### ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES

| COMMUNE            | ORGANISATEUR               | NOMBRE D' ACCUEIL | MOINS DE 6  | 6 ET 12     | 13 ET PLUS |
|--------------------|----------------------------|-------------------|-------------|-------------|------------|
| ANTIBES            | DIRECTION EDUCATION        | 16                | 1000        | 1078        | 0          |
|                    | DIRECTION JEUNESSE LOISIRS | 10                | 580         | 714         | 0          |
|                    | L3T                        | 1                 | 2           | 8           | 0          |
| BAR SUR LOUP       | MAIRIE                     | 1                 | 64          | 118         | 0          |
| BIOT               | SERVICE LOISIRS JEUNESSE   | 3                 | 120         | 210         | 60         |
| CAUSSOLS           | MAIRIE                     | 1                 | 14          | 16          | 0          |
| CHATEAUNEUF        | IFAC                       | 1                 | 30          | 35          |            |
| LA COLLE SUR LOUP  | MAIRIE                     | 2                 | 48          | 72          | 0          |
| GREOLIERES         | LE SERPOLET                | 1                 | 16          | 12          | 0          |
| OPIO               | IFAC                       | 1                 | 0           | 90          | 0          |
| ROQUEFORT LES PÏNS | MAIRIE                     | 1                 | 64          | 84          | 0          |
| LE ROURET          | ECOLE BUISSONIERE          | 1                 | 60          | 80          | 0          |
| ST PAUL DE VENCE   | MAIRIE                     | 1                 | 40          | 48          | 0          |
| TOURETTE SUR LOUP  | IFAC                       | 1                 | 80          | 190         | 0          |
| VALBONNE           | MAIRIE                     | 6                 | 245         | 532         | 4          |
| VALLAURIS          | MAIRIE                     | 8                 | 378         | 348         | 1          |
| VILLENEUVE LOUBET  | MAIRIE                     | 2                 | 120         | 180         | 0          |
|                    |                            | <b>57</b>         | <b>2861</b> | <b>3815</b> | <b>65</b>  |

#### 5. L'offre extrascolaire sur le territoire de la CASA

##### ACCUEILS DE LOISIRS EXTRASCOLAIRES

| COMMUNE            | ORGANISATEUR              | NOMBRE D' ACCUEIL | MOINS DE 6  | 6 ET 12     | 13 ET PLUS |
|--------------------|---------------------------|-------------------|-------------|-------------|------------|
| ANTIBES            | DIRECTION ENFANCE LOISIRS | 18                | 1472        | 1863        | 85         |
|                    | EMANCIP'ACTION            | 1                 | 0           | 23          | 25         |
|                    | L3T                       | 1                 | 0           | 8           | 0          |
| BAR SUR LOUP       | MAIRIE                    | 2                 | 32          | 64          | 9          |
| BIOT               | SERVICE LOISIRS JEUNESSE  | 2                 | 120         | 210         | 60         |
|                    | MONTESSORI                | 1                 | 80          | 20          | 0          |
| CAUSSOLS           | MAIRIE                    | 1                 | 8           | 12          | 0          |
| CHATEAUNEUF        | IFAC                      | 1                 | 32          | 48          | 0          |
| LA COLLE SUR LOUP  | MAIRIE                    | 4                 | 176         | 216         | 108        |
| GREOLIERES         | LE SERPOLET               | 1                 | 16          | 12          | 0          |
| OPIO               | IFAC                      | 1                 | 60          | 70          | 10         |
| ROQUEFORT LES PÏNS | MAIRIE                    | 2                 | 80          | 156         | 12         |
| LE ROURET          | ECOLE BUISSONIERE         | 2                 | 50          | 82          | 40         |
| ST PAUL DE VENCE   | MAIRIE                    | 1                 | 64          | 96          | 10         |
| TOURETTE SUR LOUP  | IFAC                      | 1                 | 48          | 41          | 12         |
| VALBONNE           | MAIRIE                    | 5                 | 271         | 317         | 9          |
| VALLAURIS          | MAIRIE                    | 8                 | 480         | 390         | 10         |
| VILLENEUVE LOUBET  | MAIRIE                    | 3                 | 170         | 320         | 60         |
|                    | SAS MAGIC STAGE           | 1                 | 0           | 30          | 0          |
|                    |                           | <b>56</b>         | <b>3159</b> | <b>3978</b> | <b>450</b> |

## 6. Les départs en vacances sur le territoire de la CASA

Les tableaux présentés sont issus du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux Sports (SDJES). En ce qui concerne les séjours de vacances sur le territoire de la Casa, il s'agit d'enfants accueillis en colo mais qui viennent potentiellement de toute la France.

### SEJOURS ORGANISES PAR ORGANISATEURS DE LA CASA

| COMMUNE | ORGANISATEUR | NB DE SEJOURS | MOINS DE 6 | 6 ET 12 | 13 ET PLUS |
|---------|--------------|---------------|------------|---------|------------|
|---------|--------------|---------------|------------|---------|------------|

|                      |                              |           |   |            |            |
|----------------------|------------------------------|-----------|---|------------|------------|
| ANTIBES              | Ados Dynamique<br>Chretienne | 1         | 0 | 15         | 45         |
| LA COLLE SUR<br>LOUP | MAIRIE                       | 2         | 0 | 20         | 20         |
| LE ROURET            | ECOLE<br>BUISSONIERE         | 1         | 0 | 30         | 18         |
| TOURETTE SUR<br>LOUP | ARGOS VOYAGE                 | 8         | 0 | 142        | 86         |
| VALBONNE             | MJC ILE AUX<br>TRESORS       | 13        | 0 | 52         | 83         |
|                      | PROVENCE<br>SCIENCES TECH J  | 2         | 0 | 24         | 20         |
|                      |                              | <b>27</b> |   | <b>283</b> | <b>272</b> |

En ce qui concerne les séjours organisés par des structures de la CASA, les chiffres sont à relativiser car certaines structures de la CASA ont vocation à accueillir des enfants d'où qu'ils viennent et pas forcément des enfants issus de la CASA. (ARGOS VOYAGE). Aussi le nombre d'enfants issus de la CASA devrait se situer autour de 327.

A titre de comparaison, 764 enfants de la CAPG ont été accueillis en séjour avec hébergement sur la même période.

|                        |                        |
|------------------------|------------------------|
| SEJOURS DE<br>VACANCES | SUR LE TERRITOIRE CASA |
|------------------------|------------------------|

| COMMUNE                | GERANT                    | NOMBRE DE LITS   | NB<br>SEJOURS | MOINS<br>DE 6 | 6 ET 12 | 13 ET<br>PLUS |
|------------------------|---------------------------|------------------|---------------|---------------|---------|---------------|
| ANTIBES                | CLAJ JEUNESSE             | 96               | 0             |               |         |               |
| ANTIBES                | LYCEE HORTICOLE           | 233              | 0             |               |         |               |
| ANTIBES                | CREPS PACA                | 141              | 1             | 0             | 8       |               |
| ANTIBES                | INSTITUT PREVERT          | 75               | 0             |               |         |               |
| BIOT                   | MOURATOGLOU               | 272              | 5             | 0             | 148     | 204           |
| GREOLIERES             | EVALECO                   | 97               | 4             | 0             | 36      | 12            |
| LA COLLE SUR LOUP      | BELAMBRAS                 | 1060             | 3             | 0             | 21      | 1             |
|                        | CAMPING VALLON<br>ROUGE   | NON DECLARE      | 2             | 0             | 7       | 8             |
| LE BAR SUR LOUP        | CAMPING GORGES DU<br>LOUP | NON DECLARE      | 4             | 0             | 0       | 60            |
| SAINT PAUL DE<br>VENCE | ASSO LA SAINTE FAMILLE    | 24               | 1             | 0             | 11      | 15            |
| TOURRETES SUR<br>LOUP  | LES COURMETTES            | CAMP SOUS TOILES | 1             | 0             | 20      | 0             |
| VALBONNE               | CIV                       | 950              | 24            | 0             | 621     | 142           |
| VALLAURIS              | HOTEL F1                  | 276              | 0             |               |         |               |
| VILLENEUVE LOUBET      | URBAN FOOTBALL            | 116              |               |               |         |               |

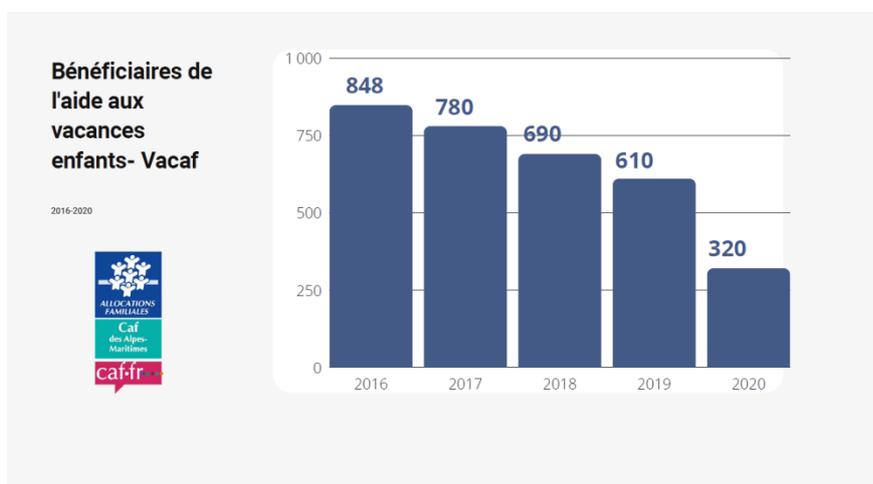
|                   |                       |             |    |   |     |     |
|-------------------|-----------------------|-------------|----|---|-----|-----|
| VILLENEUVE LOUBET | CAMPING LES MAURETTES | NON DECLARE | 1  | 0 | 0   | 14  |
|                   |                       |             | 46 | 0 | 872 | 456 |

## 7. Action à l'échelle départementale : plan de relance des colos

La situation dans les Alpes Maritimes (entre 2014-2019) source DAJ:

- 39% de sites dédiés à l'hébergement de mineurs
- 28% de séjours dans les Alpes Maritimes
- 34% de capacité de lits réservés à l'hébergement de mineurs
- 15 sites d'hébergement en territoire de montagne ont fermé

La baisse des séjours de vacances dans les Alpes Maritimes est plus importante qu'au niveau national. Les données issues de la DDCS entre 2014 et 2019 alertent sur la rapide dégradation de la situation d'hébergement pour mineurs.



Un forum interdépartemental sur les colonies de vacances a été organisé en octobre 2019 à Andon, en présence de la DJPVA, DDCS, fédérations éducation populaire, associations, collectivités territoriales etc.

Un plan de relance en 3 axes a été acté :

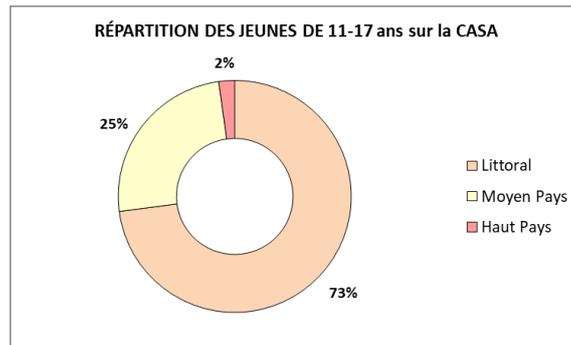
- Axe 1 mutualisation : organisation de séjours mutualisés et création d'une structure de cogestion de sites d'hébergement
- Axe 2 : la formation des encadrants
- Axe 3 : innovation et valorisation : les formes d'hébergement, faire émerger une structure de soutien à la logistique, développer le dispositif "oisillon de passage", ...

Cette dynamique a été percutée par la période COVID puis le déploiement des colonies apprenantes à compter de 2020. Dans le cadre du Schéma Départemental des services aux familles, le sujet du plan de relance est à nouveau d'actualité.

### III. L'offre en direction des « jeunes » du territoire

#### 1. La jeunesse : une population porteuse d'enjeux

Avec 13 831 personnes âgées de 11 à 17 ans, la jeunesse représente près de 7.65% de la population totale de la CASA. À l'échelle du territoire, la bande littorale et ses 9 868 jeunes représente 73% de cette population tandis que le Moyen Pays atteint les 25% avec près de 3 366 jeunes. Loin derrière, la jeunesse du haut Pays (298) ne représente que 2% des jeunes de la CASA.



#### 2. L'offre d'accueil et de loisirs

Si dans la grande majorité des cas, l'offre d'accueil à destination des jeunes est portée par les communes elles-mêmes, certaines délèguent cette mission à des structures associatives telle que l'IFAC : Institut de formation, d'animation et de conseil est une association reconnue d'intérêt général, à vocation éducative, sociale et territoriale.

**Sur le temps périscolaire** (mercredi hors vacances scolaires), seules 4 communes (Bar sur Loup, Tourrette sur Loup, Valbonne et Villeneuve Loubet) sur les 24 du territoire CASA ont mis en place un ACM le mercredi pour les jeunes. L'ensemble de ces accueils du mercredi représente, chaque semaine, une capacité d'accueil de 86 enfants.

**Sur le temps extrascolaire** (Vacances scolaires), 12 communes de la CASA proposent des accueils de loisirs et/ou séjour sur la période des grandes vacances. Cela concerne toutes les communes du Littoral et 7 communes sur 8 du Moyen Pays. Sur les vacances d'hiver, printemps et automne, l'offre est sensiblement la même avec 10 communes proposant un centre d'accueil tandis qu'à Noël, seule Valbonne Sophia Antipolis ouvre le centre sur une semaine.

**Le dispositif Sac Ados** : Sac Ados est un pack d'outils clé en main, conçu par Vacances Ouvertes et proposé aux collectivités, Caf, associations, organismes à vocation sociale et structures jeunesse. Ce dispositif permet d'encourager les projets des jeunes par les jeunes, de favoriser leur parcours vers l'autonomie, leur mobilité et l'acquisition de nouvelles compétences. Sur le territoire de la CASA, 7 dispositifs Sac Ados ont aboutis en 2022.

#### 3. Les actions de prévention

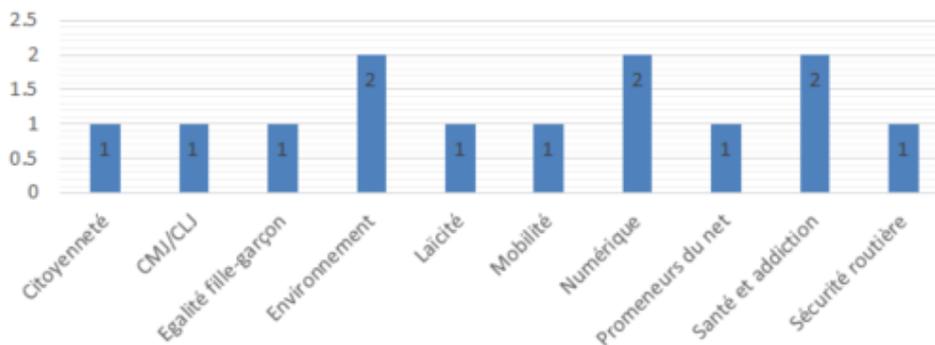
Au-delà de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, les communes s'attachent aussi et surtout à mettre en place des actions de prévention à destination de la jeunesse. En effet, qu'elles soient déjà effectives ou encore au stade de réflexion, les communes proposent des actions de prévention primaire ou d'information qui couvrent prioritairement les thématiques de l'environnement, de l'insertion professionnelle et de la citoyenneté. Parallèlement, on note que celles liées au thème de la santé

/addictions et du numérique demeurent marginales mais sont vouées à être développer par les communes.

La place des actions de prévention dans l'offre des communes :



Les projets d'actions en cours de réflexion :



Outre les actions de prévention et d'information mises en œuvre par de nombreuses communes, le dispositif **Promeneur du net** s'est bien développé sur le territoire de la CASA. Le nombre de structures porteuses du dispositif a ainsi été multiplié par 5 entre 2020 et 2022. En effet, aujourd'hui, les réseaux sociaux comme Facebook, Instagram ou encore Snapchat font partie des moyens de communication privilégiés par les jeunes et les parents. Ils constituent des outils indispensables au maintien du lien social. Le dispositif des « Promeneurs du Net » permet aux structures jeunesse et parentalité d'être présents sur ces espaces auprès de leur public, en complément de leurs interventions en présentiel. Concrètement un Promeneur du Net est un professionnel de la jeunesse qui, au cours de son travail dans une structure, entre en relation avec les jeunes et les parents sur Internet et les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, Snapchat,...). Il les écoute, les conseille, répond à leur question ou les oriente le cas échéant vers la structure la plus adaptée.

## IV. L'accueil des enfants en situation de handicap

### 1. Quelques définitions

#### *Selon l'OMS<sup>1</sup>*

Selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « est handicapée toute personne dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises ».

Selon la nouvelle définition donnée par la loi française du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées constitue « un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Le terme handicap désigne la limitation des possibilités d'interaction d'un individu avec son environnement, causée par une déficience provoquant une incapacité, permanente ou non. Il exprime une déficience vis-à-vis d'un environnement, que ce soit en termes d'accessibilité, d'expression, de compréhension ou d'appréhension. Il s'agit donc plus d'une notion sociale que d'une notion médicale. On estime aujourd'hui à 6 millions de personnes en France touchées par un handicap. Toutes ces personnes ne sont bien entendu pas égales face au handicap, qu'on peut répertorier en plusieurs types<sup>[1]</sup>.

- ❖ Handicap mental (ou déficience intellectuelle)
- ❖ Handicap auditif
- ❖ Handicap visuel
- ❖ Handicap moteur
- ❖ Autisme et troubles envahissants du développement
- ❖ Handicap psychique
- ❖ Plurihandicap
- ❖ Polyhandicap
- ❖ Les troubles dys

### 2. L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

Dès qu'un enfant de moins de 20 ans bénéficie d'une reconnaissance « handicap » par la MDA (ex MDPH), sa famille peut percevoir l'AEEH.

Cette allocation n'est pas automatique, les familles doivent la solliciter. Elle permet statistiquement d'avoir une estimation du nombre d'enfants de moins de 20 ans en situation de handicap.

Ainsi sur le territoire de la CASA entre 2018 et 2021, le nombre d'enfants a augmenté de plus de 42%

---

<sup>1</sup> <sup>[1]</sup> <https://www.ccah.fr/CAAH/Articles/Les-differents-types-de-handicap>

|      | Nombre d'allocataires percevant l'AAEH | 0-5 ans | 6-17 ans |
|------|--|---------|----------|
| 2018 | 743                                    | 50      | 660      |
| 2021 | 1063                                   | 94      | 942      |

### 3. Les résultats de l'enquête menées auprès des communes de la CASA en 2022

Dans le cadre des travaux de la Convention territoriale Globale (CTG) de la CASA, les chargés de coopération ont fait part à leur partenaire CAF06, des difficultés rencontrées par les communes dans la prise en charge des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques. Il a donc été décidé d'établir un diagnostic. Pour ce faire il a été acté le lancement d'une consultation auprès des communes concernant l'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers âgés de 0-3 ans et de 3-11 ans, pour quantifier les enfants (ressenti général d'une augmentation du nombre d'accueil) mais surtout pour identifier les modalités d'accueil proposées dans chaque commune.

Cette consultation s'est réalisée de juillet à octobre 2022. 18 communes ont participé à l'enquête

## 2. ENFANTS INSCRITS EN EAJE – STRUCTURES MUNICIPALES (ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT)

- Enfants en situation de Handicap avec notification MDPH
- Enfants repérés en attente de validation MDPH
- Enfants en cours de diagnostic – Démarche engagée avec les familles

### COMMUNES DU LITTORAL

ANTIBES - BIOT - VALBONNE - VALLAURIS - VILLENEUVE LOUBET

| Année | Inscrits | Situation de handicap - Notification MDPH |      | Repérés ou en cours de diagnostic |      |
|-------|----------|---|------|-----------------------------------|------|
|       |          | Nombre                                    | %    | Nombre                            | %    |
| 2019  | 2105     | 9   | 0,43 | 25                                | 1,19 |
| 2020  | 1820     | 4   | 0,22 | 32                                | 1,76 |
| 2021  | 1808     | 10  | 0,55 | 37                                | 2,05 |
| 2022  | 1646     | 9   | 0,55 | 49                                | 2,98 |

Les réponses de Valbonne pour les effectifs inscrits de 2019 (440) et 2022 (129) sont en cours de vérification, ils sont donc à prendre avec parcimonie.



### COMMUNES DU MOYEN PAYS

OPIO - CHÂTEAUNEUF - ROQUEFORT-LES-PINS - LE BAR-SUR-LOUP - LA COLLE-SUR-LOUP - TOURRETTES-SUR-LOUP  
LE ROURET - SAINT-PAUL-DE-VENCE

| Année | Inscrits | Situation de handicap - Notification MDPH |      | Repérés ou en cours de diagnostic |      |
|-------|----------|---|------|-----------------------------------|------|
|       |          | Nombre                                    | %    | Nombre                            | %    |
| 2019  | 652      | 5   | 0,77 | 7                                 | 1,07 |
| 2020  | 600      | 7   | 1,17 | 10                                | 1,67 |
| 2021  | 601      | 3   | 0,50 | 6                                 | 1    |
| 2022  | 629      | 3   | 0,48 | 6                                 | 0,95 |

### COMMUNES DU HAUT PAYS

CAUSSOLS - CIPÉRES - COURSEGOULES - GOURDON - GRÉOLIÈRES

En l'absence de crèche municipale sur le Haut Pays, nous ne disposons pas de données.

## 3. ENFANTS INSCRITS EN MATERNELLE

### COMMUNES DU LITTORAL

ANTIBES - BIOT - VALBONNE - VALLAURIS - VILLENEUVE LOUBET

#### Observations sur les statistiques :

Effectif «inscrits» retiré : Valbonne, données non consolidées sur toutes les années

| Année | Inscrits | Situationhandi-cap avec MDPH |      | Repérés ou en cours de diag. |      | Nombre AESH |      | Fréquentant le Péri ou Extra-scolaire |      |
|-------|----------|------------------------------|------|------------------------------|------|-------------|------|---------------------------------------|------|
|       |          | Nbr                          | %    | Nbr                          | %    | Nbr         | %    | Nbr                                   | %    |
| 2019  | 3810     | 48                           | 1,26 | 16                           | 0,42 | 25          | 0,66 | 17                                    | 0,45 |
| 2020  | 3868     | 54                           | 1,40 | 16                           | 0,41 | 34          | 0,88 | 18                                    | 0,47 |
| 2021  | 3897     | 60                           | 1,54 | 18                           | 0,46 | 38          | 0,98 | 23                                    | 0,59 |
| 2022  | 3806     | 72                           | 1,89 | 30                           | 0,79 | 54          | 1,42 | 34                                    | 0,89 |

### COMMUNES DU MOYEN PAYS

OPIO - CHÂTEAUNEUF - ROQUEFORT-LES-PINS - LE BAR-SUR-LOUP - LA COLLE-SUR-LOUP - TOURRETTES-SUR-LOUP  
LE ROURET - SAINT-PAUL-DE-VENCE

#### Observations sur les statistiques :

Effectif « inscrits » retiré : Opio, Roquefort-les-Pins, Le Rouret, données non consolidées sur toutes les années

| Année | Inscrits | Situation handi-cap avec MDPH |      | Repérés ou en cours de diag. |      | Nombre AESH |      | Fréquentant le Péri ou Extra-scolaire |      |
|-------|----------|-------------------------------|------|------------------------------|------|-------------|------|---------------------------------------|------|
|       |          | Nbr                           | %    | Nbr                          | %    | Nbr         | %    | Nbr                                   | %    |
| 2019  | 549      | 13                            | 2,37 | 10                           | 1,82 | 12          | 2,19 | 15                                    | 2,73 |
| 2020  | 568      | 10                            | 1,76 | 8                            | 1,41 | 8           | 1,41 | 12                                    | 2,11 |
| 2021  | 556      | 14                            | 2,52 | 8                            | 1,44 | 14          | 2,52 | 16                                    | 2,88 |
| 2022  | 606      | 10                            | 1,65 | 11                           | 1,82 | 9           | 1,49 | 13                                    | 2,15 |

### COMMUNES DU HAUT PAYS

CAUSSOLS - CAPIÈRES - COURSEGOULES - GOURDON - GRÉOLIÈRES

| Année | Inscrits | Situation handi-cap avec MDPH |      | Repérés ou en cours de diag. |      | Nombre AESH |      | Fréquentant le Péri ou Extra-scolaire |      |
|-------|----------|-------------------------------|------|------------------------------|------|-------------|------|---------------------------------------|------|
|       |          | Nbr                           | %    | Nbr                          | %    | Nbr         | %    | Nbr                                   | %    |
| 2019  | 95       | 0                             | 0    | 0                            | 0    | 1           | 1,05 | 0                                     | 0    |
| 2020  | 98       | 3                             | 3,06 | 0                            | 0    | 2           | 2,04 | 0                                     | 0    |
| 2021  | 84       | 3                             | 3,57 | 1                            | 1,19 | 3           | 3,57 | 1                                     | 1,19 |
| 2022  | 111      | 3                             | 2,70 | 0                            | 0    | 3           | 2,70 | 0                                     | 0    |

#### 4. ENFANTS INSCRITS EN ÉLÉMENTAIRE

##### COMMUNES DU LITTORAL

ANTIBES - BIOT - VALBONNE - VALLAURIS - VILLENEUVE LOUBET

###### Observations sur les statistiques :

Effectif « inscrits » retiré : Valbonne, données non consolidées sur toutes les années

| Année | Inscrits | Situation handicap avec MDPH |      | Repérés ou en cours de diag. |      | Nombre AESH |      | Fréquentant le Péri ou Extra-scolaire |      |
|-------|----------|------------------------------|------|------------------------------|------|-------------|------|---------------------------------------|------|
|       |          | Nbr                          | %    | Nbr                          | %    | Nbr         | %    | Nbr                                   | %    |
| 2019  | 6060     | 129                          | 2,13 | 26                           | 0,43 | 97          | 1,60 | 34                                    | 0,56 |
| 2020  | 5999     | 152                          | 2,53 | 30                           | 1,50 | 105         | 1,75 | 46                                    | 0,77 |
| 2021  | 6139     | 150                          | 2,44 | 44                           | 0,72 | 82          | 1,34 | 85                                    | 1,38 |
| 2022  | 6067     | 210                          | 3,46 | 49                           | 0,81 | 145         | 2,39 | 105                                   | 1,73 |

##### COMMUNES DU MOYEN PAYS

OPIO - CHÂTEAUNEUF - ROQUEFORT-LES-PINS - LE BAR-SUR-LOUP - LA COLLE-SUR-LOUP - TOURRETTES-SUR-LOUP - LE ROURET - SAINT-PAUL-DE-VEUCE

###### Observations sur les statistiques :

Effectif « inscrits » retiré de 2019 à 2021 : Roquefort-les-Pins, Le Rouret, données non consolidées sur toutes les années

| Année | Inscrits | Situation handicap avec MDPH |      | Repérés ou en cours de diag. |      | Nombre AESH |      | Fréquentant le Péri ou Extra-scolaire |      |
|-------|----------|------------------------------|------|------------------------------|------|-------------|------|---------------------------------------|------|
|       |          | Nbr                          | %    | Nbr                          | %    | Nbr         | %    | Nbr                                   | %    |
| 2019  | 1260     | 28                           | 2,22 | 6                            | 0,48 | 27          | 2,14 | 15                                    | 1,19 |
| 2020  | 1308     | 41                           | 3,13 | 7                            | 0,54 | 40          | 3,06 | 21                                    | 1,61 |
| 2021  | 1250     | 39                           | 3,12 | 6                            | 0,48 | 37          | 2,96 | 21                                    | 1,68 |
| 2022  | 2071     | 44                           | 2,12 | 16                           | 0,77 | 36          | 1,74 | 29                                    | 1,40 |

##### COMMUNES DU HAUT PAYS

CAUSSOLS - CIPières - COURSEGOULES - GOURDON - GRÉOLIÈRES

| Année | Inscrits | Situation handicap avec MDPH |      | Repérés ou en cours de diag. |      | Nombre AESH |      | Fréquentant le Péri ou Extra-scolaire |      |
|-------|----------|------------------------------|------|------------------------------|------|-------------|------|---------------------------------------|------|
|       |          | Nbr                          | %    | Nbr                          | %    | Nbr         | %    | Nbr                                   | %    |
| 2019  | 136      | 4                            | 2,94 | 0                            | 0    | 3           | 2,21 | 1                                     | 0,74 |
| 2020  | 134      | 3                            | 2,24 | 0                            | 0    | 2           | 1,49 | 1                                     | 0,75 |
| 2021  | 134      | 3                            | 2,24 | 3                            | 2,24 | 2           | 1,49 | 1                                     | 0,75 |
| 2022  | 105      | 3                            | 2,86 | 0                            | 0    | 3           | 2,86 | 1                                     | 0,95 |

###### Sigles :

Toutes ces données statistiques issues des communes, démontrent que le volume d'enfants en situation de handicap est relativement stable. Toutefois, pour les communes qui accueillent 1 ou 2 enfants en situation de handicap, et qui voient leur nombre passer à 3 ou 4 (et que ces enfants ont besoin d'un accompagnement individualisé en accueil de loisirs ou sur la pause méridienne) cette augmentation impacte directement leur fonctionnement. Il convient toutefois de noter que le nombre d'enfants en cours de diagnostic est nettement en hausse, quelle que soit les tranches d'âges.

#### 4. L'accompagnement des enfants dans les structures financées par la CAF

L'offre de service pour accompagner les enfants en situation de handicap ou en cours de diagnostic s'organise différemment selon l'âge des enfants.

Pour la phase diagnostic, les organismes officiels sont la PCO Lenval et la MDA (ex MDPH).

Pour les enfants de moins de 3 ans, s'ils fréquentent un EAJE, ils peuvent être suivis par un "référént santé inclusif", professionnel obligatoire depuis 2023 dans toutes les structures. 4 communes de la CASA qui ont en charge des EAJE municipaux, disposent également d'un coordonnateur Accueil spécifique (professionnel financé dans le cadre du FPT handicap porté par la CAF) : Antibes, Valbonne, Vallauris et Villeneuve Loubet.

Pour les enfants de 3 à 12 ans, en dehors des temps scolaires, ce suivi quand il existe, est formalisé de différentes manières :

- Coordonnateur accueil spécifique : 3 communes (Antibes, Vallauris et Villeneuve Loubet) car elles sont éligibles à un financement FPT handicap
- Du personnel municipal dédié pour assurer une coordination : Châteauneuf Grasse
- Des directeurs ACM (IFAC) identifiés pour assurer un suivi : Roquefort les Pins et Le Rouret

Par ailleurs, dès qu'elles le peuvent, les collectivités qui assurent des activités péri ou extrascolaire recrutent des animateurs supplémentaires pour accompagner les enfants de plus de 3 ans. Certains animateurs assurent un accompagnement individuel d'autres sont mutualisés entre plusieurs enfants. 6 collectivités ont récemment fait appel à des professionnels supplémentaires : Antibes (13 animateurs référents handicap au sein du service santé scolaire), Châteauneuf, Gourdon, Gréolières, Opio, Valbonne, Villeneuve Loubet.

Des associations présentent sur le territoire assurent également un rôle de conseil ou d'aides auprès des familles :

- Pole ressources handicap (PRH 06) Api End [Cagnes sur Mer] mais qui est missionné sur tout le département.
- Association Classe ABA (autisme) [Biot]
- Association CAP Connect Aty Pic (autisme) [Biot]
- Association Dys solutions France – 06 Alpes Maritimes (troubles Dys) [Villeneuve Loubet]
- Dispositif Antibes Autisme Avancés (séances de natation au stade nautique) [Antibes]

Des salons, forums ou conférence sont organisés récemment : Valbonne (2022) et Roquefort (2023) : les troubles dys dans le cadre du « mois de la parentalité », le salon handicap à Antibes, deuxième édition programmée le 2 décembre 2023.



## V. Le soutien à la parentalité

### 1. Les Lieux d'Accueil Enfants-Parents

#### Présentation des LAEP

Sur le territoire de la CASA, il existe 7 sites LAEP en 2023, sur 5 communes.

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) est un lieu dans lequel des accueillantes professionnelles offrent un soutien aux familles dans le respect de l'anonymat et de la confidentialité. C'est un espace de partage convivial et ludique pour les enfants et les parents, qui leur permet de vivre ensemble un moment privilégié autour du jeu. Ces lieux sont gratuits.

|   | COMMUNE             | ADRESSE POSTALE  | OUVERTURE  |
|---|---------------------|--|--|
|    | ANTIBES             | <b>Pré-en-Bulle Cardi</b><br>Multi-accueil, Espace Cardi, 580 route de Saint-Jean<br>06600 Antibes | Les mardis de 15h à 17h30  |
|   |                     | <b>Pré-en-Bulle Semboules</b><br>Quartier Semboules, Place Charles Cros<br>06600 Antibes           | Les jeudis de 15h à 17h30  |
|   |                     | <b>Interlude</b><br>Quartier Laval, Vieux chemin de Saint-Jean<br>06600 Antibes                    | Les lundis de 15h30 à 18h<br>et mercredis de 9h à 12h  |
|    | SAINT PAUL DE VENCE | <b>Bulle d'éveil</b><br>Auditorium – Route des Serres<br>06 570 Saint Paul de Vence                | Les jeudis de 9h à 11h30<br>hors vacances scolaires  |
|   |                     | <b>Au fil du jeu</b><br>Halte Daudet, 173 route de Grasse<br>06560 Valbonne                        | Le mercredi entre 9h et 12h<br>Ouvert 1ère semaine des vacances<br>d'automne, d'hiver, de printemps<br>et le mois de juillet |
|  | VALLAURIS           | Avenue Paul DERIGON<br>06220 Vallauris   | Lundi, mercredi et jeudi de 14h à 17h<br>Mardi et vendredi de 8h30 à 12h   |
|   |                     | <b>VILLENEUVE LOUBET</b><br>192 avenue Max Cheminadas<br>06 270 Villeneuve Loubet                  | Les Mercredis de 8h30 à 11h30  |

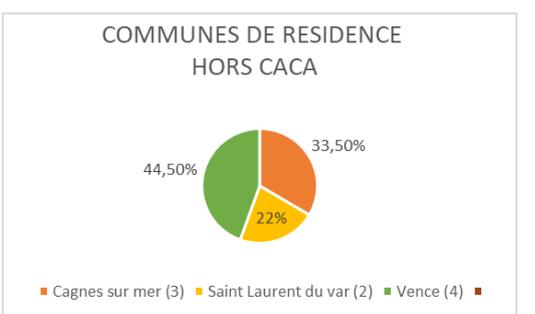
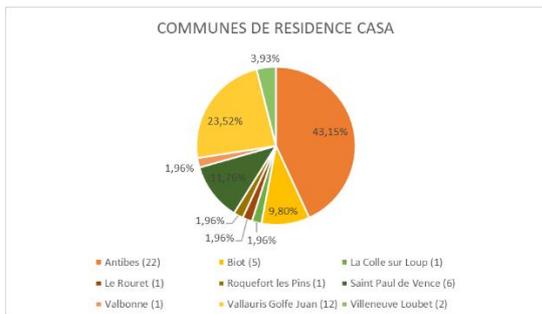
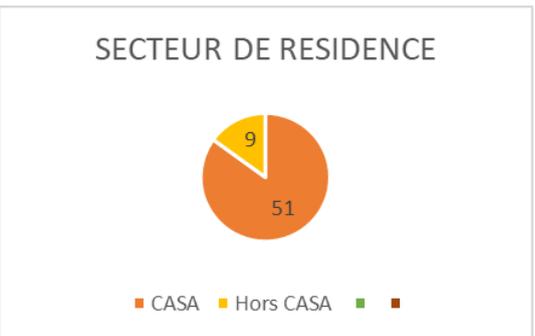
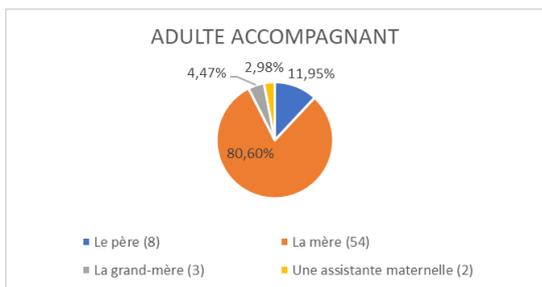
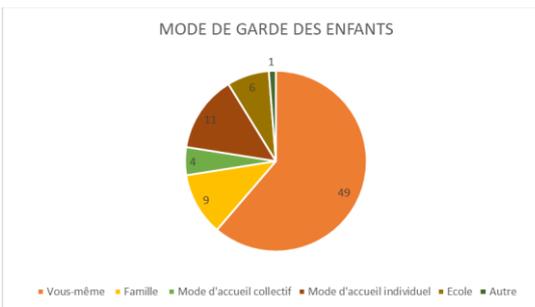
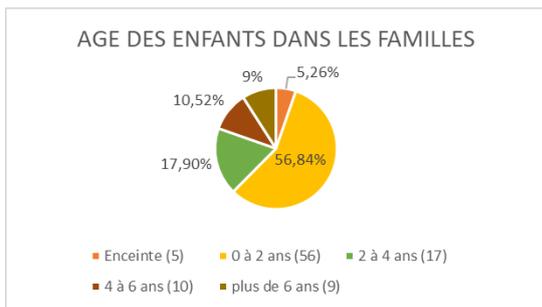
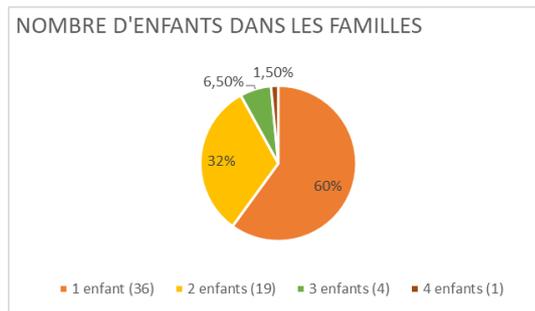
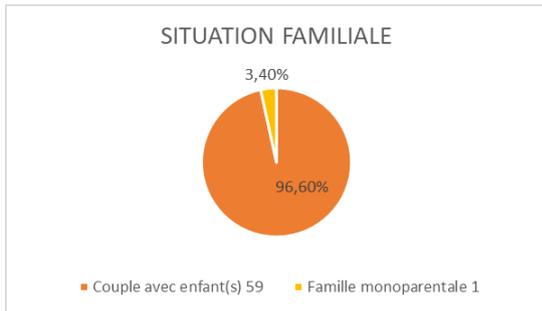
63

#### Présentation des résultats de l'enquête de satisfaction réalisée auprès de familles fréquentant les LAEP de la CASA

Ces LAEP étant souvent encore confidentiel, les chargés de coopération CTG ont souhaité réaliser une enquête de satisfaction afin de promouvoir les résultats de ce dispositif sur des communes non dotées de ce service aux familles. L'idée sous-jacente était aussi de mener une réflexion sur un potentiel LAEP itinérant dans le secteur moyen pays.

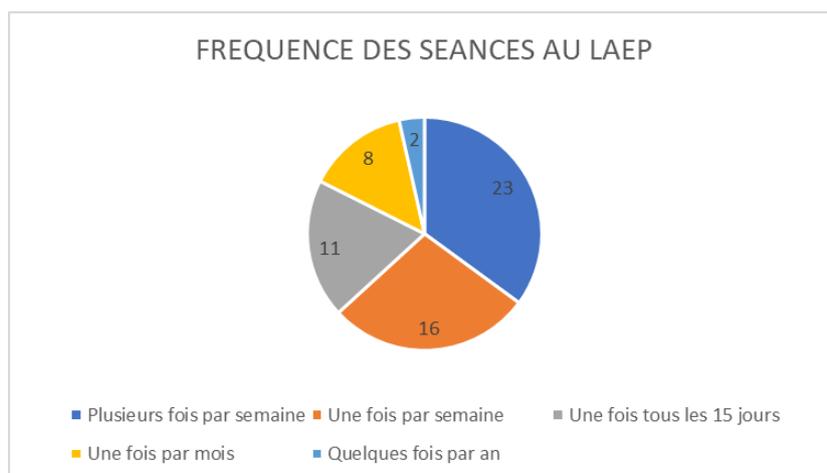
Une enquête satisfaction a donc été menée après des usagers au dernier trimestre 2022. 90 familles ont fréquenté les LAEP dans ce laps de temps, et 60 ont répondu au questionnaire. Le diagnostic territorial partagé est l'occasion de communiquer sur une partie des éléments récoltés.

## Le profil des familles qui fréquentent les LAEP

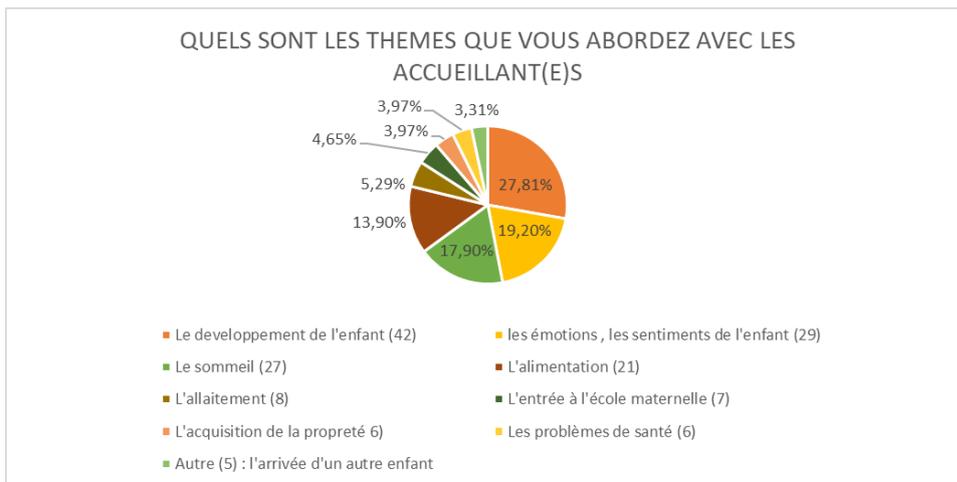


## Les modalités de fréquentation des LAEP

La moitié des personnes sondées indiquent qu'elles fréquentent plusieurs LAEP.

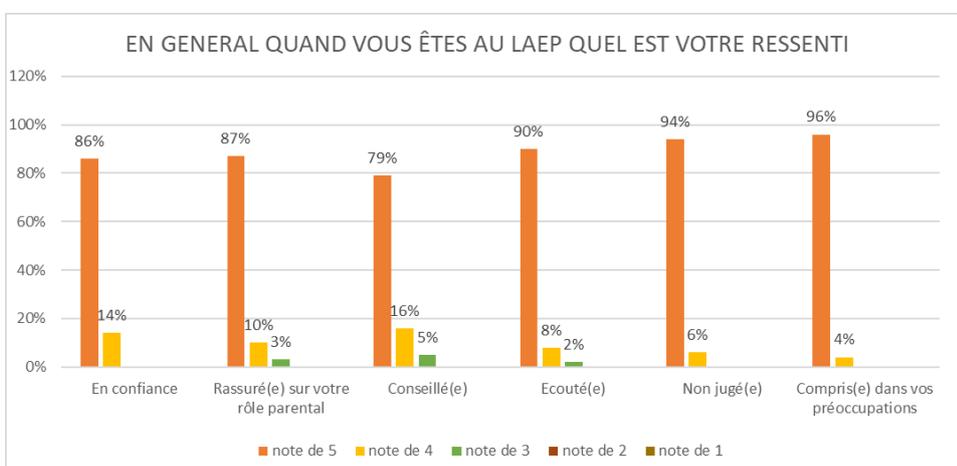
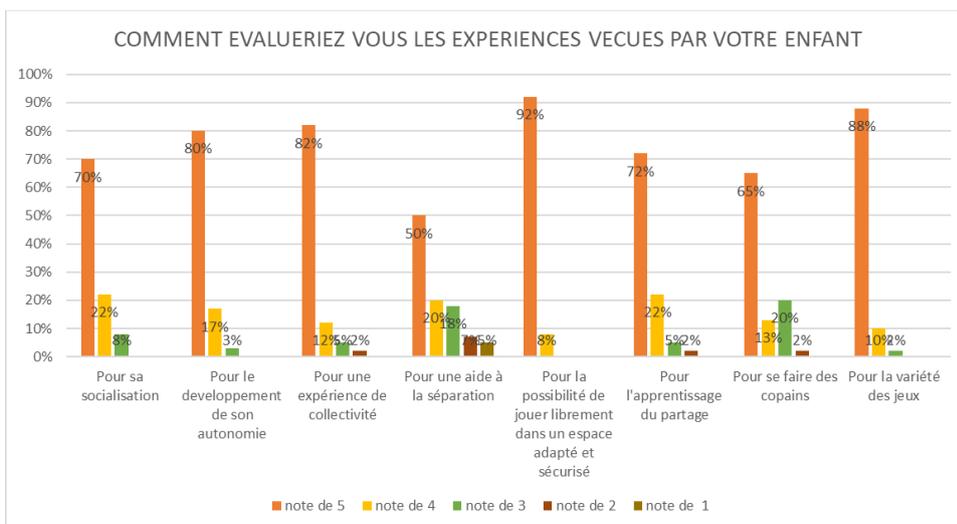


|  | Pour quelle(s) raison(s) êtes-vous venu dans un LAEP ? |             | Depuis que vous fréquentez un LAEP vous diriez que vous avez pu ? |             |
|--|--|-------------|---|-------------|
|  | Nombre   | Pourcentage | Nombre  | Pourcentage |
| Avoir un lieu d'échange entre parents  | 43   | 17 %        | 43  | 15.10%      |
| Prendre le temps de jouer avec votre enfant dans un lieu sécurisé et adapté  | 33   | 13.05%      | 38  | 13.35%      |
| Appréhender le « vivre ensemble », les règles et les limites d'un lieu collectif   | 31   | 12.25%      | 27  | 9.47%       |
| Rompre l'isolement, créer des solidarités, des connaissances, des réseaux  | 28   | 11.06%      | 31  | 10.87%      |
| Avoir la possibilité de solliciter des professionnels de la petite enfance et d'obtenir des conseils et des réponses à vos questions | 26   | 10.27%      | 32  | 11.23%      |
| Evoquer / partager des difficultés parentales dans l'éducation de l'enfant   | 24   | 9.5%        | 32  | 11.23%      |
| Avoir un autre regard sur votre enfant   | 21   | 8.3%        | 34  | 11.92%      |
| Relâcher la pression   | 19   | 7.5%        | 28  | 9.82%       |
| Aider à la séparation parent/enfant  | 15   | 5.92%       | 16  | 5.61%       |
| Préparer l'entrée en maternelle  | 9  | 3.55%       | 4   | 1.40%       |
| Autre : rituel hebdomadaire, lieu ressource pour assistante maternelle   | 4  | 1.6%        | 0   | 0%          |



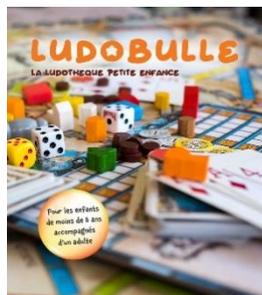
Aux premiers rangs des préoccupations des parents figurent la santé des enfants (alimentation, sommeil, maladie...) puis leur scolarité (réussite, orientation, devoirs à la maison...), dont respectivement 70 %

et 68 % des parents se soucient beaucoup. Viennent ensuite le comportement des enfants (politesse, fréquentations...), qui préoccupe 65 % des parents, les risques de violences verbales ou physiques (62%), la relation avec les enfants : communication, autorité et gestion des conflits (59%) et les conduites à risque (53 %). Pour leur part, les nouvelles technologies (Internet, téléphone portable, jeux vidéo) préoccupent 39 % des parents. »



## 2. Les ludothèques

La ludothèque accueille des personnes de tout âge et utilise le jeu comme moyen de développement des compétences civiques et sociales. Elle prend toute sa place dans le projet du territoire : elle tisse des partenariats étroits avec les crèches, les accueils de loisirs, les écoles et les acteurs du soutien à la parentalité.



2 ludothèques sont présentes sur le territoire de la CASA : 1 à Antibes et 1 à Valbonne. Une ludothèque propose le jeu comme vecteur d'échange (développement du lien intergénérationnel, social et culturel) et d'apprentissage (initiation et développement de l'autonomie, des règles de vie communes). Dans ce but, une ludothèque propose des lieux de prêt et de jeux ainsi que des animations à l'extérieur de ses locaux.

La ludothèque propose un panel complet de jeux et jouets, sur place ou à la location :

- Des jeux d'EXERCICE : tapis d'éveil, trotteurs, boîtes à formes, hochets...
- Des jeux SYMBOLIQUES : playmobil, châteaux, bateaux, figurines, jeux de rôles (docteur, marchande, jardinier...), des costumes...
- Des jeux d'ASSEMBLAGE : jeux de construction, d'agencement, puzzles...
- Des jeux de REGLE : jeux de dés, de plateau, de cartes, de stratégie, coopératifs, d'ambiance, casse-têtes...
- Des jeux SURDIMENSIONNES : pour l'organisation d'un anniversaire, d'une fête de famille, d'un mariage, ces jeux vous permettront d'obtenir un succès garanti, pour les petits comme pour les grands !

67

## 3. Réseau d'Ecoute d'Appui Aux Parents et actions diverses autour de la parentalité sur la CASA

Les Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) prennent appui sur un réseau de parents, de bénévoles et de professionnels qui permettent la mise en place d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités.



Ces actions proposent un cadre bienveillant pour aider les parents à définir et poser un cadre structurant à leur enfant dans les limites duquel il peut s'épanouir et grandir.

Elles veillent à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant. Les actions REAAP s'adressent à tous les parents : quelles que soient leur catégorie socioprofessionnelle, leurs origines, leurs vulnérabilités, leur choix d'éducation...

Elles visent à mettre à leur disposition un ensemble de ressources, d'informations et de services pour les accompagner dans l'éducation de leurs enfants, aux moments clés de leur vie familiale et/ou quand ils en ressentent le besoin.

La charte nationale des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents détermine les principes d'actions, d'animation et d'éthique du dispositif, tels que :

- Valoriser les rôles et compétences des parents en prenant en compte la diversité des structures familiales,
- Favoriser la relation entre les parents,
- Encourager les responsables de structures fréquentées par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives.

Le REAAP finance annuellement des actions à travers des projets, et finance aussi par an l'animation de réseaux REAAP (Vallauris et Valbonne).

#### *La crèche vitamine (Le Rouret)*

Des ateliers parent-enfants sont organisés par la crèche Vitamines basée au Rouret. La crèche a créé un groupe d'accompagnement à la parentalité via l'application Klassly pour créer du lien entre les parents, qui recherchent un moyen de communiquer entre eux à un moment où ils sont disponibles. La crèche apporte son soutien en partageant ses expériences professionnelles et en les accompagnant dans leur cheminement de parents.

Des réunions de rencontres sont proposées sur des sujets ciblés animés par des professionnelles de la parentalité pour permettre aux parents d'échanger sur leur propre expérience.

Actions mises en œuvre :

- Groupe d'accompagnement à la parentalité (groupe d'échange et entraide entre parents)
- Yoga, histoire, atelier bébé signe, psychomotricité (activités et ateliers partagés parents enfants)
- Café des parents (groupe de réflexion, recherche-actions, formation)

#### *L'AHPSA (Valbonne)*

**Les Ateliers Accueil Parents/Enfants** : il est proposé des rencontres trois fois par semaine pour des parents avec enfant(s) de 0 à 3 ans le matin et avec des enfants jusqu'à 6/7 ans le mercredi après-midi. Nous donnons la possibilité aux parents d'échanger sur les thèmes de la parentalité, la scolarité, la santé... l'association fournit les informations sur les centres d'intérêt des parents (PMI, Conférences à thèmes, modalités de garde d'enfants...).

L'association fait avec les parents et les enfants des bricolages et des jeux afin de les familiariser avec les activités manuelles, musicales et de motricité. Elle accompagne les parents dans leurs démarches administratives (par exemple : inscription à l'école, garderie, crèches...)

**Le CAFÉ DES PARENTS** : il permet aux parents qui ne viennent pas ou plus dans l'Accueil Parents /Enfants de se retrouver et d'échanger sur la vie, l'école, la parentalité, des problèmes, des solutions etc. L'accès est totalement gratuit et sans inscription.

Des groupes de paroles nommé "ENTRE PARENTS" sont proposés mensuellement pour réunir les parents autour d'un thème en présence d'une psychologue clinicienne.

Enfin, un groupe de YOGA EN FAMILLE complète l'offre de l'AHPSA

#### *Fondation Apprentis d'Auteuil (Vallauris)*

3 actions sont proposées par l'espace de vie sociale de Vallauris :

- ✓ **Jeux en famille** : animations autour du jeu de société afin d'inciter les familles à partager un moment récréatif... Le jeu permet d'aborder de nombreux thèmes dans la relation parents-enfants : le respect des règles et leur bonne compréhension, des limites, la gestion de la frustration chez l'enfant, l'esprit collaboratif, stimulation intellectuelle de l'enfant, alternative aux écrans...
- ✓ **Senteurs et parfums de famille** : par le biais de sorties familles (musée de la Parfumerie, et au parc du Paradou), et d'animations autour des senteurs de l'enfance, cette action est proposée pour susciter échanges et partages au sein des familles et entre les familles - Stimuler la curiosité des enfants vis-à-vis de leurs parents et grands-parents et peut-être même des parents vis-à-vis de leurs parents - Favoriser le dialogue parent/enfants dans un cadre ludique et bienveillant
- ✓ **"Vallaurisation" de l'image parentale** : création par les parents et les enfants de jeux géants pour les événements Jeux de société organisés sur la commune, par les apprentis d'Auteuil ou les écoles, avec l'accompagnement d'artistes en résidence.

### *Histoires vivantes (Vallauris)*

Sous forme d'installation nomade, le coin lecture est identifié comme un coin de jeu puisque l'on y retrouve une piscine à balles, des bulles, un tipi, des supers tapis moelleux...

L'installation se veut festive, ludique, facilitatrice... aucune barrière pour que chacun y trouve sa place. À travers la lecture, c'est l'importance du vocabulaire du tout petit qui est en jeu ; ainsi le parent a un rôle à jouer avant l'école maternelle... et la lecture est un levier essentiel.

C'est aussi un temps partagé où le lien parent-enfant se construit dans cette "concentration" à lire et à observer, écouter...

Ainsi dans l'atelier on joue on invente des histoires tout n'est pas matérialisé par un livre ou n'est pas lu... on chante, on invente, on répète des mots, on crée !

### *ALC (Valbonne et Grasse)*

L'association souhaite répondre à un besoin d'inscription dans le tissu social local des familles qu'elle accompagne et héberge ; et plus particulièrement aux familles monoparentales, souvent enfermées dans des besoins primaires qui les submergent. Pour ce faire, elle utilise des supports et thématiques (ateliers sportifs, culturels, de bien être, des loisirs créatifs). Pour chaque activité thématique sera mis en place un atelier d'une durée d'un mois, séquencée en 4 temps :

- Une réunion de préparation avec les familles (choix de l'activité, contact du partenaire, organisation date et heure)
- Une seconde étape réunissant uniquement les parents, autour de l'activité du moi
- Une troisième rencontre impliquant dans l'activité parents et enfants
- Une rencontre bilan de l'activité

Rompres l'isolement par la rencontre d'autres parents. Se réapproprier un temps personnel pour être plus à l'écoute des besoins de son enfant.

Découvrir et investir des activités culturelles, sportives et de bien être dans son environnement proche (quartier/commune). Favoriser le lien parental en partageant et transmettant à son enfant la découverte des activités. Permettre un espace de communication privilégié avec son enfant, différent du quotidien.

#### 4. L'Espace Rencontre : Trait d'Union

##### Présentation du dispositif (service CASA)

##### Publics :

Parent pour lequel un droit de visite classique et autonome ne peut s'exercer auprès de son enfant en raison de difficultés multiples : rupture de lien, conflit parental aigu, instrumentalisation de l'enfant, violence conjugale, addiction, pathologie psychiatrique, maltraitance, suspicion d'attouchement, absence de logement...

##### Objectif de l'espace rencontre trait d'union

- **Maintien du lien familial** : permettre à l'enfant d'avoir accès à ses deux lignées parentales pour qu'il puisse construire ou reconstruire une identité.
- **Soutien à la parentalité** : faire exister l'autorité parentale conjointe et réfléchir sur comment exercer une fonction parentale dans un contexte de séparation conflictuelle.
- **Prévention de la délinquance** : proposer une solution adéquate pour faire baisser la frustration de ne pas voir son enfant et éviter des passages à l'acte (violence, enlèvement,).
- **Protection de l'enfance** : offrir un cadre sécurisant de rencontre par notre présence.

##### Principes d'intervention :

- Contexte **judiciaire** : décision d'un Juge aux Affaires Familiales ou d'un Juge des Enfants qui fixe la fréquence du droit de visite et la durée de la mission (en moyenne 2\*/mois pendant 6 mois) – Rédaction d'un compte rendu au Magistrat.
- Volontariat : demande directe des parents souvent dans l'attente d'une audience judiciaire.

##### Deux missions distinctes :

- Des **rencontres** qui se déroulent en présence de professionnels et au sein de nos locaux (de 1h à 2 h).
- Des **passages relais** lors desquels le service accompagne la remise de l'enfant à l'un de ses parents pour l'exercice d'un droit de visite autonome.

##### L'équipe :

deux psychologues, une assistante de service social et un intervenant social (3,5 ETP).

##### L'accompagnement :

- Des entretiens individuels avec chacun des parents et l'enfant, répartis sur la durée de notre prise en charge : entretiens de pré accueil - entretiens intermédiaires - entretiens bilan.
- La médiatisation des rencontres.

## Les contextes de prise en charge en 2022

JE : Juge des Enfants – JAF : Juge des Affaires Familiales

| Contexte de prise en charge    | Total                    |  |
|--------------------------------|--------------------------|--|
| Mesures Judiciaires JAF        | 294 (258) <sup>[1]</sup> |  |
| Mesures Judiciaires JE         | 34 (38)                  |  |
| Accompagnements Volontaires    | 28 (23)                  |  |
| Nombre Total d'Accompagnements | 356 (318)                |  |

[1] Pour faciliter la comparaison, les chiffres en bleu et en italiques représentent les données de 2019

La grande majorité des situations familiales prises en charge au Trait d'Union sont adressées par la Justice dans le cadre de Jugements émanant des Juges aux Affaires Familiales. Le volontariat reste minoritaire par rapport à l'activité JAF et les mesures JE reste à la marge même si elles ont tendance à augmenter. Cette année, la proportion de volontariat a diminué compte tenu de la priorisation donnée aux mesures judiciaires mise en place pour faire face à cette demande accrue du Tribunal.

## LES ENFANTS

### 378 enfants ont été accueillis dans le service.

Les statistiques concernant l'âge varient énormément d'une année sur l'autre et il serait faux de pouvoir établir une tranche d'âge plus représentée qu'une autre sur du long terme.

En 2021, ce sont les 07 –12 ans qui étaient les plus représentés. Cela est encore le cas en 2022, sauf à noter que la proportion des 04- 07 ans a pris le pas sur celle des + de 12 ans.

| Moins d'1 an | De 1 à 3 ans | De 4 à 7 ans | De 7 à 12 ans | + de 12 ans |
|--------------|--------------|--------------|---------------|-------------|
| 02 (03)      | 52 (57)      | 93 (78)      | 153 (135)     | 78 (109)    |

Il a été également pris en charge un certain nombre de fratrie, celles-ci allant de 2 à 4 enfants pour les plus grandes.

NB : les enfants ne sont comptabilisés qu'une seule fois même s'ils sont concernés par plusieurs Jugements

## LES PARENTS

### Qualité

|                   | Mère | Père | Grand-parent ou autres |
|-------------------|------|------|------------------------|
| PARENT HEBERGEANT | 210  | 50   | 27                     |
| PARENT VISITEUR   | 85   | 216  | 7                      |

Ne sont comptabilisés ici que les parents pour lesquels une rencontre au moins a pu avoir lieu.

Les mères restent les plus nombreuses à obtenir la résidence principale de l'enfant. Cependant, en 2021, 50 pères se sont vu attribuer la résidence principale de leur enfant.

La catégorie « autres » renvoie à d'autres membres de la famille ou à des assistants familiaux.

### Domiciliation

Compte tenu de la convention qui lie Trait d'Union au Tribunal de Grande Instance de Grasse, le service est amené à recevoir des familles appartenant à cette juridiction mais se situant en dehors des limites de la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis (CASA).

|                   | CASA | Hors CASA | Autres Départements | Autre Pays |
|-------------------|------|-----------|---------------------|------------|
| PARENT HEBERGEANT | 102  | 181       | 4                   | 0          |
| PARENT VISITEUR   | 86   | 147       | 71                  | 4          |

N.B : Sont considérées comme hors CASA, les communes appartenant à la juridiction du TGI de Grasse mais situées hors du territoire CASA.

Il faut préciser que nous accueillons un nombre conséquent de familles résidentes hors de la CASA.

- **99 Parents hébergeants et 70 parents visiteurs** appartiennent à la **CAPL**.
- **47 Parents hébergeants et 47 parents visiteurs** appartiennent à la **Métropole Nice côte d'azur**

**- 35 Parents hébergeants et 30 parents visiteurs appartiennent à la CAPG**

Les villes situées sur le littoral ont des accès plus faciles notamment en transport en commun sur Antibes que sur Grasse où se situe l'autre espace rencontre conventionné avec le TGI de Grasse.

Par ailleurs les communes limitrophes à la CASA sont également concernés comme Cagnes sur mer, Vence, Saint Laurent du Var.

Concernant le territoire CASA, la répartition selon les communes s'effectue comme suit :

|                              | <b>PARENT HEBERGEANT</b> | <b>PARENT VISITEUR</b> |
|------------------------------|--------------------------|------------------------|
| <b>ANTIBES</b>               | 57                       | 39                     |
| <b>VALLAURIS</b>             | 22                       | 19                     |
| <b>VILLENEUVE LOUBET</b>     | 07                       | 08                     |
| <b>VALBONNE</b>              | 03                       | 04                     |
| <b>BIOT</b>                  | 04                       | 07                     |
| <b>LA COLLE SUR LOUP</b>     | 03                       | 04                     |
| <b>LE ROURET</b>             | 01                       | 0                      |
| <b>LE BAR s/ LOUP</b>        | 02                       | 0                      |
| <b>ROQUEFORT LES PINS</b>    | 01                       | 03                     |
| <b>CHATEAUNEUF DE GRASSE</b> | 02                       | 01                     |
| <b>OPIO</b>                  | 0                        | 01                     |

73

En toute logique, les communes les plus denses et les plus proches géographiquement sont les plus représentées

5. Médiation familiale : Médiation 06

Créée en 1990, l'association est présente à Antibes, où se situe son siège, mais aussi à travers le département 06 au sein des antennes de Justice d'Antibes, **Vallauris** et Carros, ainsi qu'au centre social de Carros. Au cours de l'année 2022, l'association a effectué 331 séances de médiations familiales et 381 séances d'informations sur la médiation familiale soit au total 712 séances, comprenant l'activité volontaire, judiciaire civile et pénale. Cela représente 842 bénéficiaires.

*Les Antennes de justices d'Antibes et Vallauris fonctionnent en binôme :*

- Antibes les 1er et 3ème mardis-matin du mois et toute la journée les 2èmes et 4ème, éventuellement le 5ème mardi lorsqu'il y en a un dans le mois.

- Vallauris les 1er et 3ème mardis après-midi du mois.

*Informations sur la médiation familiale*

| Informations volontaires (2022) | Mesures | Séances | Personnes reçues | Suites |
|---------------------------------|---------|---------|------------------|--------|
|---------------------------------|---------|---------|------------------|--------|

|  |     |     |     |    |
|--|-----|-----|-----|----|
| Siège de l'association                           | 63  | 86  | 87  | 23 |
| Antenne de Justice d'Antibes <b>et Vallauris</b> | 95  | 95  | 104 | 29 |
| Antenne de Justice de Carros                     | 33  | 33  | 33  | 9  |
| TOTAL  | 191 | 214 | 224 | 61 |

| Informations judiciaires sur double convocation (2022)             | Mesures | Séances | Personnes reçues | Suites |
|--|---------|---------|------------------|--------|
| Siège de l'association   | 55      | 59      | 73               | 15     |
| Antenne de Justice d'Antibes <b>et Vallauris</b>                   | 75      | 75      | 77               | 8      |
| Antenne de Justice de Carros                                       | 15      | 15      | 15               | 3      |
| TOTAL  | 145     | 149     | 165              | 26     |
| Informations conjointes par le juge aux affaires familiales (2022) | Mesures | Séances | Personnes reçues | Suites |
| Siège de l'association   | 10      | 18      | 19               | 1      |

### Médiations familiales

| Médiations familiales volontaires (2022) | Mesures | Séances | Personnes reçues | Accords écrits | Accords oraux |
|--|---------|---------|------------------|----------------|---------------|
| Siège de l'association                   | 111     | 173     | 231              | 64             | 39            |
| Centre social de Carros                  | 12      | 15      | 24               | 4              | 7             |
| TOTAL                                    | 123     | 188     | 255              | 68             | 46            |

| Médiations familiales mises en place suite à une information conjointe (2022) | Mesures | Séances | Personnes reçues | Accords écrits | Accords oraux |
|---|---------|---------|------------------|----------------|---------------|
| Siège de l'association  | 28      | 31      | 56               | 18             | 9             |
| Centre social de Carros   | 1       | 1       | 2                | 1              | 0             |
| TOTAL   | 29      | 32      | 58               | 19             | 9             |

| Médiations judiciaires ordonnées par le Juge aux affaires familiales (2022) | Mesures | Séances | Personnes reçues | Accords écrits | Accords oraux |
|---|---------|---------|------------------|----------------|---------------|
| Siège de l'association  | 33      | 73      | 66               | 6              | 13            |
| Centre social de Carros   | 2       | 3       | 4                | 0              | 1             |
| TOTAL   | 35      | 76      | 70               | 6              | 14            |

### Médiations familiales pénales

24 médiations familiales pénales ont été réalisées :

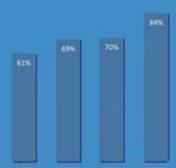
- 9 suite à une plainte pour non-représentation d'enfant,
- 7 suite à une plainte pour non-paiement de pension alimentaire,
- 8 suite à des violences ou menaces.

| Médiations familiales pénales (2022)             | Mesures | Séances | Personnes reçues | Accords | retrait de plainte |
|--|---------|---------|------------------|---------|--------------------|
| Siège de l'association                           | 4       | 9       | 11               | 2       | 3                  |
| Antenne de Justice d'Antibes <b>et Vallauris</b> | 20      | 20      | 34               | 9       | 7                  |
| TOTAL  | 24      | 29      | 45               | 11      | 10                 |

## Médiation 06

### Centre de médiation familiale





Pourcentage d'ACCORDS trouvés en médiation

| Année | Pourcentage |
|-------|-------------|
| 2019  | 81%         |
| 2020  | 69%         |
| 2021  | 70%         |
| 2022  | 84%         |

Crée en **1990**  
l'association est pionnière en France

**17 266**  
C'est le nombre de personnes reçues entre 2005 et 2022.

Reconnu **SITE QUALIFIANT**  
par l'Institut Régional du Travail Social

Une séance de médiation familiale dure environ **1h30**

**18€**  
C'est le coût moyen d'une séance de médiation familiale

**32 ANS**  
D'EXPÉRIENCE

LOGO EN 1990



LOGO EN 2021



**3** Lieux de RDV

| Médiation 06                        | Antenne de Justice d'Antibes   | Antenne de Justice de Vallauris      |
|-------------------------------------|--|--------------------------------------|
| 4 rue Guillaumeont<br>06600 ANTIBES | 80, 11 <sup>e</sup> Avenue<br>Quartier Nova Antipolis<br>06600 ANTIBES | 6 rue Jacques Ugo<br>06220 VALLAURIS |
| 04 93 34 99 19<br>L M M J V S D     | 04 92 19 75 40<br>L M M J V S D  | 04 92 19 76 20<br>L M M J V S D      |

**RESPECT de la Neutralité Confidentialité**

**TOP 5** des sollicitations :

- 1 Le mode de résidence des enfants après séparation
- 2 La contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants
- 3 La répartition des vacances scolaires
- 4 Le conflit entre adolescents et parents
- 5 Les grands-parents qui ne voient pas leurs petits-enfants











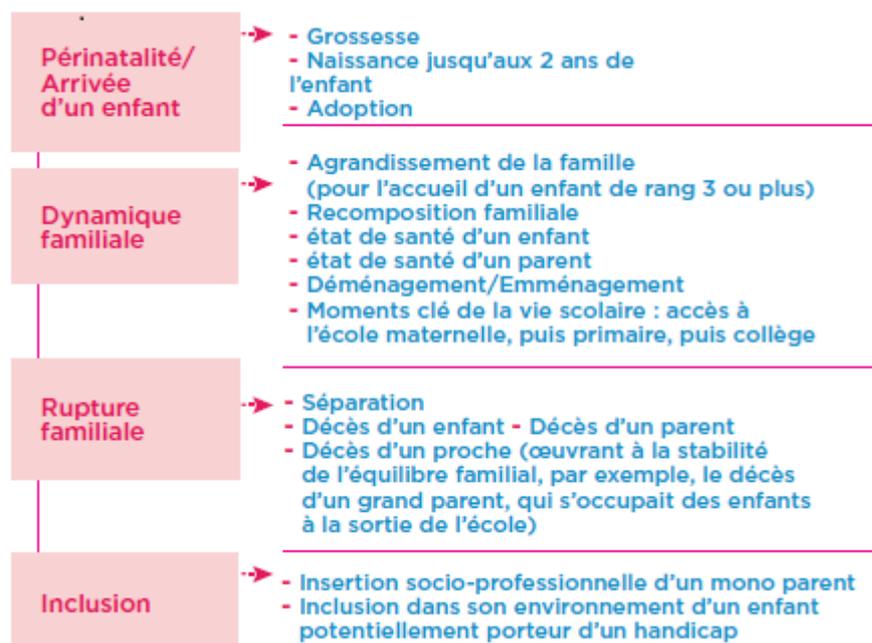

La participation des familles pour ces deux types d'intervenants (Le reste à charge) varie en fonction du Quotient Familial. Il est possible de solliciter une aide financière du restant à charge auprès de la CAF en fonction de l'évaluation et en constituant un dossier qui sera soumis à l'organisme financeur.

Le travailleur social de l'association se rend au domicile de la famille pour examiner la situation et évaluer les besoins, notamment :

- Le nombre d'heures d'intervention ;
- La qualification du professionnel qui interviendra (technicien d'intervention sociale et familiale, accompagnants éducatifs et sociaux ou auxiliaire de vie sociale) ;
- Le montant de la participation familiale.

Avant la mise en place de l'intervention, un devis, puis un contrat entre le bénéficiaire et l'association sont établis.

## Les 4 axes d'intervention



### La périnatalité

Elle vise la période à partir de la grossesse jusqu'au deuxième anniversaire de l'enfant, en conformité avec les recommandations des 1000 premiers jours. Elle regroupe les motifs suivants : grossesse, naissance, adoption.

### La dynamique familiale

Elle concerne l'ensemble des événements ou accidents de vie nécessitant un réajuste-

ment ou une nouvelle organisation familiale en raison de l'arrivée d'un enfant au rang 3 ou plus. Recomposition familiale, état de santé d'un enfant ou parent, déménagement, au moment clef de la vie scolaire...

### La rupture familiale

Elle regroupe les situations de séparation, de décès d'un enfant ou d'un parent mais également de celui d'un parent proche.

### L'inclusion

Elle concerne l'insertion socio-professionnelle du monoparent, l'inclusion dans son environnement d'un enfant porteur d'un handicap reconnu ou non par la MDPH.

## VI. Un réseau d'accueil social de proximité et d'accès aux droits

*Dans une société de plus en plus dite « numérique », des services de proximité sont maintenus pour permettre aux personnes qui ont des difficultés avec les outils numériques (fracture numérique), ou des personnes qui ont besoin d'échanger avec un interlocuteur sur un sujet spécifique (accès aux droits). Ce réseau d'accueil social de proximité a pour objectif également de lutter contre le non recours aux droits.*

*L'expression « non-recours » laisse sous-entendre que le non-versement des prestations serait dû uniquement aux non-démarches des personnes éligibles. Mais certaines études abordent le non-recours « par non-réception », c'est-à-dire lorsque la demande a été faite, mais n'aboutit pas. Cela englobe les prestations non versées aux allocataires suite à des erreurs, illégalités ou dysfonctionnements provenant des organismes sociaux.*

### 1. Maisons France service

La mise en place du réseau France services fait écho aux volontés du Gouvernement de **rapprocher le service public des usagers**.

« Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 20 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique. Ce service est totalement gratuit. »

L'objectif est de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans chaque France services, il est possible de solliciter les **neufs services de l'État ou partenaires de l'État** suivants :

- La Direction générale des finances publiques
- L'agence nationale des titres sécurisés (ANTS)
- Point-Justice
- La Poste
- Pôle emploi
- La Caisse nationale des allocations familiales
- L'assurance maladie (CPAM)
- L'assurance retraite
- La mutualité sociale agricole (MSA).

Au-delà de ce socle de services garantis, les collectivités peuvent déployer des offres de services complémentaires.

#### *Les missions France service :*

- **Accueil, information et orientation** : vers le bon interlocuteur, sur les droits et prestations (allocations, législation du travail, formation)
- **Aide à l'utilisation des services en ligne** : télé-déclaration, inscription et mise à jour de l'espace personnel, aide à la recherche d'emploi, candidature en ligne
- **Aide aux démarches administratives** : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers

- Mise en relation avec les partenaires : prise de rendez-vous, permanences partenaires dans les locaux de la Maison de services au public, entretien à distance
- Initiation aux outils numériques : smartphones, tablettes et ordinateurs.



### Différents types de Maisons France Service :

Elles peuvent être portées par une collectivité, une association, la Poste ou la MSA.

Sur le département des Alpes Maritimes, 33 services sont recensés comme « France Services », dont 5 itinérants.



## ESPACE FRANCE SERVICES



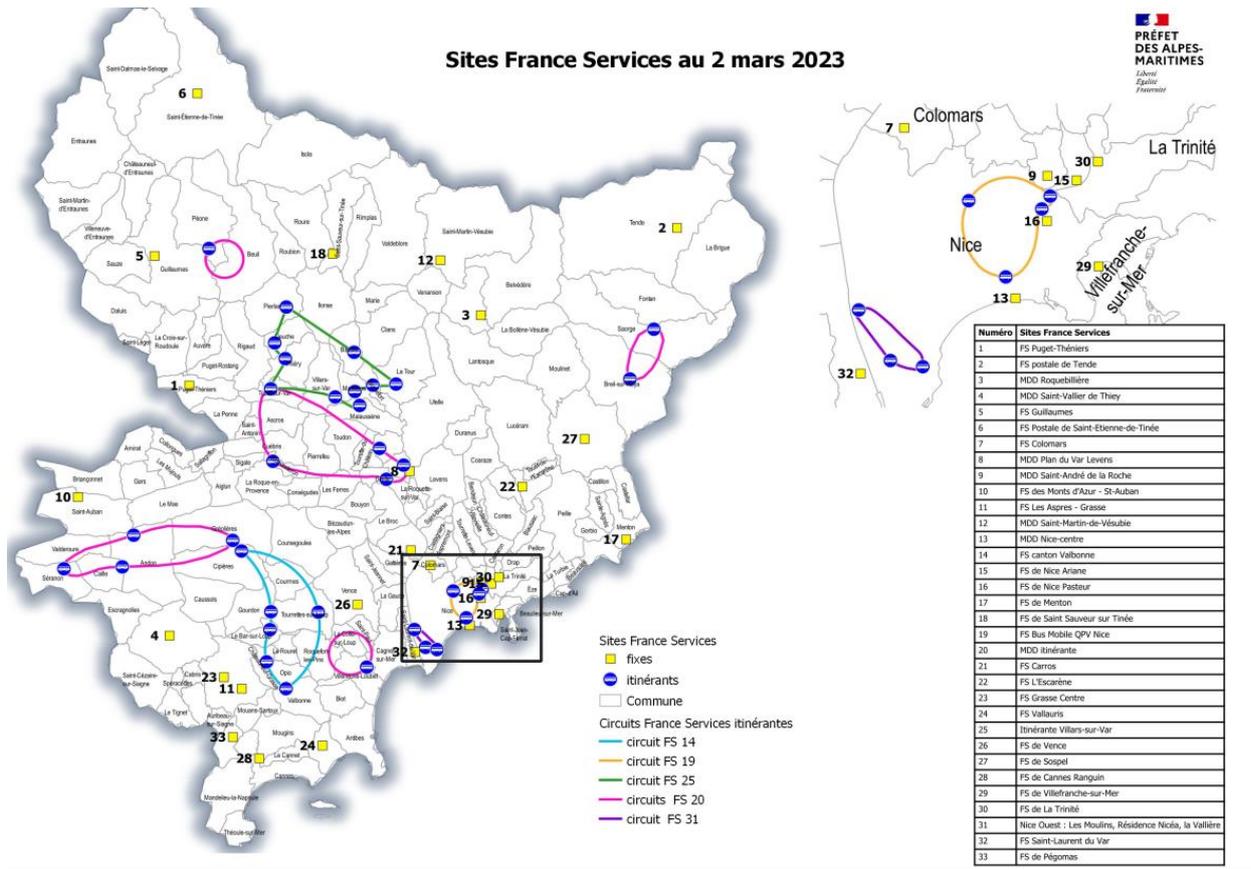
Sur le territoire de la CASA, 7 sites sont identifiés :

- Vallauris, service localisé au sein de la résidence des hauts de Vallauris, du fait notamment de la présence d'un QPV sur la commune
- L'association SLV, qui propose un service itinérant sur 6 sites :
  - o Valbonne, le Cyberkiosc :
  - o Le-Bar-sur-Loup (mairie) :  
Lundi : 13h30 – 17h  
Jeudi : 9h00 – 12h30
  - o Pont du Loup (mairie annexe):  
Jeudi : 13h30 – 17h
  - o Opio (mairie) :  
Mardi & mercredi : 9h – 12h30
  - o Cipières (salle polyvalente) :  
2 vendredi par mois 9h – 13h
  - o Turrettes sur loup (mairie) :  
Lundi 9h – 12h30

Ainsi, si les habitants des 24 communes de la CASA souhaitent bénéficier des services MFS, ils peuvent se déplacer dans l'un des 33 sites MFS du département.

La CASA soutient financièrement 2 Maisons France Services :

- MFS vallauris – basée dans le QPV et portée par le CCAS de la commune a été créée en 2016. Elle perçoit une subvention annuelle de la CASA : 15 000€. La structure traite entre 3500 et 4000 demandes par an.
- MFS itinérante a été créée en 2017. Elle perçoit une subvention annuelle de la CASA : 10 000€. La structure traite plus de 1000 demandes par an.



## 2. Les dispositifs pour lutter contre la fracture numérique

La dématérialisation des services publics facilite l'accès aux démarches administratives pour une majorité d'utilisateurs, mais peut aussi augmenter la fracture numérique et éloigner des citoyens de leurs services publics.

Selon France stratégie, 14 millions de Français, soit 28% de la population sont éloignés du numérique : 16% ne se connectent jamais à internet et 12% ont des compétences numériques très faibles.

Pourquoi ? :

- Mauvaise maîtrise des outils numériques
- Absence d'équipements (smartphone, tablette, ordinateur, ..)
- Pas d'accès (couverture adsl ou 4 G)

Quelle est la définition de l'illectronisme ?

Présenter une incapacité numérique dans ces 4 domaines :

- La recherche d'information et manque de connaissance sur l'usage d'internet
- La communication (pas d'adresse mail...)
- La résolution de problèmes (par ex : démarches administratives en ligne...)
- L'usage de logiciels et d'outils numériques

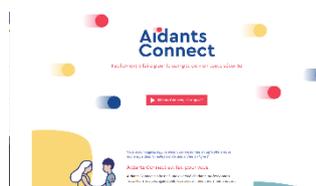
Quelles sont les populations les plus touchées ?

- Les personnes en situation de handicap
- Les jeunes
- Les personnes âgées
- Les détenus
- Les étrangers
- Les précaires (sans-abris ou très pauvres)

1 personne sur 2 serait concernée par la fracture numérique dans les Alpes-Maritimes, soit plus de 170 000 personnes. 130 000 n'auraient pas d'accès à internet à leur domicile et plus de 450 000 personnes auraient au moins une des incapacités en lien avec la fracture numérique.

*Quelques dispositifs à destination de la population*

❖ **Aidants Connect :**



Aidants Connect est un service public numérique qui permet à des aidants professionnels habilités, de réaliser des démarches administratives en ligne de manière légale et sécurisée pour le compte de personnes en difficulté avec les outils numériques.

| Nom Organisation   | adresse   | ville     | Code postal |
|--|---|-----------|-------------|
| Sophia Loisirs et Vie                                    | Rue de la Vigne Haute 06560 Valbonne            | Valbonne  | 06560       |
| CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS | 2 AVENUE DE LA LIBERATION                       | Antibes   | 06600       |
| Mairie de Biot   | 8 RTE DE VALBONNE                               | Biot      | 06410       |
| France Services de Vallauris                             | Les Hauts de Vallauris - Avenue Henri Pourtalet | Vallauris | 06220       |
| Mairie de gréolières                                     | 5 rue de la mairie                              | Cipieres  | 06620       |
| ALC PHIJ   | 18 RUE FREDERIC MISTRAL                         | Valbonne  | 06560       |
| Association Emplois Familiaux Antipolis                  | 4 RUE LOUIS FUNEL                               | Valbonne  | 06560       |
| Mission Locale Antipolis                                 | 2067 Chemin de Saint Claude                     | Antibes   | 06600       |
| Communauté d'agglomération Sophia Antipolis              | 449 Route des Cretes                            | Valbonne  | 06560       |

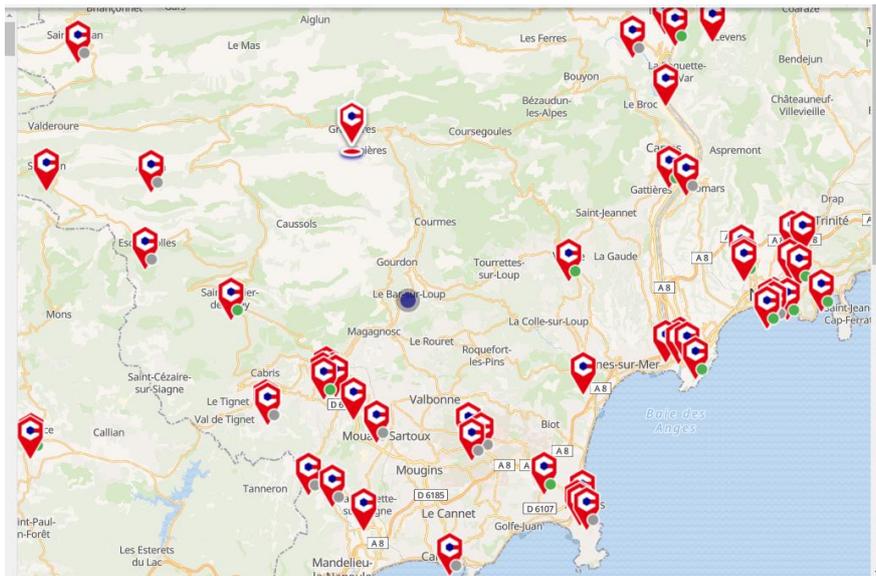
❖ **Conseillers Numériques France Service :**



Le conseiller ou la conseillère numérique aide les publics éloignés des nouvelles technologies à utiliser les outils numériques.

Sur le CASA, les lieux de médiation numériques sont :

- Antibes : CCAS, Mission Locale
- Gréolières : mairie de Gréolières
- Valbonne : Formaticlic, SLV, médiathèque Colette
- Villeneuve Loubet : maison du département itinérante



#### ❖ Points d'Accès Publics à Internet (PAPI)

Le Point d'Accès Public à Internet permet au citoyen, non équipé, de bénéficier gratuitement de l'outil internet afin notamment de réaliser des démarches administratives en ligne, de consulter différents sites internet et de se connecter à sa messagerie électronique.

84

Des points d'accueil numérique sont disponibles dans les Alpes-Maritimes :

- À la préfecture de Nice – CADAM - 147 boulevard du Mercantour - du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 (PAN ANTS et PAN ANEF) ;
- À la sous-préfecture de Grasse - 3, avenue Général de Gaulle - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 (PAN ANTS).

Par ailleurs, pour les détenteurs de la carte abonné au réseau des médiathèques de la CASA, des ordinateurs publics sont libre d'accès. Il est possible de sauvegarder des documents sur sa clé USB personnelle. Des ateliers et formations sont aussi régulièrement mis en place dans les médiathèques :

- ✓ **Les ch@mpions du numérique** : Ateliers découverte Word / Excel / Powerpoint, création et utilisation d'une boîte mail, recherches sur internet... Avec la plateforme Les Bons Clics.
- ✓ **Les rendez-vous du LAB** : Tout au long de l'année, « LE LAB » à la médiathèque Colette à Valbonne, propose des ateliers et des stages : initiation à la retouche photos, au traitement de texte, au tableur, ateliers rephotographie, Open Food Fact, modélisation de Valbonne Village avec le Jeu Minecraft, aide à l'utilisation d'internet, soutien et accompagnement méthodologique à la recherche d'emploi et de stage.



#### ❖ Solidarité numérique.fr



C'est une plateforme d'aide au service des citoyens pour tous leurs besoins numériques. Elle regroupe des ressources pour les personnes ayant des compétences numériques de base et pouvant apprendre seules.

### Quelques dispositifs à destination des professionnels

#### ❖ La banque du numérique :



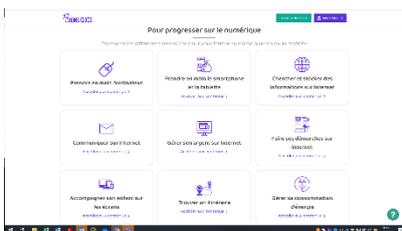
Inspirée de la banque alimentaire, l'association Banque du Numérique a pour objectif de lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme par la constitution d'un dispositif (réseau et outils) coordonné d'identification des besoins et des ressources et par la fourniture, de matériel (reconditionné), d'un accès à la connexion et de solutions d'accompagnement et de formation.

CASA.

Un partenariat récent est en cours de déploiement avec les bénéficiaires du Plan Local d'insertion pour l'Emploi de la

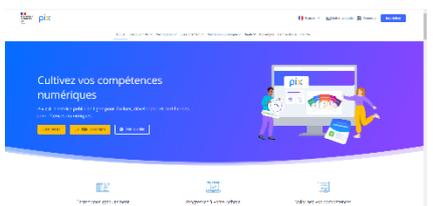
85

#### ❖ Les bons clics



Les Bons Clics est une plateforme gratuite conçue pour guider et former les médiateurs numériques. En proposant des contenus pédagogiques thématiques et ludiques, nous luttons avec eux au quotidien pour réduire la fracture numérique et amener en douceur les publics vers l'autonomie numérique !

#### ❖ PIX:



Service public en ligne pour évaluer, développer et certifier ses compétences numériques dans 5 domaines, sur 16 compétences et 7 niveaux.

Il met à la disposition de tous les acteurs de la médiation numérique ABC Diag et ABC Pix, deux outils pour accompagner vers l'autonomie numérique.

❖ **L'Association Actif Côte d'Azur et le Conseil Départemental :**



Depuis 2007, Actif Côte d'Azur et le Conseil Départemental des Alpes Maritimes mettent en œuvre un projet de réduction de la fracture numérique auprès des collégiens du département.

Ce programme, soutenu par L'Académie de Nice vise à proposer, moyennant une participation modique, des ordinateurs recyclés à des familles modestes de collégiens du département. Les élèves éligibles, identifiés par leur établissement scolaire, disposent d'un « bon de réservation » leur permettant de venir retirer un ordinateur au sein de l'atelier à Antibes.

La participation réduite de la famille permet d'acquérir un ordinateur de bureau avec clavier, souris, le WIFI et une caméra, et un écran plat 17 pouces minimum, le tout à partir de **20€**.

Les matériels proposés dans le cadre de ce programme sont de plus en plus performants, ainsi pour satisfaire les demandes de nombreuses familles, des offres d'ordinateurs portables sont également proposées, moyennant une participation des familles légèrement plus élevée.

Par décision du 6 novembre 2023, la CASA a signé une convention avec l'association pour la valorisation des équipements informatiques en fin de vie, pour une durée d'un an, renouvelable 4 fois tacitement. En contrepartie de la cession de matériels, ACTIF Côte d'Azur s'engage à proposer aux associations, des tarifs préférentiels pour l'achat et la maintenance de matériel informatique, par rapport aux tarifs publics.

86

❖ **L'aide de la Caf pour l'acquisition de matériels informatiques**

La crise sanitaire et les confinements successifs ont mis en lumière les inégalités d'accès au numérique qui renforcent les inégalités d'accès au savoir pour les enfants des familles les plus modestes.

Aussi, depuis 2021, le Conseil d'administration de la caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes a décidé d'aider les familles à s'équiper en matériel informatique afin de soutenir la scolarité des enfants et de lutter contre la fracture numérique.

L'aide peut être sollicitée pour l'acquisition d'un ordinateur (portable ou fixe) auquel peut se rajouter l'achat de périphériques ou consommables (écran, clavier, souris, imprimante, scanner, cartouches d'encre).

L'aide versée est d'un montant maximal de 400 euros par an et par famille, dans la limite de 80% du coût d'achat. Elle est cumulable avec les autres aides légales et extra-légales de la Caf.

Toutefois, cette aide n'est pas un droit et est attribuée dans la limite d'un budget annuel voté par le Conseil d'Administration. En 2021, 568 familles en ont bénéficié.

-> information de dernière minute : cette aide est suspendue depuis le premier semestre 2023

## ❖ Le chèque numérique ou Pass Numériques



Le Pass numérique est un support d'une valeur monétaire, physique ou dématérialisé, qui donne droit à celui qui le reçoit d'accéder - dans des lieux préalablement qualifiés - à des services d'accompagnement numérique.

En contrepartie, la structure qui a accompagné le bénéficiaire, est contre-payée de la valeur du Pass (au moins 10 euros par Pass).

Il peut notamment prendre la forme d'un carnet de chèques sur le modèle des tickets-restaurants ou des chèques vacances.

Le pass numérique est une aide individuelle d'une valeur unitaire de 10 euros attribuée en une seule fois par carnet de dix titres ou en deux fois, par carnet de cinq titres. L'objectif de ce dispositif est de répondre aux enjeux majeurs de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme.

### Des acteurs locaux du numérique

## ❖ Association Sophia, Loisirs et Vie (SLV)



Sous la Mairie de Valbonne, l'association SLV accueille le public dans son E.P.N. (Espace Public Numérique).

Le "Cyberkiosc" est un lieu d'accès public à Internet qui propose un accompagnement – individuel ou collectif – pour l'apprentissage des outils et usages du multimédia.

L'équipe de médiateurs numériques initie à la culture multimédia, en permettant l'appropriation de vocabulaire et d'outils adéquats pour la pratique de l'informatique en toute autonomie. L'équipe anime des ateliers tablettes & smartphones, booste ta mémoire, initiation à la modélisation 3D pour imprimer les objets du quotidien : pièces de jeu d'échecs, figurines, boutons de four, pattes de clavier, etc.

## ❖ Association VITAE Sport et Santé : séniers connectés



L'association, dans le cadre des objectifs des Maisons Sport-Santé est porteuse d'un projet de développement d'une compétence «sport et santé» territoriale pour les habitants des communes situées dans les Alpes-Maritimes et plus particulièrement des communes situées dans le bassin Cannois, Vençois et Grassois.

Des spécialistes des outils numériques donnent des conférences numériques :

- Apport de bases ainsi que des astuces bien pratiques dans l'utilisation des smartphones et tablettes numériques.
- Navigation sur internet
- Protection des données et prévention des arnaques
- La connexion avec les proches via le numérique

Et proposent des ateliers gratuits pour les séniors. Par exemple, 7 séances de 2h à Tourrettes sur Loup, via le CCAS, à compter du jeudi 26 octobre 2023.

Les objectifs sont :

- Améliorer son autonomie numérique
- Maitriser l'équipement et ses différents usages
- Favoriser le lien social, l'accès à l'information et à la culture

### 3. Centres communaux d'action sociale

Les CCAS sont souvent le premier interlocuteur social de proximité.

Les CCAS sont en charge de l'action sociale dans les communes. Lorsqu'il n'y a pas de CCAS, notamment dans les communes de moins de 1500 habitants, c'est directement à la mairie qu'il convient de s'adresser.

Pour soutenir les habitants de la commune, notamment les personnes âgées, le CCAS :

- Attribue des aides financières, en nature ou sous forme de prêts,
- Développe des activités, comme par exemple la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées ou de services à domicile,
- Met en œuvre des actions d'animation ou de soutien : lutte contre l'isolement, maintien du lien social, accès à la culture et aux loisirs, actions de prévention, adaptation du logement...

Ses principaux domaines d'actions concernent :

- La lutte contre l'exclusion et l'accès aux droits : instruction des dossiers d'aide sociale, aide alimentaire, précarité énergétique, surendettement...
- L'accompagnement de la perte d'autonomie : gestion de services d'aide à domicile, prévention et l'animation en direction des personnes âgées, gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées...
- Le soutien au logement et à l'hébergement : accès et maintien dans le logement, adaptation de l'habitat, logement/hébergement d'urgence, médiation locative...
- La petite enfance, enfance/jeunesse : gestion d'établissements d'accueil collectif, relais d'assistantes maternelles, soutien à la parentalité...
- Le soutien aux personnes en situation de handicap.

Chaque CCAS ou CIAS est piloté par des élus locaux, désignés par le **conseil municipal**. Chacun a un rôle précis, puisqu'il doit y avoir un représentant pour :

- Les associations familiales ;
- Les associations de personnes handicapées ;
- Les associations de retraités et personnes âgées ;
- Les associations de lutte contre l'exclusion ;

Dans certains cas, le CCAS peut aussi travailler de concert avec le conseil départemental et remplir des fonctions sociales plus globales.

☞ Toutes les communes du littoral et moyen pays de la CASA disposent d'un CCAS. Le recensement des CCAS dans les communes du haut pays est en cours.

| Villes  | CCAS  |
|---------|---|
| Antibes | CCAS D'ANTIBES<br>2 AVENUE DE LA LIBERATION<br>BP 83<br>06602 ANTIBES<br>04 92 91 10 00 |

|                      |   |
|----------------------|---|
| Bézaudun             |   |
| Biot                 | CCAS DE BIOT<br>6 BIS CHEMIN NEUF<br>06410 BIOT<br>04 92 91 59 70   |
| Bouyon               |   |
| Caussols             |   |
| Courmes              |   |
| Coursegoules         |   |
| Châteauneuf Grasse   | MAIRIE<br>4 PLACE CLEMENCEAU<br>06740 CHATEAUNEUF DE GRAASE<br>04 92 60 36 03                             |
| Gourdon              |   |
| Cipières             |   |
| Conségudes           |   |
| Gréolières           | MAIRIE GREOLIERES<br>5 RUE DE LA MAIRIE<br>06620 GREOLIERES<br>04 93 59 95 16                             |
| La Colle sur Loup    | CCAS LA COLLE SUR LOUP<br>CHEMIN DU CANADEL<br>06480 LA COLLE SUR LOUP<br>04 93 32 36 36                  |
| La Roque en Provence |   |
| Le Bar sur Loup      | Mairie du Bar-sur-Loup<br>Place de la tour<br>06620 Le Bar-sur-Loup<br>04 92 60 35 70                     |
| Le Rouret            | Mairie du Rouret<br>Allée des Anciens Combattants<br>06650 LE ROURET<br>tel : 04 93 77 20 02              |
| Les Ferres           |   |
| Opio                 | CCAS OPIO<br>PLACE DE LA LIBERTE<br>06650 OPIO<br>04 93 77 23 18  |
| Roquefort les pins   | Mairie de Roquefort les pins<br><br>Place Antoine Merle<br>06330 Roquefort-les-Pins<br><br>04 92 60 35 06 |
| St Paul de Vence     | CCAS DE SAINT-PAUL<br>HOTEL DE VILLE  |

|                     |  |
|---------------------|--|
|                     | PLACE DE LA MAIRIE<br>06570 ST PAUL DE VENCE<br>04 93 32 41 00   |
| Tourrettes sur Loup | MAIRIE DE TOURRETTES SUR LOUP<br>1 PLACE MAXIMIN-ESCALIER<br>06140 TOURRETTES SUR LOUP<br>04 93 59 30 11                             |
| Valbonne            | CCAS Valbonne<br><br>Mairie - 1 place de l'Hôtel de Ville<br>06560 Valbonne<br><br>04 93 12 32 10                                    |
| Vallauris           | CCAS DE VALLAURIS<br>BOULEVARD DES DEUX VALLONS<br>06220 VALLAURIS<br>04 93 63 35 60   |
| Villeneuve-Loubet   | CCAS DE VILLENEUVE LOUBET<br>RESIDENCE ESCOFFIER<br>PLACE DU GENERAL DE GAULLE<br>06270 VILLENEUVE LOUBET VI8LLAGE<br>04 92 02 60 80 |

#### 4. Maisons des Solidarités Départementales

Le Département des Alpes-Maritimes mène une politique sociale solidaire depuis de nombreuses années et veille à pratiquer, dans le domaine médico-social, une politique de proximité. Ainsi, les 16 Maisons des Solidarités départementales (MSD), réparties sur l'ensemble du département proposent un éventail de services à chaque étape de la vie (petite enfance, éducation, santé, insertion, handicap, vieillissement, dépendance etc.).

Le territoire de la CASA est couvert par 3 MSD : Antibes, Cagnes sur Mer et Vallauris

Cas particulier de la MSD de Vallauris, elle est scindée en deux entités :

- La MSD sur Vallauris pour les vallauriens avec un accueil des familles avec enfant(s) mineur(s) à charge et femmes enceintes. Depuis le 01/01/2023, également public majeur jusqu'à 54 ans et non bénéficiaires du RSA
- Le Centre Social de Sophia (CSS) sur Biot pour tous dans les 18 communes suivantes : Bar sur Loup, Conségudes, Bouyon, Les Ferres, Bézaudun les Alpes, Courmes, Caussols, Châteauneuf de Grasse, Valbonne, Opio, Roquefort les pins, Le Rouret, Tourrettes sur Loup, Gourdon, Ci-pières, Coursegoules, Conségudes et La Roque en Provence.

Les Missions/actions sont :

- Accompagnement social personnalisé : aide et conseil auprès des personnes sans emploi, aide au maintien ou l'accès au logement, prévention des expulsions, gestion du budget, soutien financier.
- Soutien dans la vie quotidienne : accès aux droits, parentalité, surendettement, logement, protection des majeurs...
- Prévention et protection de l'enfance : lutte contre la délinquance et l'absentéisme scolaire, conseils éducatifs et soutien familial pour les parents, prévention des risques de maltraitance, suivi des enfants confiés aux services de l'ASE et des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans dans le cadre des "Contrats Jeune Majeurs".

|          | MSD de rattachement   |   | Centre social de Sophia  |   |
|----------|---|---|--|---|
| Antibes  | <b>MSD Antibes</b><br>Résidence "Le Rond Point" B<br>3, avenue du Grand Cavalier<br>06600 Antibes<br>04 89 04 52 30 | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |  |   |
| Bézaudun | <b>MSD Vallauris</b><br>Le Suffren"<br>5, rue du Docteur Sénès<br>06220 Vallauris<br>04 89 04 35 80                 |   | <b>Centre Social de Sophia (CSS)</b><br>105, route des Chappes<br>06410 Biot<br>04 89 04 26 73 | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |
| Biot     | <b>MSD Antibes</b><br>Résidence "Le Rond Point" B<br>3, avenue du Grand Cavalier<br>06600 Antibes<br>04 89 04 52 30 | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |  |   |
| Bouyon   | <b>MSD Vallauris</b><br>Le Suffren"<br>5, rue du Docteur Sénès<br>06220 Vallauris<br>04 89 04 35 80                 |   | <b>Centre Social de Sophia (CSS)</b><br>105, route des Chappes<br>06410 Biot<br>04 89 04 26 73 | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |
| Caussols | <b>MSD Vallauris</b><br>Le Suffren"<br>5, rue du Docteur Sénès<br>06220 Vallauris<br>04 89 04 35 80                 |   | <b>Centre Social de Sophia (CSS)</b><br>105, route des Chappes<br>06410 Biot<br>04 89 04 26 73 | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |

|              |   |  |  |   |
|--------------|---|--|--|---|
|              |   |  |  |   |
| Courmes      | <b>MSD Vallauris</b><br>Le Suffren"<br>5, rue du Docteur Sénès<br>06220 Vallauris<br>04 89 04 35 80 |  | <b>Centre Social de Sophia (CSS)</b><br>105, route des Chappes<br>06410 Biot<br>04 89 04 26 73 | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |
| Coursegoules | <b>MSD Vallauris</b><br>Le Suffren"<br>5, rue du Docteur Sénès<br>06220 Vallauris<br>04 89 04 35 80 |  | <b>Centre Social de Sophia (CSS)</b><br>105, route des Chappes<br>06410 Biot<br>04 89 04 26 73 | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |
| Châteauneuf  | <b>MSD Vallauris</b><br>Le Suffren"<br>5, rue du Docteur Sénès<br>06220 Vallauris<br>04 89 04 35 80 |  | <b>Centre Social de Sophia (CSS)</b><br>105, route des Chappes<br>06410 Biot<br>04 89 04 26 73 | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |
| Cipières     | <b>MSD Vallauris</b><br>Le Suffren"<br>5, rue du Docteur Sénès<br>06220 Vallauris<br>04 89 04 35 80 |  | <b>Centre Social de Sophia (CSS)</b><br>105, route des Chappes<br>06410 Biot<br>04 89 04 26 73 | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |
| Conségudes   | <b>MSD Vallauris</b><br>Le Suffren"<br>5, rue du Docteur Sénès<br>06220 Vallauris<br>04 89 04 35 80 |  | <b>Centre Social de Sophia (CSS)</b><br>105, route des Chappes<br>06410 Biot<br>04 89 04 26 73 | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |

|                      |   |   |  |   |
|----------------------|---|---|--|---|
| Gourdon              | <b>MSD Vallauris</b><br>Le Suffren"<br>5, rue du Docteur Sénès<br>06220 Vallauris<br>04 89 04 35 80 |   | <b>Centre Social de Sophia (CSS)</b><br>105, route des Chappes<br>06410 Biot<br>04 89 04 26 73 | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |
| Gréolières           | <b>MSD Vallauris</b><br>Le Suffren"<br>5, rue du Docteur Sénès<br>06220 Vallauris<br>04 89 04 35 80 |   | <b>Centre Social de Sophia (CSS)</b><br>105, route des Chappes<br>06410 Biot<br>04 89 04 26 73 | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |
| La Colle sur Loup    | <b>MSD Cagnes sur mer</b><br>53, avenue du val Fleuri<br>06800 CAGNES SUR MER                       | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |  |   |
| La Roque en Provence | <b>MSD Vallauris</b><br>Le Suffren"<br>5, rue du Docteur Sénès<br>06220 Vallauris<br>04 89 04 35 80 |   | <b>Centre Social de Sophia (CSS)</b><br>105, route des Chappes<br>06410 Biot<br>04 89 04 26 73 | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |
| Le Bar sur Loup      | <b>MSD Vallauris</b><br>Le Suffren"<br>5, rue du Docteur Sénès<br>06220 Vallauris<br>04 89 04 35 80 |   | <b>Centre Social de Sophia (CSS)</b><br>105, route des Chappes<br>06410 Biot<br>04 89 04 26 73 | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |
| Le Rouret            | <b>MSD Vallauris</b><br>Le Suffren"<br>5, rue du Docteur Sénès<br>06220 Vallauris<br>04 89 04 35 80 |   | <b>Centre Social de Sophia (CSS)</b><br>105, route des Chappes<br>06410 Biot<br>04 89 04 26 73 | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |

|                    |   |   |  |   |
|--------------------|---|---|--|---|
| Les Ferres         | <b>MSD Vallauris</b><br>Le Suffren"<br>5, rue du Docteur Sénès<br>06220 Vallauris<br>04 89 04 35 80 |   | <b>Centre Social de Sophia (CSS)</b><br>105, route des Chappes<br>06410 Biot<br>04 89 04 26 73 | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |
| Opio               | <b>MSD Vallauris</b><br>Le Suffren"<br>5, rue du Docteur Sénès<br>06220 Vallauris<br>04 89 04 35 80 |   | <b>Centre Social de Sophia (CSS)</b><br>105, route des Chappes<br>06410 Biot<br>04 89 04 26 73 | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |
| Roquefort les pins | <b>MSD Vallauris</b><br>Le Suffren"<br>5, rue du Docteur Sénès<br>06220 Vallauris<br>04 89 04 35 80 |   | <b>Centre Social de Sophia (CSS)</b><br>105, route des Chappes<br>06410 Biot<br>04 89 04 26 73 | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |
| St Paul de Vence   | <b>MSD Cagnes sur mer</b><br>53, avenue du val Fleuri<br>06800 CAGNES SUR MER<br>04 89 04 32 00     | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |  |   |
| Tourettes sur Loup | <b>MSD Vallauris</b><br>Le Suffren"<br>5, rue du Docteur Sénès<br>06220 Vallauris<br>04 89 04 35 80 |   | <b>Centre Social de Sophia (CSS)</b><br>105, route des Chappes<br>06410 Biot<br>04 89 04 26 73 | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |
| Valbonne           | <b>MSD Vallauris</b><br>Le Suffren"<br>5, rue du Docteur Sénès<br>06220 Vallauris<br>04 89 04 35 80 |   | <b>Centre Social de Sophia (CSS)</b><br>105, route des Chappes<br>06410 Biot<br>04 89 04 26 73 | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |

|                   |   |   |  |  |
|-------------------|---|---|--|--|
| Vallauris         | <b>MSD Vallauris</b><br>Le Suffren"<br>5, rue du Docteur Sénès<br>06220 Vallauris<br>04 89 04 35 80 | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |  |  |
| Villeneuve Loubet | <b>MSD Cagnes sur mer</b><br>53, avenue du val Fleuri<br>06800 CAGNES SUR MER<br>04 89 04 32 00     | Ouverture au public sur rendez-vous :<br>De 9 heures à 12 heures 30<br>Et de 13 heures 30 à 17 heures |  |  |

## 5. L'accompagnement social global de la CAF

L'objectif de l'action sociale familiale des Caf est de contribuer à l'épanouissement des familles, et de les accompagner quand elles doivent faire face à des difficultés.

Le travail social est un levier essentiel d'intervention auprès des familles, complémentaire du versement des prestations familiales légales, dans une logique d'offre globale de service.

Le travail social des Caf se distingue des offres portées par les autres acteurs de la sphère sociale et constitue une composante forte de l'identité de la branche Famille de la sécurité sociale.

L'intervention sociale de la Caf s'adresse aux allocataires avec enfant(s) à charge, qui sont confrontés aux événements de vie suivants :

- Séparation ou divorce ;
- Décès d'un conjoint ou d'un enfant ;
- Dette de loyer ;
- Monoparentalité (parent isolé de 18 à 34 ans pour lequel le revenu brut connu est inférieur au Smic).

Les familles sont reçues par un travailleur social lors d'un rendez-vous personnalisé, qui permet l'écoute, l'information, l'orientation, et l'évaluation de la situation de l'allocataire. Ce premier rendez-vous peut conduire à un accompagnement, pour la réalisation d'un projet, dans le cadre d'un plan d'accompagnement personnalisé. Une aide financière peut alors être mobilisée par le travailleur social.

Les familles peuvent également bénéficier d'interventions sociales collectives, sous la forme de réunions d'information ou d'ateliers thématiques. Celles-ci peuvent se dérouler dans les locaux de la Caf, ou chez un partenaire. Les offres collectives concernent les thèmes suivants :

- L'arrivée de l'enfant, pour soutenir les parents et prévenir les situations de rupture familiale ;
- Le logement, pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement en sécurisant la solvabilité des familles dans le paiement des loyers ;
- Les vacances familiales, pour soutenir le lien parent-enfant et favoriser le départ autonome des familles en vacances via le dispositif Vacaf

La Caf déploie son offre d'intervention sociale en lien étroit avec les autres acteurs locaux en charge de l'accompagnement des publics : services de l'Etat, services sociaux communaux, maisons des solidarités du Département, Pôle emploi, organismes de protection sociale, établissements médicaux, et associations.

En complément des dispositifs de droit commun, les travailleurs sociaux veillent à entretenir leur connaissance des partenaires et des dispositifs locaux afin de mobiliser toutes les ressources adaptées aux situations des familles accompagnées.

La Caf des Alpes-Maritimes compte 21 travailleurs sociaux, diplômés d'Etat, répartis au sein de trois pôles d'intervention sociale (PIS), qui assurent l'accompagnement des familles résidant au sein de trois zones géographiques correspondantes.

Chaque équipe est sous la responsabilité d'un manager et une secrétaire assure l'accueil téléphonique des allocataires.

Les familles peuvent être reçues :

- Au sein de sites d'accueil de la Caf, à Nice Europe, à la Trinité, à Antibes et à Cannes ;
- Dans des lieux mis à disposition par certains de nos partenaires, à Cagnes sur Mer, Carros, Grasse, Menton, Saint André de la Roche, Saint Martin du Var, et Vence.

**NOTRE IMPLICATION AU SEIN DES TERRITOIRES,  
AU PLUS PRÈS DE NOS PUBLICS**

 **Zone d'intervention des trois pôles d'intervention sociale :**



| <b>Poids des communes sur l'ensemble des accompagnements CAF par année<br/>du 01.01.2020 au 30.06.2023</b> |             |             |             |             |                           |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------------------|
| <b>Communes</b>  | <b>2020</b> | <b>2021</b> | <b>2022</b> | <b>2023</b> | <b>De 2020 à<br/>2023</b> |
| <b>Antibes</b>   | 58,9%       | 52%         | 46,7%       | 46,7%       | <b>50,2%</b>              |
| <b>Vallauris</b>   | 24,1%       | 20,9%       | 23,1%       | 21,6%       | <b>22,2%</b>              |
| <b>Villeneuve-<br/>Loubet</b>  | 4,3%        | 9,2%        | 10,7%       | 7,8%        | <b>8,8%</b>               |
| <b>Biot</b>  | 4,7%        | 3,2%        | 3,8%        | 4,4%        | <b>3,8%</b>               |
| <b>Valbonne</b>  | 1,3%        | 3,9%        | 6,3%        | 6,7%        | <b>4,9%</b>               |
| <b>8 communes<br/>moyen-pays</b>   | 6%          | 8,9%        | 8,4%        | 11,7%       | <b>8,8%</b>               |
| <b>11 communes<br/>haut-pays</b>   | 0,7%        | 1,9%        | 1%          | 1,1%        | <b>1,3%</b>               |
| <b>TOTAL</b>   | <b>100%</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b> | <b>100%</b>               |

| <b>% des accompagnements du 01.10.2020 au 30.06.2023</b> |                              |                                      |                                      |
|--|------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>Communes</b>  | <b>Impayés de<br/>loyers</b> | <b>Séparations/Parents<br/>seuls</b> | <b>Décès enfant/Décès<br/>parent</b> |
| <b>Antibes</b>   | 48,9%                        | 51,5%                                | 38,3%                                |
| <b>Vallauris</b>   | 36,5%                        | 17,9%                                | 33,6%                                |
| <b>Villeneuve-Loubet</b>                                 | 6,2%                         | 9,5%                                 | 8,1%                                 |
| <b>Biot</b>  | 5,4%                         | 3,6%                                 | 1,3%                                 |
| <b>Valbonne</b>  | 0,7%                         | 5,6%                                 | 8%                                   |
| <b>8 communes moyen-pays</b>                             | 2,3%                         | 10,5%                                | 6,7%                                 |
| <b>11 communes haut-pays</b>                             | 0%                           | 1,4%                                 | 4%                                   |
| <b>TOTAL</b>   | <b>100%</b>                  | <b>100%</b>                          | <b>100%</b>                          |

## VII. Les structures d'animation de la vie sociale

*Cette thématique "animation de la vie sociale", est une thématique nouvelle de la CTG.*

L'animation de la vie sociale est une politique menée par les caisses d'Allocations familiales, qui s'appuie sur des équipements de proximité, comme les centres sociaux et les espaces de vie sociale.

Ces structures proposent des services et des activités à finalités sociales et éducatives, et encouragent la participation des habitants à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Les objectifs de l'animation de la vie sociale sont :

- Favoriser l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, en les aidant à rompre l'isolement, à prévenir et réduire les exclusions, et à s'intégrer dans des projets collectifs.
- Développer les liens sociaux et la cohésion sociale sur les territoires, en renforçant les solidarités et les relations de voisinage, et en répondant aux besoins et aux difficultés des familles.

L'animation de la vie sociale devient donc une réponse aux besoins des familles de notre territoire. En effet, l'animation de la vie sociale constitue une réponse pertinente et adaptée car son action se fonde sur une démarche globale pour répondre :

- Aux problématiques sociales collectives d'un territoire
- Aux besoins des habitants et aux difficultés de la vie quotidienne des familles

Son approche est multidimensionnelle : approche globale de la situation d'une personne, prise en compte d'une famille dans sa globalité, ouverture à tous les publics et à toutes les classes d'âge, analyse du territoire d'implantation.

Sur la CASA, nous possédons deux lieux d'animation de la vie sociale : le centre social l'Escale et l'espace de vie sociale Hauts de Vallauris

### 1. Le centre social l'Escale

Porté par la MJC Ile aux trésors, il est soutenu par la commune de Valbonne, la CAF.

Les activités principales du centre social sont : ludothèque, cours de musique, chant, danse, langue et arts plastiques, sorties culturelles et ludiques, CLAS, ateliers thématiques, séjours et mini camps pour les jeunes...

#### *Chiffres clés de 2022*

- 848 adhésions en 2022
- 272 suivis personnalisés
- 114 élèves en langue, chant, danse, musique et arts plastiques
- 105 sorties en famille

#### *Quelques données du bilan d'activité 2022*

##### -Pôle jeunesse : actions menées

Coloapprenantes: 102 jeunes/ 10 coloapprenantes - Séjours hors coloapprenantes: 45 jeunes/ 3 séjours - Promeneurs du net - Recherches stages – Formations – Sorties - Ciné Débat

##### -Pôle ludothèque :

Lud'éveil - interventions hors les murs (crèches, médiathèques..) -

##### -Médiation culturelle :

Musique (piano - guitare) - chorale – arts plastiques –langes (Arabe – Anglais – Allemand – Italien) – danse (Hip Hop – Capoeira)

-Pôle parentalité : 105 familles/246 participants parents-enfants

Weekends familles – ateliers parents-enfants - ciné débats - sorties familles

-Pôle éducation-scolarité :

Projet “les 30 musées” - ateliers lecture/écriture, menuiseries... - soutien scolaire : 27 élémentaires/11 collégiens

-Pôle lien social :

Ciné débats - cabarets solidaires – organisation de la fête de la musique, festin’asso - participation manifestations ville

## 2. L’espace de vie sociale

Porté par les Apprentis d’Auteuil, il est soutenu par la Caf et la CASA.

Les activités principales sont sorties culturelles et ludiques, CLAS, ateliers thématiques, ateliers parents-enfants, centre de formation continue, dispositif d’accompagnement vers l’emploi pour les 16-25 ans déscolarisés, formations linguistiques pour les non francophones...

*Chiffres clés 2022*

100

## BENEFICIAIRES 2022



**582 bénéficiaires** en fil active (PREVISIONNEL 325)  
dont **253 adhérents** cotisants au dispositif  
représentant 65 familles

53% QPV Hauts de Vallauris et **37% Centre** et **10% Golfe Juan**  
**77 nouveaux adhérents** cotisants en 2022 (23 familles)

**123 personnes sorties en autonomie**  
soient 38 familles

| ADHERENTS      | Réalisation à la fin de l'action |        |
|----------------|----------------------------------|--------|
| <b>TOTAL</b>   | <b>253</b>                       |        |
| Tranches 0/5   | 57,30%                           | 12,25% |
| Tranches 6/15  |                                  | 38,30% |
| Tranches 16/17 |                                  | 4,70%  |
| Tranches 18/25 |                                  | 2,05%  |
| 26/64 ans      | 42,70%                           | 41,50% |
| 65 ans et +    |                                  | 1,20%  |

| NON ADHERENTS                 | Réalisation à la fin de l'action |
|-------------------------------|----------------------------------|
| <b>TOTAL</b>                  | <b>329</b>                       |
| ADULTES<br>+25 ANS            | 37,00%                           |
| JEUNES ET ENFANTS<br>- 25 ANS | 63,00%                           |

**Parité :**  
**55,5 % de femmes**  
**44,5 % d'hommes**

*Quelques données du bilan d’activité 2022*

## PARTICIPATIONS 2022

### 1 activité collective tous les 3 jours - 71 actions hors les murs



#### Axe « Animation de la vie locale »

1.518 participations sur les actions collectives  
286 bénéficiaires

61 projets collectifs

46% au soutien à la fonction parentale

Formation de base / insertion globale : 31 personnes



#### Axe « Accès aux droits »

601 rdv - 80% en individuel et 20% en informations collectives

230 bénéficiaires

75% en médiation 1<sup>er</sup> niveau accès aux droits

39% en médiation numérique

20% accompagnements spécifiques / lien social / mal-être – souffrance

#### Axe « Vivre Ensemble »

14 projets collectifs pour développer la citoyenneté, l'éco-responsabilité,  
pour favoriser l'inclusion de tous

1 projet autour de l'écriture et la création d'un clip

en faveur du dialogue entre habitants et citoyens

Ce projet a permis aux jeunes d'initier de nouveaux projets jeunesse  
sur la commune et leur a valu le **PRIX DE LA LAÏCITE 2022**



## VIII. Le logement

*Le logement est une thématique nouvelle pour la future CTG. Son contenu a été conçu en lien avec la CAF, qui est attentive aux sujets liés : à l'accès et au maintien dans le logement des publics vulnérables et la lutte contre le logement indigne.*

### 1. Le logement : une compétence partagée

L'habitat-logement est une compétence partagée entre plusieurs acteurs.

Pour les communautés d'agglomération (CA) la compétence est obligatoire et dénommée sous le terme « équilibre social de l'habitat ». Son contenu qui comprend : « politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ».

Toutefois, l'Etat demeure seul compétent pour définir les conditions de production et de gestion des logements (réglementation, système d'aides publiques au logement). L'essentiel des aides publiques au secteur, sous forme d'aides sociales ou fiscales reste entre les mains de l'Etat.

Par ailleurs, les responsabilités conférées aux départements (aide sociale) mais surtout aux communes (urbanisme) démontrent que les politiques publiques autour de l'habitat et du logement sont partagées.

Les départements, sont ainsi devenus des acteurs importants du domaine du logement, principalement pour traiter de la situation des personnes défavorisées, soit dans le cadre de démarches partenariales avec l'Etat (plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées -PDALHPD-), soit en leur nom propre (fonds de solidarité logement -FSL-).

La branche famille de la CAF est aussi un acteur des politiques du logement.

Elle contribue, dans une dynamique partenariale, à favoriser l'accès et le maintien dans le logement, notamment des allocataires les plus fragiles. Elle joue un rôle de soutien des politiques du logement en assurant le versement des aides personnelles au logement pour le compte de l'Etat. Elle développe également des actions d'accompagnement en faveur des ménages en situation d'impayés ou habitant dans un logement non décent et participe à la promotion des dispositifs innovants pouvant apporter des réponses en matière d'accès au logement.

En multipliant les acteurs et les lieux de décision, la décentralisation a accru la complexité de la répartition des compétences, notamment en matière d'habitat.

*Les enjeux « habitat et logement » sur le territoire : Le programme local de l'habitat*

Document de référence pour la politique locale de l'habitat pour la période 2020-2025, le PLH définit les objectifs et principe d'une politique visant à :

- Répondre aux besoins en logement et hébergement
- Favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale
- Améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées.

Il assure entre les 24 communes de la CASA et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

Le PLH organise donc la stratégie et les interventions sur :

- Le développement quantitatif et qualitatif de l'offre nouvelle, en logement comme en hébergement
- Le parc existant, social comme privé
- Les parcours résidentiels
- La gouvernance locale de cette politique

Ce document est pensé en synergie avec l'ensemble des politiques publiques : aménagement urbain, développement économique, action sociale, déplacement urbain, politique environnementale, politique de la ville.

Plusieurs sujets évoqués dans le PLH font échos aux enjeux liés à la CTG :

- Fiche actions 3 : Contribuer à la reconquête du centre-ville de Vallauris par l'amélioration de l'habitat
- Fiche actions 4 : Améliorer les conditions d'habitat et accompagner les publics fragiles logés dans l'ancien
- Fiche actions 5 : Accompagner les communes dans la mise en œuvre de la lutte contre habitat indigne
- Fiche actions 6 : Assurer la coordination des actions en faveur de la rénovation de l'habitat du parc privé
- Fiche actions 12 : Assurer l'égalité des chances des demandeurs dans l'obtention d'un logement social
- Fiche actions 13 : Mettre en œuvre la réforme du Logement d'abord sur le territoire de la CASA pour mieux répondre aux personnes sans-abris et mal logées
- Fiche actions 14 : Maintenir une stratégie en matière d'hébergement en s'articulant avec le plan Logement d'Abord
- *Fiche actions 16 : Accompagner le public jeune dans la diversité de leurs besoins*
- *Fiche actions 17 : Accompagner les publics en situation de handicap dans la diversité de leurs besoins*

103

*Le conseil départemental 06 : acteur aux côtés des familles vulnérables*

Le CD06 apporte son soutien aux familles au travers notamment du fonds de solidarité (FSL) pour le logement. Il vise à aider les populations en difficulté à accéder à un logement ou à s'y maintenir.

Le FSL peut intervenir pour :

- Les logements locatifs situés sur le territoire du Département hors Métropole Nice Côte d'Azur, en résidence principale
- Les logements occupés au moins 8 mois par an par leur propriétaire ou accédant à la propriété en résidence principale, situés sur le territoire du Département hors Métropole Nice Côte d'Azur
- Les ménages locataires, colocataires, propriétaires occupant et accédants à la propriété sous certaines conditions.

Les différentes aides FSL proposées sont :

- ❖ Lors de l'entrée dans un nouveau logement, différentes aides (sous forme de subvention ou de prêt) peuvent ainsi être sollicitées comme le dépôt de garantie, le premier mois de loyer, ou le cautionnement entre autres.

- ❖ L'aide au paiement d'une partie des factures d'eau et d'énergie, pour les locataires, propriétaires occupants ou accédant à la propriété.
- ❖ Pour les locataires, la prise en charge de la dette de loyer et/ou de charges locatives (sous forme de prêt et de subvention).
- ❖ Pour les propriétaires ou accédants à la propriété l'aide au paiement des échéances d'emprunt et/ou au paiement des charges collectives courantes, hors travaux (sous forme de prêt et de subvention).

#### Actions d'aide au maintien ou à l'accès à un logement

Association de gestion immobilière et sociale des Alpes-Maritimes : AGIS 06

L'Association de Gestion Immobilière et Sociale des Alpes-Maritimes (A.G.I.S.06), agréée loi Besson, loue des logements à des bailleurs privés et publics qu'elle sous-loue à des ménages défavorisés.

Après une période allant de 12 à 24 mois maximum, en fonction des difficultés du ménage, l'association propose aux sous-locataires soit un relogement dans le parc public ou privé (notamment pour ce dernier, avec le concours de l'association A.L.A.M.) soit l'accès au statut de locataire par le principe du bail glissant.

#### Accompagnement social lié au logement

Afin de maintenir une famille dans un logement ou l'aider à accéder à un nouveau logement, des accompagnements spécifiques peuvent être mobilisés pour aider à régler des litiges avec un propriétaire, prévenir les expulsions, gérer un budget et des dettes, maîtriser des factures énergétiques...

## 2. Trouver des solutions logement aux familles vulnérables

### a) *Le Logement d'Abord et la lutte contre le sans-abrisme*

La Métropole Nice Côte d'Azur (NCA) et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) ont répondu collégalement au Plan quinquennal logement d'Abord 2018-2022.

Les grands axes du programme d'actions du territoire sont :

Les différents financements ont été utilisés pour répondre de façon territorialisée aux priorités définies dans le Plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme, à savoir :

- 1. Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans abri et mal logées**
  - Production de logements en PLAI adaptés ;
  - Créer des pensions de famille et des résidences accueil ;
  - Mobiliser le parc privé à des fins sociales en augmentant le nombre de mesures d'intermédiation locative.
- 2. Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées**
  - Travailler sur le repérage et développer de nouvelles pratiques d'accompagnement : une évaluation sociale axée sur l'accès au logement et les besoins des personnes ;
  - Harmoniser les pratiques des bailleurs sociaux.
- 3. Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement**
  - Avoir une connaissance complète des outils d'accompagnement existants
  - Créer des passerelles entre les acteurs des champs du social, médical, logement, emploi pour un accompagnement adapté, modulable, pluridisciplinaire, suivant les besoins des personnes
  - Assurer la continuité des prises en charge
- 4. Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle**
  - Prévenir les expulsions locatives
  - Coordonner l'intervention des acteurs de la prévention des expulsions
- 5. Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du logement d'abord**
  - Sensibiliser les acteurs des champs de l'accompagnement et du logement au sens large ;
  - Former les travailleurs sociaux, professionnels de l'accompagnement, bailleurs sociaux et les élus sur le logement d'abord ;
  - Animer les acteurs afin d'améliorer les collaborations et créer une dynamique partenariale.

105

[Les grandes étapes de la mise en œuvre](#)

**En 2018 et au cours du premier semestre 2019**, la dynamique prend naissance avec les premiers recrutements : postes de coordinateurs LDA des territoires et renfort du SIAO.

Au cours du 2nd semestre, la démarche se met en place avec des premières actions fortes qui voient le jour :

- Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (AMO) appui à la création des plateformes,
- AMO création d’un comité inter bailleurs (territoire CASA).

*Focus bilan - L’action a été lancée en 2019.*

*En 2021, la gouvernance a été arrêtée et le comité inter bailleurs est passé sous pilotage d’Erilia, le principal bailleur du territoire. Au sein du Comité inter bailleurs, différents groupes de travail œuvrent sur les thématiques suivantes : Les troubles de voisinage (un guide est en cours de rédaction) ; Les impayés de loyer ; La qualification des refus non justifiés dans la cotation de la demande de logement social.*

*Ces travaux sur "l’après-relogement" permettent d’outiller les bailleurs sur les éventuels problèmes qui pourraient se poser après l’entrée dans les lieux et ainsi de faciliter la prise en compte des candidatures de personnes sans abri ou fragiles.*

*Malheureusement, après la fin de la mission du prestataire fin 2021, le Comité inter bailleurs désormais à la main des seuls bailleurs sociaux n’a pas su trouver un nouveau souffle : faute d’accord entre ses membres, sur le financement notamment et malgré l’intérêt de l’AR HLM, il a fonctionné en 2022 à minima et uniquement lorsqu’il était interpellé par la CASA.*

**En 2020**, les premières actions de communication sont initiées, et des travaux importants sur la mise à plat des mesures « Intermédiation locative » (IML) sont lancés.

Les actions planifiées ont commencé à se concrétiser au cours de cette période, malgré la perturbation majeure induite par la crise sanitaire à partir de mars 2020, et la survenue de catastrophes naturelles impactant les territoires (inondations sur la CASA, tempête Alex touchant la Métropole NCA).

- Le diagnostic préalable à la création des plateformes est réalisé.
- Le renfort du SIAO sur l’accès au logement (coordination et équipe « Accès logement »), est sorti de la phase de lancement pour entrer dans une phase de croissance.

*Focus résultats CASA - Période déc 2018 – 13/12/2022*

273 ménages diagnostiqués : 50 % de ménages sans domicile propre / sans domicile stable (136 ménages dont 53 à la rue / en HU) et 50 % de ménages locataires en risque de rupture (136 ménages)

240 accès logement validés

109 ménages relogés

Si la crise sanitaire a permis de mettre en avant des efforts inédits en matière d’urgence, d’accompagnement, d’information sur les publics en situation de rue, elle a aussi marqué un ralentissement sur l’activité de la feuille de route LDA.

**L’année 2021** marque un nouveau tournant sur la dynamique Logement d’abord avec :

- Une action forte et innovante sur la prévention des expulsions avec la mise en place d’une équipe mobile pluridisciplinaire réalisant des actions d’aller vers en direction des publics en situation d’expulsion.

- Une action nouvelle destinée à lutter contre la sous-occupation et accompagner les mutations dans le parc social.  
Cette action vise à libérer des logements de grande taille, souvent occupés par des ménages âgés dont les enfants sont partis, pour les familles cibles du Logement d'abord.

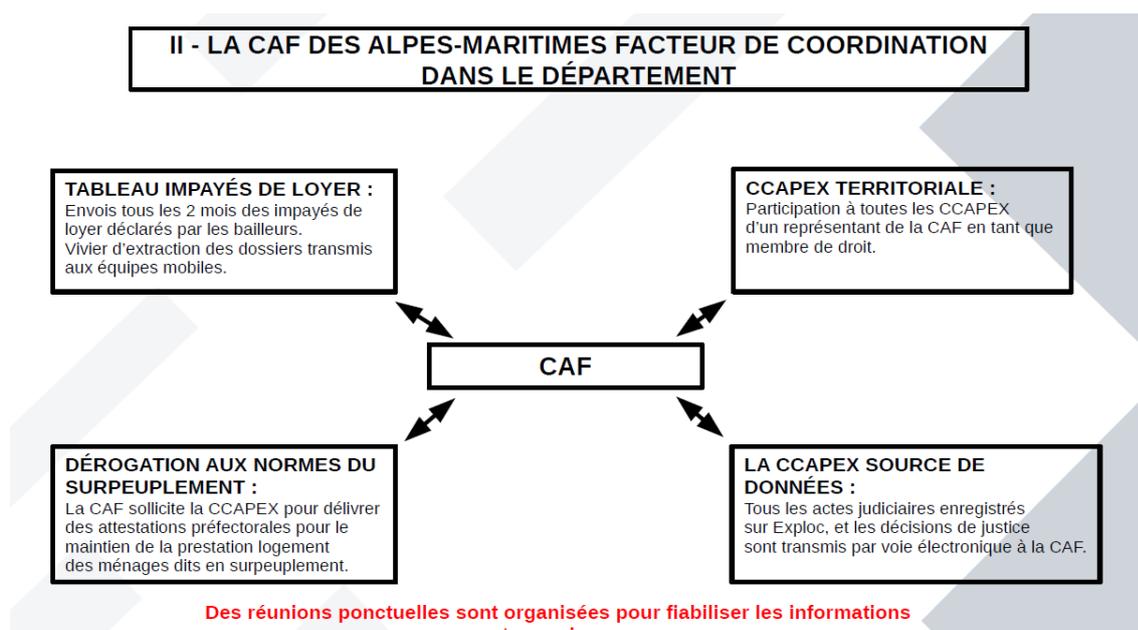
L'année 2022 permet de voir l'aboutissement de nombreux chantiers engagés dans le cadre de l'AMI. En complément des actions d'ores et déjà engagées, cette année marque :

- Le lancement effectif des plateformes territoriales d'accompagnement (avril 2022 pour la MNCA, septembre 2022 pour la CASA).
- Le lancement (sept. 2022) des deux dernières actions prévues à la feuille de route du plan quinquennal :
  - o Formalisation des mesures d'accompagnement,
  - o **Pilotage par les données :**
- L'ensemble de ces actions s'inscrivent dans une dynamique plus large de **communication** auprès des acteurs, d'encouragement du développement de l'offre, etc. ; A cet égard l'**Extranet Logement d'abord CASA** est en ligne depuis 2020, et une newsletter est envoyée régulièrement à environ 200 professionnels abonnés. Un mini-film de témoignages de personnes relogées a été réalisé en 2021.

#### b) La CCAPEX territoriale

La CAF est un acteur clé et de coordination dans le traitement des impayés de loyers. A cet égard elle travaille en étroite collaboration avec différents acteurs, dont la CASA, en lien avec la La Commission de coordination des actions de prévention des expulsions dite « CCAPEX » territoriale CASA, dont l'animation est assurée par l'ADIL06. L'objectif est de coordonner le travail des acteurs de la prévention des expulsions en leur donnant la possibilité, sur un même dossier et de manière simultanée, de donner un avis partagé sur les solutions à mettre en œuvre pour éviter l'expulsion.

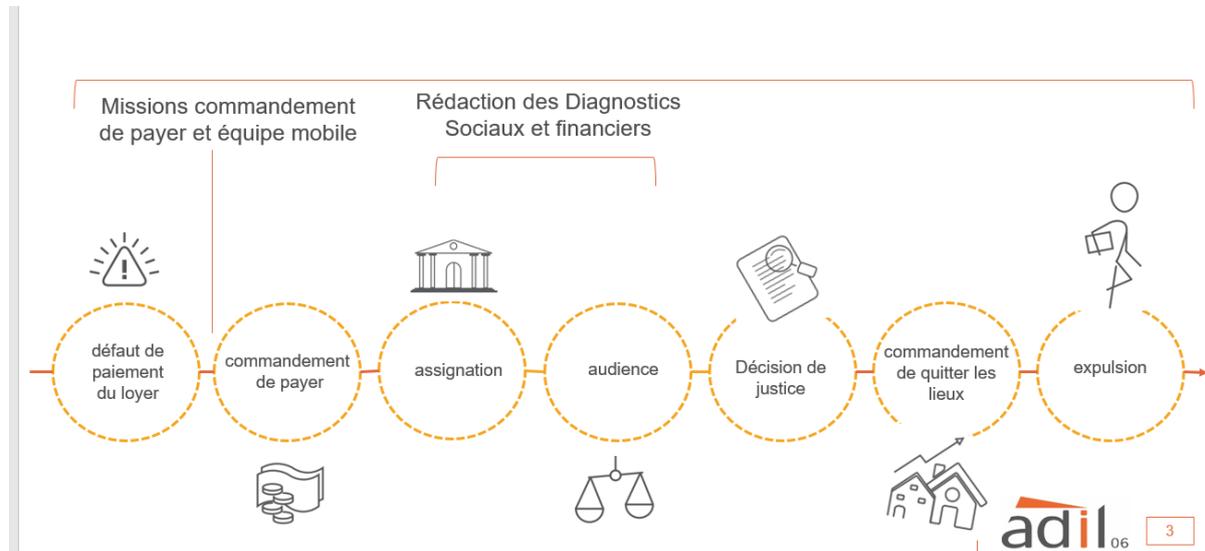
107



L'ADIL des Alpes-Maritimes est une antenne de prévention des expulsions. Elle a des missions spécifiques en matière de prévention des impayés et des expulsions au stade du commandement de payer

et de l'assignation. L'ADIL des Alpes-Maritimes assure le secrétariat des CCAPEX territoriales de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la **Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis**.

Les missions et interventions de l'ADIL06 suivant le stade de la procédure d'expulsion :



Une double mission pour le secrétariat de la CCAPEX :

- Garantir et optimiser les dispositifs de prévention des expulsions en coordonnant, pilotant, évaluant, et orientant les politiques publiques de prévention des expulsions locatives sur le département
- Examiner certaines situations de ménages concernés par une expulsion
  - Pour cause d'un impayé, d'un congé ou de troubles de jouissance.
  - Pour lesquelles la mise en œuvre de plusieurs dispositifs de prévention par un ou plusieurs partenaires, a été infructueuse.

108

Origine institutionnelle et géographique des dossiers transmis à la CCAPEX de la CASA en 2022



Les 14 dossiers sont tous issus de locations du parc privé.

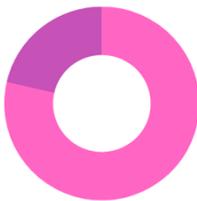
## Les motifs de saisine – CCAPEX 2022



CASA



### Evolution des dossiers CASA



11 dossiers clos

3 dossiers en cours de traitement

- ❖ Dans 55 % des cas, soit 6 dossiers, les ménages ont quitté le logement objet de la procédure d'impayé
- ❖ Dans 18 % des cas, soit 2 dossiers, la situation des ménages s'est stabilisée permettant la reprise du paiement du loyer et la mise en place d'un plan d'apurement ou la signature d'un Plan de Cohésion Social
- ❖ Dans 9 % des cas, soit 1 dossier, le ménage a réussi à rétablir sa situation en retrouvant du travail
- ❖ Dans 9 % des cas, soit 1 dossier, le ménage est reconnu DALO et est en attente de l'attribution d'un logement
- ❖ Dans 9 % des cas, soit 1 dossier, la personne est décédée



### 3. Lutter contre la non-décence des logements

#### a) Les signalements sur l'année 2022

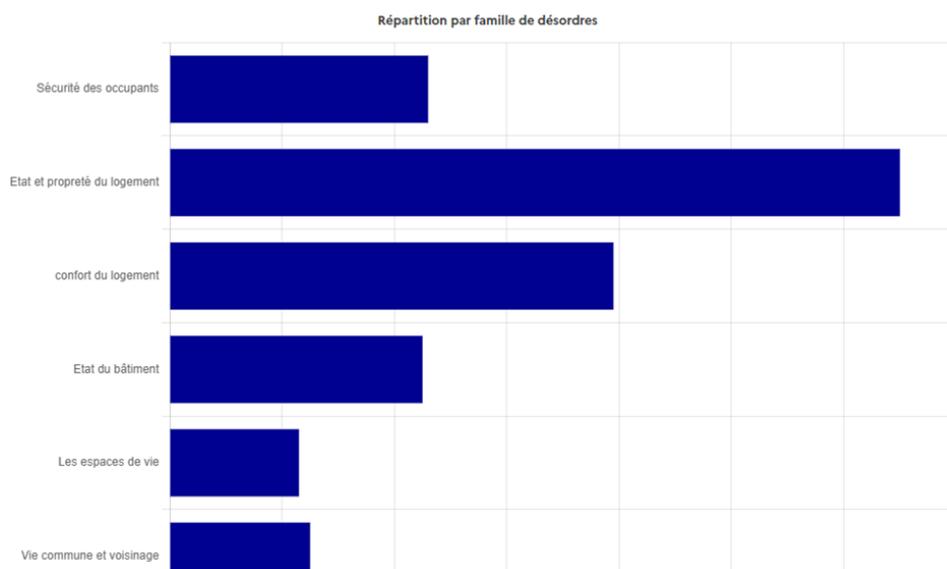
Il y a eu 150 signalements avec une criticité moyenne de 7,8%.



Pour mémoire, 138 signalements en 2021 et 116 en 2020.

Sur les 150 signalements en 2022 :

- 90 ont été clôturés et 60 sont encore en cours
- 111 ont une criticité moyenne < à 10%, 38 une criticité moyenne comprise entre 10 et 30% et 1 une criticité > à 30%
- 60 ont fait l'objet d'une visite et 90 n'ont pas fait l'objet de visite



## *b) Les dispositifs de soutien à l'amélioration du parc privé*

### L'action de la CASA

Par délibération du Conseil communautaire du 12 avril 2021, la CASA a approuvé le renouvellement de la convention de délégation des aides à la pierre destinées au financement de la production des logements locatifs sociaux et de l'amélioration de l'habitat privé (aides ANAH) sur la période 2021-2026.

Cette délégation se traduit par une prise en charge totale des demandes, du montage du dossier jusqu'au paiement des subventions en passant par les visites de contrôle chez l'utilisateur avant et/ou après travaux.

Les objectifs de la politique d'amélioration de l'habitat de la CASA sont :

- Optimiser et valoriser le parc existant dans un objectif de performance environnementale
- Lutter contre la précarité énergétique des ménages les plus fragiles
- Anticiper et accompagner les besoins des personnes en perte d'autonomie en raison de l'âge ou du handicap
- Lutter contre l'habitat indigne et accompagner les communes dans la mise en œuvre de cette politique
- Repérer et accompagner les copropriétés fragiles et désorganisées
- Reconquête des centres ville notamment celui de Vallauris
- Développer les logements conventionnés et favoriser l'intermédiation locative
- Assurer la coordination des actions en faveur de la rénovation du parc privé

111

### Le bilan 2021-2022

- 107 dossiers de travaux de logements de propriétaires privés engagés sur la période 2021-2022 dont :
  - 81 dossiers de travaux pour l'adaptation de logements à la perte d'autonomie (adaptation de salle de bain, monte-escaliers...)
  - 20 dossiers de travaux énergétiques et de réhabilitation
  - 33 logements privés conventionnés au titre du dispositif Loc'avantages dont 6 ayant bénéficié d'une prime d'intermédiation locative
  - Plus de 800 000 € d'aides publiques mobilisées (ANAH/CASA)

### L'action partenariale avec AGIS 06

AGIS 06 est une Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS), mettant en œuvre de la gestion immobilière et sociale des logements à but social et à destination des ménages fragiles.

|  |  |   |  |
|--|--|---|--|
| <b>Parc privé :</b><br><br><b>« lutte contre l'insalubrité, l'indécence et la précarité énergétique des logements dans le parc privé »</b> | Cette action se décompose en deux volets : un volet auprès des propriétaires occupants à faibles ressources, et un volet auprès des propriétaires bailleurs. | Accompagnement auprès de 11 ménages dont 2 propriétaires bailleurs et 9 propriétaires occupants | <b>Une file active de 12 ménages accompagnés simultanément</b> |
|--|--|---|--|

### c) L'OPAH Ru de Vallauris et le dispositif SARE

#### Une nouvelle OPAH RU sur Vallauris

La 3ème convention OPAH-RU de la commune de Vallauris Golfe Juan a été signée le 20/03/20 pour 5 ans (Ville, CASA, ANAH, Région, Caisse des dépôts et Consignation, Action Logement), quelques semaines avant les élections municipales.

Cette contractualisation s'inscrit dans le cadre du programme national Action Cœur de Ville, objet d'une convention multi partenariale signée le 18/10/18 et son avenant signé le 10/03/21.

Le prestataire pour assurer les missions de suivi animation de l'OPAH RU est URBANIS. Le marché a été notifié le 21/06/21.

Le démarrage du dispositif a été retardé par la crise Covid et le Changement de chef de projet à l'automne 2021.

#### Rappel des enjeux et objectifs de la 3ème OPAH RU

- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé
- Favoriser la maîtrise des dépenses énergétiques par la rénovation énergétique des logements
- Aider à l'organisation des petites copropriétés fragiles
- Favoriser le maintien à domicile en encourageant l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap
- Développer une offre de logements locatifs à loyer maîtrisés
- Aménagement urbain (requalification et réaménagement des espaces publics)
- Rénovation des façades et devantures commerciales, création d'ouverture dans les pièces aveugles

## Objectifs quantitatifs initiaux 2020-2025

Les objectifs subventionnés par l'ANAH, la ville et la CASA

| Objectifs quantitatifs | Propriétaires occupants | Propriétaires bailleurs | Total |
|------------------------|-------------------------|-------------------------|-------|
| Travaux lourds         | 6                       | 25                      | 31    |
| Salubrité ou sécurité  | 7                       | 7                       | 14    |
| autonomie              | 2                       | 1                       | 3     |
| Précarité énergétique  | 15                      | 7                       | 22    |
| Total                  | 30                      | 40                      | 70    |

### Les constats en phase opérationnelle

Dès 2022, dans le cadre de la première année d'animation, un travail de repérage des copropriétés a été effectué par l'opérateur URBANIS, basé sur un travail de terrain mais également sur des prises de contacts directes avec les syndicats et les copropriétaires.

Cette mission a mis en lumière 34 copropriétés présentant des indicateurs structurels de dégradation du bâti. Toutefois, les programmes de travaux ne peuvent être financés par la convention en vigueur.

Par ailleurs, des travaux lourds, parfois urgents en parties communes des copropriétés sont nécessaires. Mais il n'existe pas de financements prévus dans la convention initiale.

Une réflexion est en cours pour faire évoluer la convention OPAH RU initiale par la signature d'un avenant permettant d'intégrer un volet copropriétés en difficulté. Il permet de mobiliser ainsi des subventions complémentaires afin de répondre aux besoins et enjeux du centre ancien en venant soutenir

#### d) Le permis de louer

##### Les communes inscrites dans le dispositif « permis de louer »

Suite à une consultation en mars 2021 auprès des 24 communes de la CASA sur la mise en place du dispositif « permis de louer », la CASA lors du Conseil Communautaire du 05/07/2021 a approuvé la délégation du dispositif aux communes de Bar sur Loup, Vallauris et Villeneuve Loubet.

##### Bilan Villeneuve Loubet : juillet 2022-juillet 2023

La municipalité de Villeneuve Loubet a adopté le dispositif « permis de louer » par délibération en date du 9 décembre 2021 pour une mise en application le 1er juillet 2022.

En un an, sur les 22 déclarations qui ont été réceptionnées par le service sécurité générale de la ville, 3 ont fait l'objet de réserves :

- Sur le niveau énergétique de l'habitation pour deux d'entre elles (Classé G) mises en location au mois de décembre 2022 elles auraient fait l'objet d'interdiction de louer en janvier 2023
- Sur le niveau technique pour la 3ème qui ont été levées par le propriétaire à la suite d'un rappel. Les biens mis en location varient de 22 à 90m<sup>2</sup> avec un DPE qui oscille entre en C et G.

## Bilan Bar sur Loup

La municipalité de Bar sur Loup a adopté le dispositif « permis de louer » par délibération en date du 5 octobre 2021 pour une mise en application le 15 avril 2022.

Aucune déclaration n'a été réceptionnée lors de la première année de mise en place du dispositif.

## Bilan Vallauris

A ce jour, la ville de Vallauris n'a pas délibéré pour adopter le dispositif.

### 4. Les logements à destination des jeunes

#### 1. *CLLAJ*

Le CLLAJ, porté par l'association API PROVENCE, assure une mission d'accueil, d'information et d'accompagnement des jeunes âgés de 16 à 30 ans orientés spécifiquement autour de la recherche et de la mise en œuvre de solutions de logements :

- Une mission d'information sur les droits et devoirs liés à l'accès au logement (information individuelle et collective au travers d'ateliers et d'évènements thématiques)
- Une mission de soutien administratif dans la mise en place des dispositifs de droit commun, des aides financières...
- Une mission d'accompagnement social global lié au logement, vers ou dans le logement : mise en œuvre de dispositifs de médiation sur les « litiges » liés au logement, mobilisation des partenariats avec les acteurs locaux

Bilan 2022 :

- ❖ 732 jeunes enregistrés en premier accueil, issus en grande majorité du territoire de la CASA
  - dont 602 jeunes en suivi,
- ❖ 91 jeunes relogés dont 7 au sein du parc social,
- ❖ 75 ateliers collectifs mis en place et qui ont mobilisés 594 participants

#### 2. *FJT et résidence pour saisonniers*

L'habitat jeune, anciennement dénommé foyer de jeunes travailleurs, est porté par l'association Api Provence. 2 résidences sociales habitat jeune sont présentes sur le territoire de la CASA.

| DISPOSITIFS   | PUBLIC CONCERNE                                     | ACCOMPAGNEMENT SOCIAL  | DUREE DU SEJOUR |
|---|---|--|-----------------|
| <b>Habitats Jeunes (anciennement Foyers de Jeunes Travailleurs)</b> | Public de 16 à 30 ans ayant un projet professionnel | Suivi du projet personnel et professionnel<br><br>Accompagnement social lié au logement et à la gestion locative | 18 mois maximum |

### Bilan 2020 habitat Jeunes d'Antibes

Habitat Jeunes d'Antibes (80 logements pour 89 places) : 137 jeunes accueillis - Taux d'occupation de 84%.

453 entretiens de suivi réalisés, intégrant un accompagnement social très renforcé pour 24 jeunes.

### Bilan 2020 habitat jeunes Valbonne

Habitat Jeunes de Valbonne (42 logements pour 54 places) : 64 jeunes accueillis - Taux d'occupation de 94%.

21 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement social renforcé - 39 suivis sur la thématique de l'emploi et de la formation et 39 sur le sujet de la santé.

### 3. L'habitat intergénérationnel (toit en tandem / AGIS)

AGIS06, est accompagnée par Toit en Tandem dans le déploiement de ce dispositif de logement intergénérationnel.



AGIS06 souhaite associer harmonieusement deux personnes, un senior de plus de 60 ans qui dispose d'une chambre libre et un étudiant ou jeune actif de moins de 30 ans cherchant un logement, dans une action de cohabitation intergénérationnelle solidaire et conviviale.

Pour l'année 2023 :

- 32 Binômes réalisés
- 18 Binômes en cours
- ❖ Nombre de demandes étudiants sur la CASA : 16
- ❖ Nombre de demandes d'étudiants sur la Métropole de Nice : 73
- ❖ Nombre de demandes d'étudiants reste du Département : 10
- ❖ Nombre de visites seniors : 17

### GLOSSAIRE

#### **HANDICAP**

CMPP = Centres Médico-Psycho-Pédagogiques

MDPH = Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

PCO = Plateforme de coordination et d'Orientation

PRH06 = Pôle Ressources Handicap 06

API END = Association Pour l'Inclusion des Enfants Différents

MSD = Maison des Solidarités Départementales

AESH = Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap

AEEH = Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

PAP = Plan d'Accompagnement Personnalisé

PPS = Projet Personnalisé de Scolarisation

RQTH = Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

FPT = Fonds Publics et Territoires

#### **INSERTION - EMPLOI**

SPIE = Service Public de l'Insertion et de l'Emploi

AVIP = Crèches À Vocation d'Insertion Professionnelle

FJT = Foyer des Jeunes Travailleurs

#### **ENFANCE JEUNESSE**

PMI = Protection maternelle et Infantile

EAJE = Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

MAM = Maison d'Assistantes Maternelles

ACM = Accueil Collectif de Mineurs

ALSH = Accueil de Loisirs sans Hébergement

PAEJ = Point Accueil Ecoute Jeunes

LAEP = Lieu d'Accueil Enfants - Parents

RPE = Relais Petite Enfance

PEdT = Projet Éducatif de Territoire

SDJES = Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

DAJ = Dynamique Azurienne de la Jeunesse

DDCS = Direction Départementale de la Cohésion Sociale

IFAC = Institut de Formation, d'Animation et de Conseil

Promeneur du Net

#### **PARENTALITÉ**

AVF = Aide aux Vacances Familles

AVE = Aide aux Vacances Enfants

VACAF = Aides aux Départs en Vacances CAF pour les familles et les enfants

Médiation familiale

Espace de rencontre parents-enfants

AAD = Aide à Domicile

TISF = [Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale](#)

AES = Accompagnant Éducatif et Social

Groupes de parole ou actions dans le cadre des subventions REAAP Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité)

### **SCOLARITÉ**

CLAS = Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

APC = Activités pédagogiques Complémentaires

Vacances apprenantes

### **LOGEMENT**

CLLAJ = Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

PLH : Programme Local de l'Habitat

FSL = Fonds de Solidarité Logement

IML = InterMédiation Locative

LDA = Logement D'Abord

CCAPEX = Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions

SIAO = Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SARE = Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique

ANAH = Agence Nationale de l'Habitat

AGIS 06 = Association de Gestion Immobilière à vocation Sociale

ADIL = Agence Départemental pour l'Information sur le Logement

FJT = Foyer des Jeunes Travailleurs

### **ACCÈS AUX DROITS**

CCAS = Centre Communal d'Action Sociale

MFS = Maison France Service